



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET JURIDIQUES**

**DE LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION A  
LA FORMULATION D'UN PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION  
EN ALSACE**

**Maxime SCADUTO**

**Mémoire préparé sous la direction de Josiane Stoessel-Ritz, Professeure émérite en  
sociologie, en vue de l'obtention du Master 2 Ingénierie de projet en économie  
sociale et solidaire**

**Jury : Josiane Stoessel-Ritz, Professeure émérite en sociologie**

**2023**

## **Remerciements**

Je souhaite adresser particulièrement mes remerciements à Josiane Stoessel-Ritz qui a été mon premier contact dans ce master et qui a su me donner l'envie de l'intégrer. Je la remercie également pour avoir dirigé ce travail de recherche tout au long de l'année et pour ses conseils. Mes remerciements vont également à Eric Cheynis pour ses conseils ponctuels, à Sophie Michel et Sébastien Mainhagu pour avoir amendé mon projet de thèse qui irrigue ce mémoire.

Je tiens à remercier encore tout particulièrement Eloi et Somhack sans qui je ne me serais pas engagé dans le sujet de ce mémoire. Merci à eux pour les perspectives offertes dans les années à venir. Merci à eux pour leur engagement inspirant dans la bataille politique que nous menons pour qu'une sécurité sociale de l'alimentation puisse voir le jour. Merci encore à Somhack pour son ouverture pluridisciplinaire, merci d'avoir su m'intéresser à la comptabilité en me parlant de comptabilité écologique, alors que je n'y comprenais rien.

Je remercie aussi les personnes qui ont accepté d'être interrogées dans le cadre de cette enquête, leur contribution s'est avérée essentielle.

Merci à Julia pour son aide qui m'aura fait gagner beaucoup de temps. Enfin, un grand merci à Claire sans qui le quotidien n'aurait pas cette petite touche de légèreté, essentielle pour ne pas perdre pied dans les batailles politiques en cours et à venir.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>8</b>
<b>LE COLLECTIF NATIONAL POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION.....</b>	<b>9</b>
<i>La genèse de l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation .....</i>	<i>9</i>
<i>La définition d'un socle commun de la Sécurité Sociale de l'Alimentation.....</i>	<i>11</i>
<b>L'EXPERIMENTATION ALSACIENNE DE LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION.....</b>	<b>14</b>
<b>QUESTION DE RECHERCHE.....</b>	<b>14</b>
<b>DEFINITION DU SUJET DE RECHERCHE .....</b>	<b>14</b>
<b>PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....</b>	<b>16</b>
<b>PLAN DU MEMOIRE.....</b>	<b>16</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. CADRAGE DE NOTRE REFLEXION SUR LE PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 1. LE SYSTEME ALIMENTAIRE AGRO-INDUSTRIEL, SES LIMITES ET LES ALTERNATIVES EMERGENTES .....</b>	<b>19</b>
<b>A. LE SYSTEME ALIMENTAIRE AGRO-INDUSTRIEL : DU XIX<sup>E</sup> A NOS JOURS.....</b>	<b>19</b>
<b>B. LES VERROUILLAGES ET DEBORDEMENTS DU SYSTEME AGRO-ALIMENTAIRE INDUSTRIEL ....</b>	<b>21</b>
<i>1. Du verrouillage des marchés agricoles .....</i>	<i>21</i>
<i>2. ... à la dépendance des exploitations agricoles .....</i>	<i>22</i>
<i>3. L'aide alimentaire : une variable d'ajustement du système alimentaire agro-industriel.....</i>	<i>23</i>
<i>4. Les débordements rétroactifs du système alimentaire agro-industriel.....</i>	<i>25</i>
<b>C. REPENDRE LA MAIN SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 2. INTRODUCTION AU TERRAIN DE RECHERCHE ET ELEMENTS DE METHODOLOGIE.....</b>	<b>30</b>
<b>A. LE CONTEXTE TERRITORIAL DE NOTRE RECHERCHE.....</b>	<b>30</b>
<b>1. ELEMENTS GENERAUX DE PRESENTATION.....</b>	<b>30</b>
<b>2. LA SITUATION ACTUELLE DU TERRITOIRE ALSACIEN SUR LE PLAN AGRICOLE.....</b>	<b>30</b>
<b>B. L'ASSOCIATION POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION - ALSACE.....</b>	<b>31</b>
<b>1. HISTORIQUE DE CREATION DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>31</b>
<b>2. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE.....</b>	<b>33</b>
<b>C. CADRE METHODOLOGIQUE DE NOTRE RECHERCHE .....</b>	<b>35</b>
<b>1. UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE GLOBALE : LA RECHERCHE-INTERVENTION .....</b>	<b>35</b>

a.	<i>Phases d'observation</i> .....	35
b.	<i>Phases de conception de modèles et d'outils de gestion</i> .....	35
c.	<i>Phases de recherche-action</i> .....	35
2.	<b>LA POSTURE DU CHERCHEUR DANS UNE RECHERCHE-INTERVENTION EN SCIENCES DE GESTION</b> .....	36
a.	<i>Auto-analyse de mes intérêts pour mener cette recherche</i> .....	36
b.	<i>Enjeux épistémologiques de la posture de chercheur-intervenant</i> .....	38
3.	<b>DEROULEMENT DE LA RECHERCHE EXPLORATOIRE</b> .....	40
a.	<i>Evolution de la recherche depuis le début de notre réflexion sur le sujet</i> .....	40
b.	<i>Accès au terrain</i> .....	42
4.	<b>COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES DU TERRAIN EXPLORATOIRE</b> .....	43
a.	<i>Collecte des données</i> .....	43
b.	<i>Analyse des données</i> .....	46
	<b>CHAPITRE 3. CONTEXTE THEORIQUE DE LA RECHERCHE : LA THEORIE DE L'ACTEUR-RESEAU ET SES PROLONGEMENTS</b> .....	<b>48</b>
A.	<b>DE LA THEORIE DE L'ACTEUR-RESEAU</b> .....	48
1.	<i>Présentation générale</i> .....	48
2.	<i>Le processus de traduction et ses étapes</i> .....	48
3.	<i>Les outils de gestion au regard de la théorie de l'acteur-réseau</i> .....	50
4.	<i>La prise en compte des entités naturelles dans la théorie de l'acteur-réseau</i> .....	50
B.	<b>... A LA THEORIE DES AGENCEMENTS MARCHANDS</b> .....	51
1.	<i>Comprendre les agencements marchands pour pouvoir les changer</i> .....	51
2.	<i>La théorie des agencements marchands en sciences de gestion</i> .....	51
3.	<i>Le processus de qualification des biens et services</i> .....	52
4.	<i>Les agences et leurs outils de qualcul</i> .....	53
5.	<i>La formulation des prix</i> .....	55
	<b>DEUXIÈME PARTIE. FORMULER LE PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION ET SES OUTILS</b> .....	<b>56</b>
	<b>CHAPITRE 4. FORMULER LE PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION POUR MOBILISER DES ACTEURS MOTEURS DE SA REALISATION</b> .....	<b>57</b>
A.	<b>CHOISIR LE NOM ET LE CONTENU DU PROJET</b> .....	57
1.	<i>Formuler le nom du projet : un choix stabilisé et partiellement préformaté par le Socle Commun</i> .....	57
2.	<i>La formulation « mutuelle » : le choix d'une qualification juridiquement contraignante</i> .....	59
3.	<i>Formuler le contenu du projet : un choix partiellement préformaté par l'expérience des autres initiatives</i> .....	60

B. PROBLEMATISER LE PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION.....	61
C. ENROLER LES ACTEURS POUR CREER UN RESEAU MOTEUR DE LA FORMULATION DU PROJET.....	62
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	64
<b>CHAPITRE 5. LA FORMULATION DU PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION : UN ENJEU STRATEGIQUE POUR MOBILISER LES ACTEURS FINANCIERS.....</b>	<b>65</b>
A. L'AMI DE LA BANQUE DES TERRITOIRES : UN OUTIL DE STRUCTURATION ET D'EVALUATION CENTRAL DANS LA FORMULATION DU PROJET DE MUTUELLE DE L'ALIMENTATION.....	66
1. <i>Le cadrage institutionnel de la Banque des Territoires et de son AMI.....</i>	66
2. <i>La Banque des Territoires : une agence qualculatrice imposant ses outils de qualcul... 66</i>	66
B. LA FORMULATION DISTRIBUEE D'UN DISPOSITIF D'ENROLEMENT : L'ACCORD DE CONSORTIUM.....	67
1. <i>L'accord de consortium : un formulaire d' enrôlement contractuel d'autres agences....</i>	67
2. <i>Les collectivités territoriales : des acteurs centraux de la formulation de l'accord de consortium.....</i>	68
C. LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AMI : UN FORMULAIRE DE QUALCUL AU CŒUR DE LA TRANSACTION ENTRE L'ASSOCIATION ET LA BANQUE DES TERRITOIRES.....	70
1. <i>Un formulaire d'exhibition des qualifications et de la valeur monétaire du projet .....</i>	70
2. <i>Singulariser la formulation du projet à partir des évaluations de la Banque des Territoires.....</i>	70
3. <i>Le budget prévisionnel au cœur de la formulation du montant de la subvention demandée.....</i>	72
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	73
<b>CHAPITRE 6. FORMULER LES OUTILS DE GESTION DE LA MUTUELLE DE L'ALIMENTATION.....</b>	<b>74</b>
A. CONCEVOIR LES OUTILS D'UNE AUTRE GESTION : ENJEUX ET DEFINITION.....	75
1. <i>Des outils de gestion ancrés dans les principes d'une autre gestion .....</i>	75
2. <i>Une définition générale des outils de gestion .....</i>	75
B. LES OBJECTIFS CENTRAUX DE LA CONCEPTION D'OUTILS DE GESTION.....	75
1. <i>Transformer les cadrages des agencements marchands agro-alimentaires .....</i>	75
2. <i>Focus sur la transformation du métier d'agriculteur .....</i>	76
3. <i>Rendre opérationnel la mutuelle et sa démocratie alimentaire .....</i>	78
4. <i>Concevoir des outils de gestion prenant en compte les non-humains .....</i>	82
C. CONCEVOIR L' « AGENCE » (CHIAPELLO ET GILBERT, 2016) DES OUTILS DE GESTION DE LA MUTUELLE DE L'ALIMENTATION.....	83
1. <i>Les fonctions des outils de gestion .....</i>	83

2. <i>Les effets des outils de gestion</i> .....	83
3. <i>Conception d'une fiche pour appréhender l'agence des outils</i> .....	86
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	88
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>89</b>
PERSPECTIVES POUR LE SUJET DE RECHERCHE .....	91
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE</b> .....	<b>93</b>
LITTERATURE ACADEMIQUE.....	93
LITTERATURE GRISE .....	97
SITOGRAPHIE.....	98
<b>INDEX DES SIGLES</b> .....	<b>100</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>101</b>

« *Cela reste une loi inéluctable de l'histoire : elle défend précisément aux contemporains de reconnaître dès leurs premiers commencements les grands mouvements qui déterminent leur époque* » (Stefan Zweig, *Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, p. 418)<sup>1</sup>

« *Quand je pense m'être convaincue du non-sens de la guerre, je me demande aussitôt quelle loi doit régir la vie des hommes. Sûrement pas celle qui vise à être le plus heureux possible. La vie doit être mise au service d'une idée, c'est un principe immuable.* » (Käthe Kollwitz, dans son journal en date du 11 octobre 1916)

« *Le courage [...] c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ; c'est d'agir et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense* » (Jean Jaurès, *Discours à la jeunesse*, 31 juillet 1903)<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Stefan Zweig, *Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, Librairie Générale Française, Collection Le Livre de Poche, Paris, 2017.

<sup>2</sup> Jean Jaurès, *Les Plus Beaux Discours*, Editions J'ai Lu, Paris, 2014.

## Introduction générale

*« L'alimentation, c'est le premier sujet politique » (Un membre du Collectif National  
Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation lors des rencontres de Peyrolles-en-  
Provence, 23/02/23)*

*« L'agriculture ne se soucie plus de la terre. Ce serait pourtant son premier  
intérêt. » (Extrait d'un entretien dans le dossier « Maïs superstar », Christophe Nagyos,  
Les saisons d'Alsace, n°4, 1999)*

La situation inédite du début des années 2020 favorise à la fois et l'instabilité du système alimentaire agro-industriel et l'émergence de réponses pour y faire face. Ces années, marquées par la pandémie de la Covid-19, par la guerre en Ukraine, par l'inflation des prix de l'alimentation, de l'énergie, des intrants agricoles et par les phénomènes climatiques intenses et hors-normes, participent d'un mouvement de mise en lumière du caractère politique de notre alimentation et de notre modèle agricole. Dans cette situation émergent, depuis plusieurs années, des initiatives pour construire des prises sur ce système et faire face. Faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, faire face à l'augmentation des prix, faire face aux risques qui pèsent sur la vie quotidienne. Parmi elles, un ensemble d'initiatives cherchent à permettre aux mangeurs et aux mangeuses de reprendre la main démocratiquement sur le système alimentaire agro-industriel.

Par cette volonté de reprendre en main l'alimentation et l'agriculture, ces initiatives agricoles et alimentaires alternatives s'incrinvent dans des formes multiples et variées de démocratie alimentaire. Cette dernière peut-être définie comme un « moyen d'action collective à la disposition de la société et des mouvements sociaux » (Paturel et Carimentrand, 2018, p. 48) pour créer des prises sur le système agro-alimentaire industriel et construire sa durabilité (Chiffolleau, Paturel, Biénabe, Millet-Amrani, Akermann, 2017).

Ces initiatives agricoles et alimentaires démocratiques se traduisent par une forme de « citoyenneté alimentaire » (Paturel et Ndiaye, 2020, p. 29). Cette citoyenneté se construit autour de la compréhension des enjeux du système alimentaire agro-industriel, compréhension qui apparaît « essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et



introduire des changements » (*Ibid.*, p. 22) dans ce système et créer des alternatives.

C'est dans ce contexte de remise en cause du système alimentaire agro-industriel que des idées neuves comme la Sécurité Sociale de l'Alimentation émergent. Cette dernière vise à doter le mouvement social d'un moyen structurel de transformation de ce système. Nous faisons l'hypothèse que l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation émerge dans un contexte où certains acteurs prennent conscience des limites des initiatives agricoles et alimentaires citoyennes pour transformer en profondeur le système alimentaire agro-industriel.

### **Le Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation**

#### **La genèse de l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation**

L'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation se situe à la convergence de réflexions ayant été portées dans différentes organisations en lien avec le monde agricole : syndicat, milieu académique, associations, etc. Parmi elles, se trouve la Confédération paysanne qui, à partir de 2016, sous l'impulsion d'Emmanuel Aze, va travailler sur l'idée de construire une politique de la demande plutôt qu'une politique de l'offre agricole dans l'objectif de transformer l'agriculture. Ces travaux portés au sein du syndicat par Mathieu Dalmais visent à « construire une campagne qui avait pour objectif d'unifier le mouvement social sur les questions agricoles et alimentaires »<sup>3</sup>. Ce travail, Mathieu Dalmais le voit comme un moment essentiel pour tendre vers l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation :

*« C'était vraiment l'idée de ce travail là qui pour moi va lancer tout le travail sur la SSA puisque c'est moi en tant que salarié qui a organisé ce travail et pendant un an qui a mobilisé différents acteurs sur ces questions. » (Conférence de Mathieu Dalmais, 3/05/23)*

---

<sup>3</sup> Notons ici que la rédaction de cette partie est le fruit du croisement entre un entretien réalisé avec deux membres du Réseau Saliari à Strasbourg le 24 décembre 2022 et d'une conférence de Mathieu Dalmais d'ISF-Agrista. Cette conférence à destination des nouveaux et nouvelles membres du Collectif National portait sur la genèse de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Cette conférence s'est tenue en visioconférence le 3 mai 2023. Lors de cette conférence ont également pris la parole des membres historiques du Collectif National comme Jean-Claude Balbot du réseau des CIVAM. Notons enfin que cette présentation du Collectif National est, en l'état de l'avancement de notre recherche, partielle et méritera d'être amendée par la réalisation d'entretiens avec d'autres membres du Collectif National.

Cette idée de construire une politique de la demande émerge également au sein du Réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM). Pour ces deux organisations, l'idée d'une politique fondée sur la demande ne pouvait se concrétiser que par l'« élaboration démocratique de ce qu'on veut manger pour pouvoir transformer l'agriculture »<sup>4</sup>. A la même période, au sein du Mouvement inter-régional des Amap (Miramap) et des Amis de la Confédération paysanne est évoquée l'idée d'une démocratie alimentaire qui se traduirait dans des « collèges de citoyens dans les chambres d'agriculture »<sup>5</sup>.

Du côté du Réseau Salariat, fondé par le sociologue et économiste Bernard Friot, sont portées l'idée d'un salaire à vie et l'idée de démocratie économique, présente dans l'institution de la Sécurité Sociale. Par ailleurs, le Réseau Salariat met en avant les idées de cotisation sociale sur la valeur ajoutée et de « caisses de conventionnement qui vont décider collectivement, démocratiquement »<sup>6</sup> de l'utilisation de la cotisation. Quant à elle, l'association Ingénieurs Sans Frontières-Agrista (ISF-Agrista) construit une réflexion sur l'organisation démocratique des choix techniques dans le monde agricole.

Dans le milieu académique, Dominique Paturel, chercheuse en sciences de gestion et membre du Collectif Démocratie Alimentaire, travaille sur l'idée d'un « service public de l'alimentation » depuis plusieurs années ; Paul Ariès évoque dans ses travaux la « gratuité de l'alimentation », tandis que les juristes Magali Ramel et François Collard-Dutilleul travaillent sur le droit à l'alimentation et l'exception agricole sur le modèle de l'exception culturelle. Cette sélection de travaux académiques va également participer à l'émergence de l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Un certain nombre de ces acteurs ont travaillé ensemble et se sont rencontrés à de multiples reprises, lors de séminaires, de colloques, de réunions, d'assemblées générales, aux Assises de l'agriculture et de l'alimentation, etc. Cette circulation des idées a conduit de manière non-linéaire à l'émergence de l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Enfin, ces trois mots ont été, selon Mathieu Dalmais, prononcés pour la première fois lors de la préparation d'une Assemblée Générale de la Confédération paysanne où la question sociale a été mise en avant avec l'invitation du Réseau Salariat. En effet, lors de cette préparation, Mathieu Dalmais anticipe un blocage des paysans du syndicat sur la

---

<sup>4</sup> Conférence de Mathieu Dalmais, 3/05/23.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

notion de « salaire à vie paysan », proposée par Bernard Friot. Pour pallier ce blocage, l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation paraît intéressante à mobiliser:

*« Si on présentait [cela] sous forme de Sécurité Sociale de l'Alimentation et qu'on présentait le paysan comme un médecin, ça permettrait peut-être de faire passer plus facilement les choses. Donc il y a cette idée-là qui est posée de dire tiens, si on présentait les choses de cette manière-là, ça permettrait de faire comprendre la perspective révolutionnaire et de transformation sociale qu'il y a dans le projet de Réseau Salariat au monde agricole » (Conférence de Mathieu Dalmais, 3/05/23)*

Par la suite seront réellement lancées les réflexions sur la définition de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Cette dernière apparaît comme un moyen porteur d'un imaginaire<sup>7</sup> capable d'englober et de prendre en compte l'ensemble des travaux présentés ici dans l'optique d'unifier le mouvement social autour des questions alimentaires et agricoles.

#### **La définition d'un socle commun de la Sécurité Sociale de l'Alimentation**

Le Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation, une fois constitué, en novembre 2019, a défini un « Socle Commun » qui pose les bases de la proposition politique. Ce socle est le fruit de controverses entre les organisations du collectif sur la définition de la proposition. En l'état actuel, il se définit en trois piliers.

Un premier pilier qui consisterait en l'instauration d'un droit à l'alimentation durable et choisie qui reste encore à définir avec exactitude. Ce droit permettrait de rendre universel l'accès pour chaque personne, adulte ou enfant, quel que soit leur condition socio-économique, à une carte vitale de l'alimentation avec cent cinquante euros par mois crédités dessus<sup>8</sup>.

Un second pilier est le financement de cette Sécurité Sociale de l'Alimentation par une cotisation sur les salaires ou la valeur ajoutée des entreprises selon des critères définis démocratiquement par les cotisants<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Lors de la conférence de Mathieu Dalmais, il est clairement fait référence aux travaux de Cornelius Castoriadis sur l'imaginaire.

<sup>8</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>

<sup>9</sup> *Ibid.*

Enfin, un dernier pilier : celui du conventionnement. Ce dernier a vocation à être géré démocratiquement, localement, par les cotisants dans des caisses. Cela permettrait aux cotisants d'orienter leurs choix vers le type de production agricole et alimentaire qu'ils estimeraient le mieux pour eux, selon les critères qu'ils auront posés collectivement<sup>10</sup>. Par exemple, les caisses pourraient conventionner des magasins coopératifs, des AMAP, des restaurants, des cantines ou des producteurs et productrices ayant des pratiques agroécologiques<sup>11</sup>.

Ces trois piliers, dont la mise en œuvre complète nécessiterait une action politique législative, se traduisent pour l'heure dans un ensemble d'expérimentations locales sur tout le territoire français. Au nombre de vingt-sept en 2023, ces « dynamiques locales » expérimentent, selon des modalités différentes, la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation. Néanmoins, toutes ces dynamiques se retrouvent confrontées à leur incapacité d'expérimenter la proposition dans son entièreté. En effet, seul le pouvoir législatif peut inscrire dans la loi un droit à une alimentation durable et choisie pour tous et toutes, de même pour l'imposition d'une cotisation sociale pour financer cette nouvelle branche de la sécurité sociale. Dès lors, des expérimentations comme la caisse commune de l'alimentation à Montpellier, lancée en début d'année 2023<sup>12</sup>, l'expérimentation du Conseil Local de l'Alimentation de Cadeney (CLAC), portée par l'association Au Maquis<sup>13</sup>, ou encore le projet de caisse d'alimentation de Toulouse<sup>14</sup> se proposent d'expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation sous l'angle de la démocratie locale et une base de cotisation volontaire. Ce foisonnement d'expérimentations de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en France constitue le contexte dans lequel s'inscrit notre mémoire de recherche.

Ce dernier constitue l'ouverture d'une réflexion qui sera approfondie dans une thèse de doctorat, conduite sous la forme d'une recherche-intervention, en sciences de gestion. Notre mémoire, quant à lui, s'appuie sur le suivi d'un terrain exploratoire pendant

---

10 *Ibid.*

11 Collectif Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation, *Encore des patates !?*, 2021.

12 [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/03/montpellier-experimente-une-caisse-alimentaire-citoyenne\\_6160408\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/03/montpellier-experimente-une-caisse-alimentaire-citoyenne_6160408_3244.html) (article consulté en ligne le 11 mars 2023)

13 Maniaval, Elodie. *Une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation à Cadenet-Sud Luberon. Recherche-action sur la démocratie participative dans une caisse d'alimentation commune vers une sécurité sociale de l'alimentation*. Rapport intermédiaire – Bilan phase 1, 2022.

14 <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caissalim-toulouse/> (article consulté en ligne le 11 mars 2023)

plus d'un an – depuis mai 2022 – de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Alsace (PSSA-A), engagée dans le portage de l'expérimentation d'une mutuelle de l'alimentation.

### **Point historique sur l'évolution du modèle mutualiste français**

Le modèle mutualiste français est le fruit d'une histoire mouvementée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, face au paupérisme croissant lié à l'industrialisation qui « dissout les anciennes solidarités et crée de nouveaux besoins » (Da Silva, 2022, p. 54), se constituent des sociétés de secours mutuel auto-gérées (*Ibid.*) dont les ancêtres sont les confréries de l'Ancien Régime, abolies par la loi Le Chapelier de 1791 (*Ibid.*). D'abord inscrites dans une démarche subversive, les sociétés de secours mutuel sont progressivement institutionnalisées et légalisées au cours du siècle jusqu'à la fameuse loi sur la mutualité de 1898 (*Ibid.*). Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le modèle mutualiste connaît deux phases contrastées (Valat, 1999). Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'en 1945, le modèle mutualiste connaît une lente perte d'influence liée en partie à la concurrence d'idées nouvelles comme celle de l'interventionnisme étatique accru dans le domaine de la protection sociale (*Ibid.*). Or, cela va à l'encontre du modèle libéral du mutualisme français fondé sur une idée de la liberté comme « autonomie de la volonté » (*Ibid.*, p. 318). Après la Seconde Guerre mondiale, la République réinstallée privilégie alors la construction d'un modèle de protection sociale fondé sur une définition de la liberté comme « libération du besoin » (*Ibid.*, p. 318). Dès lors, « la Mutualité fait figure d'institution archaïque » (*Ibid.*, p. 319). Cette situation la pousse à redéfinir son modèle et à se moderniser pour trouver sa place, tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, aux côtés de la Sécurité Sociale (*Ibid.*).

Pour l'heure, cette organisation mutualiste est à l'état de projet. C'est pourquoi le propos de ce mémoire s'appuie principalement sur l'étude des actions de l'association pour faire émerger ce projet sur le territoire alsacien. Nous présenterons également l'état

de nos réflexions sur la conception d'outils de gestion qui s'inscriront dans la construction de la mutuelle de l'alimentation et de sa démocratie alimentaire.

### **L'expérimentation alsacienne de la Sécurité Sociale de l'Alimentation**

L'association PSSA-A, créée en mai 2022, préfigure la création d'une mutuelle de l'alimentation avec une gouvernance démocratique pour conventionner des acteurs ou des produits respectant des critères de conventionnement. Cette démocratie serait également l'espace de définition du mode de financement de la mutuelle, notamment par le biais d'une cotisation sociale. Cet espace démocratique participerait aussi à la construction des indicateurs extra-financiers avec lesquels la mutuelle va tenter de mesurer ses bénéfices sociaux et environnementaux.

A l'heure actuelle, l'action de l'association s'est développée principalement dans quatre directions : une action de plaidoyer sur le territoire, la rédaction d'un accord de consortium réunissant des partenaires du territoire et la création d'un comité de pilotage, un début de création de groupes de citoyens en Alsace et la construction d'un programme de recherche.

### **Question de recherche**

Notre recherche a démarré autour de questionnements généraux sur la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation, puis s'est progressivement affinée à mesure de nos échanges avec la présidente et le chargé de développement bénévole de l'association. L'orientation de notre question de recherche a également été influencée par la perspective de poursuivre ce mémoire dans le cadre d'une thèse de doctorat en sciences de gestion. Cette question vient soulever une préoccupation centrale de l'association préfigurant la mutuelle : comment élaborer le projet d'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Alsace pour réussir à le mettre en oeuvre ?

### **Définition du sujet de recherche**

Dans le cadre de ce travail exploratoire et du travail à venir en thèse de doctorat, nous nous appuyons sur une démarche de recherche-intervention (David, 2012), à la fois pour analyser notre terrain d'étude et pour accompagner les acteurs du projet de mutuelle de l'alimentation. A ce stade de notre travail et du fait de contraintes temporelles, la définition du sujet de recherche de ce mémoire s'inscrit principalement dans une démarche de va et vient entre les observations de terrain, la réalisation d'entretiens avec des acteurs et des lectures théoriques. Des documents produits par les acteurs de la future

mutuelle sont également mobilisés pour construire notre sujet de recherche. Dans le cas du projet d'expérimentation de mutuelle de l'alimentation, plusieurs éléments sont à considérer pour contextualiser l'initiative et préciser notre question de recherche.

D'une part, il est important de souligner que l'association PSSA-A s'inscrit à la frontière entre des acteurs du territoire alsacien, tout en étant intégrée dans un réseau national d'acteurs expérimentant la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation. L'intégration à ce réseau est essentielle du fait des influences croisées que peuvent créer les échanges au sein de ce Collectif National notamment en matière d'élaboration du projet de mutuelle de l'alimentation.

D'autre part, la présidente et le chargé de développement de PSSA-A passent une partie importante de leur temps à rencontrer des acteurs du territoire pour obtenir leur participation au projet et à rechercher des financements. Ces deux actions se traduisent par la rédaction d'un accord de consortium et la constitution d'un comité de pilotage avec un ensemble d'acteurs concernés par les problématiques d'alimentation et d'agriculture. Ce comité de pilotage, composé de quatre collègues, vise également la participation directe d'habitants et d'agriculteurs du territoire. Ces actions visent à favoriser le passage du projet de l'état virtuel à sa concrétisation réelle sur le territoire.

Dans notre travail de recherche, nous utilisons la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986a ; Bernoux, Amblard, Herreros et Livian, 2005) pour étudier le processus de traduction qui vise la mobilisation d'acteurs dans le projet commun de mutuelle de l'alimentation dans le but de sa réalisation.

Soulignons également que la tentative spécifique de mobiliser des acteurs financiers dans le réseau implique la traduction du projet de mutuelle sous la forme d'un prix : le montant de l'aide financière demandée. Pour analyser ce cas précis, nous utiliserons la théorie des agencements marchands (Callon, 2013a ; Callon et Muniesa, 2013 ; Callon, 2017) qui propose la notion de formulation des prix. Cette notion inclut dans sa définition le travail d'élaboration du projet en amont de la formulation du prix (Callon, 2017). C'est pourquoi, nous faisons le choix d'étudier le travail d'élaboration du projet de mutuelle comme un travail de formulation.

La théorie des agencements marchands nous permettra également d'étudier la

mutuelle de l'alimentation comme une agence *qualculatrice*<sup>15</sup> (*Ibid.*) en cours de formulation. Ces agences sont des « collectifs composés d'éléments techniques, d'algorithmes, d'êtres humains qui coopèrent » (*Ibid.*, p. 175). Nous partons du postulat que l'association PSSA-A est elle-même une agence faiblement *qualculatrice* qui cherche à mobiliser des acteurs pour augmenter la puissance *qualculatrice* au service de la réalisation de son projet.

C'est pourquoi, l'association a notamment construit un programme de recherche dans lequel se trouve une thèse, encadrée par le CREGO et le laboratoire HuMaNiS<sup>16</sup>, portant sur la conception – ou, dit autrement, sur la formulation – d'outils de gestion. La formulation de ces derniers participe à la formulation du projet de mutuelle et à son organisation opérationnelle.

### **Problématique de recherche**

Dès lors, en nous appuyant sur ces précisions, ce mémoire vise à répondre à la question suivante : comment l'association PSSA-A, au regard de son ancrage dans le Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation, formule son projet pour réussir à mobiliser des acteurs qui participeront à sa réalisation ?

Cette problématique peut se décliner en trois sous-questions auxquelles nous chercherons à répondre dans ce travail :

- Comment l'ancrage de l'association dans le Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation influence la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation ?
- Comment l'association formule son projet pour réussir à mobiliser un réseau d'acteurs, notamment financiers, sur le sujet ?
- Comment les acteurs de ce réseau participent de la formulation du projet ?

### **Plan du mémoire**

La première partie de ce mémoire vise à poser le cadre de notre réflexion. Dans un premier chapitre, nous revenons sur l'évolution historique du système alimentaire du

---

<sup>15</sup> La notion de *qualcul* est un néologisme proposé par le sociologue Franck Cochoy (Callon, 2017) qui permet d'englober les opérations qualitatives comme le jugement et les opérations quantitatives de calcul. Le *qualcul* vise à montrer le lien étroit existant entre jugement et calcul. Nous reviendrons en détail sur cette notion dans notre chapitre 3.

<sup>16</sup> Rappelons qu'il s'agit là de deux acteurs du comité de pilotage mobilisé dans le projet de mutuelle de l'alimentation.



XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours en pointant notre regard sur le caractère oligopolistique des marchés qui le cadrent ; une situation qui, nous le verrons, est au fondement de conséquences sociales, écologiques, sanitaires et économiques. Ces dernières constituent autant d'enjeux auxquels les acteurs cherchent à faire face. Dans un second chapitre, nous irons plus en avant dans la présentation de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace et nous formulerons le cadre méthodologique de notre réflexion. Dans un troisième chapitre, nous présenterons notre cadre théorique composé de la théorie de l'acteur-réseau et de la théorie des agencements marchands.

Nous consacrerons, ensuite, la seconde partie de ce mémoire au déploiement de notre analyse. Dans un quatrième chapitre, il s'agira d'étudier la formulation du projet de mutuelle en vue de la mobilisation d'acteurs. Le cinquième chapitre permettra d'étudier le cas spécifique de la tentative de mobilisation de la Banque des Territoires dans le réseau d'acteurs du projet de mutuelle afin d'obtenir des financements. L'étude de ce cas montrera le travail de formulation réalisé par l'association et d'autres acteurs intéressés par le projet pour mobiliser la Banque des Territoires, acteur essentiel dans la réalisation des ambitions de l'association. Enfin, le dernier chapitre de ce mémoire sera consacré à la présentation de nos réflexions sur la conception d'outils de gestion, conception qui participe à la formulation du projet en vue de son organisation opérationnelle.

**PREMIÈRE PARTIE. Cadrage de notre réflexion sur le  
projet de mutuelle de l'alimentation**

# **Chapitre 1. Le système alimentaire agro-industriel, ses limites et les alternatives émergentes**

Nous l'avons dit dans l'introduction générale de ce mémoire : la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation et les expérimentations qui en découlent s'inscrivent dans une visée de transformation du système alimentaire agro-industriel. Arrêtons-nous le temps d'un chapitre pour dresser le portrait de ce système dans ces multiples facettes, mais aussi pour présenter le mouvement d'alternatives qui cherche à faire face aux limites et défaillances du système alimentaire dominant.

## **A. Le système alimentaire agro-industriel : du XIX<sup>e</sup> à nos jours**

Avant d'arriver dans nos assiettes, les aliments sont produits par des agricultrices et des agriculteurs inscrits dans des modèles agricoles différents, puis ils sont transformés dans des processus industriels ou à la ferme. Ces produits transformés sont ensuite transportés pour arriver dans la distribution – grandes et moyennes surfaces, commerce de détail ou autre type de commerce. Ici, une partie des produits alimentaires est donnée à l'aide alimentaire pour écouler les surplus tout en défiscalisant ce don (Scherer et Bricas, 2021 ; Bonzi, 2021). L'autre partie des produits est vendue, puis enfin, consommée – et en partie jetée – soit au domicile soit en restauration hors domicile (Fouilleux et Michel, 2020). A cet ensemble d'acteurs et d'actrices, il faut ajouter les Chambres d'agriculture, le monde de la recherche, les politiques publiques et les régulations étatiques et européennes (Chiffolleau et Lamine, 2012). Ces lignes dressent en quelques mots le portrait de notre système alimentaire agro-industriel.

Ce dernier est le fruit des évolutions de l'agriculture, des secteurs de la transformation, de la distribution et des transports au cours des deux siècles précédents. En effet, au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture a connu des évolutions majeures se caractérisant par un changement de modèle dominant dans nos sociétés: nous sommes passés du « modèle paysan au modèle de l'agriculteur industriel » (Wintz, 2011, p. 21). Le modèle paysan se caractérisait par une petite taille des fermes, la pratique de la traction animale, une population agricole importante. Ce modèle est caractéristique d'un « régime métabolique solaire » (Fischer-Kowalski et Haberl, 2007 ; Haberl *et al.*, 2016 cités dans

Daviron, 2021)<sup>17</sup> dans lequel l'apport d'intrants est issu de la biomasse. Cette dernière apporte de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage des logements, des matières premières pour l'habillement et de l'énergie mécanique avec la traction animale. La production d'aliments s'inscrit alors dans un ensemble de productions liées à l'agriculture (*Ibid.*, 2021).

Ce modèle va être bousculé, au XX<sup>e</sup> siècle et particulièrement à partir des années 1950, au nom d'une politique de modernisation agricole. Cette dernière renforce l'industrialisation de l'agriculture et contribue au développement d'une agriculture chimique pour renforcer sa productivité dans l'optique de « produire pour un marché international concurrentiel » (Wintz, 2011, p. 22). Cette transformation du modèle agricole est caractéristique du passage à un « régime métabolique minier » (Fischer-Kowalski et Haberl, 2007 ; Haberl *et al.*, 2016 cités dans Daviron, 2021), fondé sur les énergies fossiles, qui substitue un certain nombre de produits issus de la biomasse par des produits de synthèse issus de l'industrie chimique qui se développe à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*). Ce passage d'un régime à un autre constitue une fracture métabolique historique qui va se traduire par plusieurs aspects (Valiorgue, 2020). Un premier aspect consiste en la déconnexion des lieux de production et des lieux de consommation (*Ibid.*) dont une conséquence est « la rupture des cycles biologiques » (*Ibid.*, p. 29) qui fragilise la régénération des sols. A cela s'ajoutent une augmentation de la taille du réseau d'acteurs intervenant dans le système alimentaire et une augmentation des distances entre ces derniers (*Ibid.*). En effet, les énergies fossiles vont permettre de diminuer drastiquement les coûts de transport terrestre et maritime, ce qui va accélérer la mondialisation de l'offre agricole. A cette révolution des transports, d'autres vont suivre. Enfin, cette fracture métabolique, permise par des politiques de modernisation agricole, a façonné le visage de nos sociétés actuelles sur le plan démographique – avec une augmentation considérable de la population mondiale – et *in fine* sur le plan urbanistique avec une artificialisation accrue des sols (Bricas, 2021). Cette fracture est le fruit de la montée en puissance d'acteurs qui vont verrouiller le système alimentaire agro-industriel participant alors à la transformation des conditions d'habitabilité de la Terre.

---

<sup>17</sup> Le concept de « métabolisme socio-écologique » désigne « la nature et l'ampleur des flux d'énergie et de matière qui traversent les sociétés pour qu'elles existent dans la durée » (Daviron, 2021, p. 69-70).

## **B. Les verrouillages et débordements du système agro-alimentaire industriel**

### **1. Du verrouillage des marchés agricoles...**

Historiquement, les quatre grandes innovations qui ont révolutionné l'agriculture sont le produit d'entreprises de l'agro-industrie dont le poids n'a eu de cesse de croître jusqu'à nos jours.

Après la Première Guerre mondiale et tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, ces innovations, filles du métabolisme minier vont révolutionner l'agriculture en plusieurs points. La première, le tracteur, innovation venue des Etats-Unis, va révolutionner l'agriculture en démultipliant la mécanisation des activités agricoles (Daviron, 2021). Cette mécanisation va participer de la spécialisation des exploitations agricoles car elle permet de passer à de grands volumes de production : il est donc plus efficace de se spécialiser dans une grande culture ou dans un type d'élevage pour amortir le coût des investissements en machine (*Ibid.*). Aujourd'hui, la concentration du secteur du machinisme agricole conduit à un verrouillage technique qui produit une situation de dépendance des agriculteurs et agricultrices aux grands acteurs du secteur (Valiorgue, 2020). Sur le marché du machinisme agricole, « les quatre premiers acteurs représentent à eux-seuls plus de 53% du marché » (*Ibid.*, p. 88)<sup>18</sup>.

La deuxième innovation, les engrais azotés de synthèse, créée à partir d'énergie fossile, va se diffuser dans le monde entier à mesure de l'avancée dans le XX<sup>e</sup> siècle. Cette innovation permet aux agriculteurs de se passer de fumier et ainsi d'augmenter les rendements agricoles (Daviron, 2021). Or, comme le secteur du machinisme agricole, le secteur est très concentré : « depuis 2016, moins de 10 acteurs contrôlent plus de 56% des parts de marché des engrais et fertilisants » (Valiorgue, 2020, p. 84)<sup>19</sup>.

La troisième, les pesticides, issue de l'industrie chimique elle aussi, va servir d'intrant pour éliminer les espèces considérées comme nuisibles. Aujourd'hui, quatre acteurs dominent le marché des produits phytosanitaires pour les plantes à hauteur de 84% (Valiorgue, 2020): de la même manière que dans les secteurs précédents, les agriculteurs et agricultrices en conventionnel n'ont d'autres choix que de se fournir chez ses acteurs.<sup>20</sup> La dernière innovation en date accroît encore l'influence de l'industrie de

---

<sup>18</sup> Ces entreprises multinationales sont les suivantes : John Deere, CHN, Kubota et AGCO (Valiorgue, 2020).

<sup>19</sup> L'entreprise Nutrien pèse « plus de 10% du secteur des engrais » (Valiorgue, 2020, p. 85).

<sup>20</sup> Ces entreprises multinationales sont les suivantes : Bayer-Monsanto, Syngenta-ChemChina, Dupont-

la chimie dans le secteur agricole en augmentant la dépendance des agriculteurs (Daviron, 2021). Depuis l'arrêt Chakrabarty de la Cour suprême des Etats-Unis en 1980, le secteur des semences peut breveter et privatiser le vivant (Valiorgue, 2020). Sur cette base, une concentration des entreprises semencières a eu lieu dans le secteur (*Ibid.*)<sup>21</sup>. Cela contribue également à la perte d'autonomie des agriculteurs et agricultrices en matière de semences (*Ibid.*). A la concentration des marchés du machinisme agricole, des engrais de synthèse, des pesticides et des semences, il faut ajouter la concentration des marchés du *trading* des matières premières<sup>22</sup>, des marchés de la transformation<sup>23</sup> et de la distribution<sup>24</sup> (*Ibid.*).

## 2. ... à la dépendance des exploitations agricoles

La domination de ces acteurs économiques sur tous les marchés agricoles et alimentaires conduit à la formation d'oligopoles (Valiorgue, 2020) qui sont une manifestation du caractère non-démocratique du système agro-alimentaire industriel. En effet, la concentration des leviers de décision et d'influence aux mains d'un petit nombre d'acteurs multinationaux produit une opacité sur les décisions portant sur les orientations du système alimentaire international (Bricas, Conaré et Walser, 2021). Par ailleurs, cette situation donne à ces acteurs un pouvoir de négociation considérable face aux dirigeants agricoles (Valiorgue, 2020).

Cette situation installe dès lors les agriculteurs et agricultrices dans un faisceau de dépendances vis-à-vis des acteurs à l'amont et à l'aval de la production affectant ainsi à la baisse leur rémunération (*Ibid.*). A titre d'exemple, en 2022, le revenu professionnel agricole annuel moyen est de 13 658 euros pour les agriculteurs et de 9 679 euros pour les agricultrices, soit une différence de 29%, selon les données de la Mutualité Sociale

---

Dow et BASF. Dans le secteur des produits pharmaceutiques pour les animaux d'élevage, les entreprises dominantes sont les suivantes : Zoetis, Merck, Sanofi, et Eli Lilly & Company (Valiorgue, 2020).

<sup>21</sup> Les trois entreprises multinationales qui dominent ce secteur sont les suivantes : Bayer-Monsanto, Dow-Dupont et Syngenta (Valiorgue, 2020).

<sup>22</sup> Quatre entreprises multinationales dominent le secteur du *trading* des matières premières : « Archer Daniels Midland (USA), Bunge (USA), Cargill (USA) et Louis Dreyfus (France). [...] ces acteurs pèsent à eux seuls 90% de l'activité de *trading* à l'échelle planétaire. » (Valiorgue, 2020, p. 90-91)

<sup>23</sup> Tous secteurs confondus (produits carnés, céréales et produits panifiés, produits laitiers), les grandes entreprises qui dominent le secteur de la transformation sont : JBS, Cargill, WH Group, Brasil Foods, le groupe Bigard en France, Nestlé, Mondelez, General Mills, Fonterra, Danone, Lactalis et Arla (*Ibid.*)

<sup>24</sup> Les grandes entreprises du secteur de la distribution au niveau mondial sont : Walmart, Schwartz Group, Kroger, Aldi, Carrefour, Tesco (*Ibid.*)

Agricole (MSA) utilisées par Oxfam France<sup>25</sup>. De même, les retraites agricoles sont très faibles : en 2020, la retraite moyenne agricole est de 700 euros mensuels (840 euros pour les agriculteurs ; 570 euros pour les agricultrices)<sup>26</sup>. Ainsi, les exploitants agricoles sont dans une situation de dépendance qui les enferme, le plus souvent, dans une situation de précarité aux visages multiples et dans des choix techniques dont le coût de changement est très élevé (Valiorgue, 2020). Cette précarité se retrouve également de l'autre côté du système alimentaire agro-industriel, au stade de la consommation.

### **3. L'aide alimentaire : une variable d'ajustement du système alimentaire agro-industriel**

En ce début de décennie 2020, avec la pandémie de la Covid-19 et l'inflation, le rôle social et de soutien joué par les structures de l'aide alimentaire s'est révélé essentiel du fait de la diminution des revenus de la population et d'une augmentation de la demande d'aide alimentaire (Scherer et Bricas, 2021). Les données recueillies par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) avec son système d'information sur l'aide alimentaire (SIAA) montrent qu'il y a eu, en 2020, une augmentation de 10,6% des volumes de denrées distribuées et une augmentation de 7,3% du nombre d'inscrits<sup>27</sup>. Ce dernier chiffre est à mettre en comparaison des années 2018 (+2,9%) et 2019<sup>28</sup> (+4,4%) où la hausse du nombre d'inscrits était moindre, bien qu'en croissance depuis plusieurs années.<sup>29</sup>

Cette situation rappelle le caractère indispensable de l'aide alimentaire pour répondre « aux besoins en produits alimentaires des individus contraints par leurs moyens économiques » (Scherer et Bricas, 2021, p. 210).

Néanmoins, l'aide alimentaire peut être également lue comme une variable d'ajustement du système alimentaire agro-industriel (*Ibid.*). En effet, les pouvoirs publics ont contribué à l'évolution de l'aide alimentaire en l'inscrivant dans une filière « qui

---

<sup>25</sup> Oxfam France (2023). Rapport « Agriculture : les inégalités sont dans le pré ».

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Communiqué de presse publié par l'Insee et la DREES (2021, juillet). Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020. Consultable en ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communiquede-presse/aide-alimentaire-une-hausse-prononcee-des-volumes-distribues-par-les>

<sup>28</sup> Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire s'élevait, en 2019, à 5,5 millions de personnes en France (Bonzi, 2021).

<sup>29</sup> Émilie Radé & Olivier Léon - DREES - Études et Résultats - février 2022 - n° 1218 - Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021.

s'appuie sur les circuits longs du système agro-industrialisé pour se fournir en produits agroalimentaires » (*Ibid.*, p. 211). Cela conduit l'aide alimentaire à devoir distribuer des produits de « qualité nutritionnelle insuffisante » (*Ibid.*, p. 212), donnés par des acteurs de la grande distribution qui sont défiscalisés pour cela (*Ibid.*). L'aide alimentaire apparaît alors comme un débouché pour la distribution qui écoule des marchandises proches de la péremption, périmées ou abîmées, tout en étant défiscalisée pour ses dons (*Ibid.*). En cela, l'aide alimentaire constitue une « variable d'ajustement de la (sur)production agricole » (*Ibid.*, p. 210) qui se manifeste notamment par le couplage entre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire depuis la loi Garot de 2016 (*Ibid.* ; Bonzi, 2021). Cette loi participe à la constitution de l'aide alimentaire comme « nouveau maillon » (Bonzi, 2021, p. 58) du système alimentaire agro-industriel. Dès lors, plutôt que de favoriser la réduction de la production, cette loi renforce « la logique de valorisation des excédents » (Scherer et Bricas, 2021, p. 211) et fait de l'aide alimentaire un nouveau débouché du système alimentaire (Bonzi, 2021).

Par ailleurs, l'aide alimentaire propose une alimentation qui n'est pas choisie par les bénéficiaires : ces personnes doivent prendre ce qu'il reste, avec la possibilité que ces produits ne répondent pas à leurs besoins (*Ibid.*). Cette situation s'inscrit dans un phénomène de « violences alimentaires » (Bonzi, 2019): sentiment de honte dans l'acte de se rendre à l'aide alimentaire, faire la queue pour recevoir de quoi manger, le contrôle de la situation du bénéficiaire par la monstration de ses papiers, l'inscription à la structure d'aide, ne pas pouvoir choisir selon ses besoins (Bonzi, 2021), etc.

Ainsi, il est possible de faire un parallèle entre la situation des agricultrices et des agriculteurs et les bénéficiaires de l'aide alimentaire. D'une part, des agriculteurs et agricultrices, dépendants des marchés agricoles qui verrouillent les différentes dimensions de leur exploitation agricole et les enferment dans des revenus faibles. D'autre part, des bénéficiaires de l'aide alimentaire qui n'ont pas d'autres choix que de recevoir des produits alimentaires de faible qualité. Cette situation pose un défi majeur, à savoir la transformation du système alimentaire agro-industriel afin de permettre aux mangeurs, aux mangeuses, aux agriculteurs, aux agricultrices de pouvoir reprendre la main sur leur alimentation et sur leurs pratiques agricoles. En somme, cette situation pose le défi de la démocratisation de l'agriculture et de l'alimentation pour permettre une décision



démocratique en connaissance de cause, notamment des débordements du système alimentaire agro-industriel.

#### **4. Les débordements rétroactifs du système alimentaire agro-industriel**

Outre les enjeux de démocratisation de ce système, ce dernier entraîne des conséquences multiples – sociales, environnementales et sanitaires – qui affectent, en rétroaction, nos capacités de production agricole. Cela constitue un risque majeur pour la sécurité alimentaire tant au niveau mondial que local (Fouilleux et Michel, 2020).

##### **a. Les débordements du système alimentaire agro-industriel...**

Toutes les évolutions du système alimentaire, que ce soit dans la production, dans la transformation ou la distribution et les transports, entraînent des débordements importants sur le système Terre.

D'abord, notre système alimentaire agro-industriel est à l'origine de la saturation des milieux. En effet, les engrais chimiques de synthèse polluent les cours d'eau et les nappes phréatiques provoquant l'eutrophisation des milieux aquatiques (Bricas, 2021), ce qui constitue une menace pour la biodiversité. De plus, ces engrais polluent l'air en formant des particules fines en se combinant à d'autres molécules, ce qui a un impact sur notre santé (*Ibid.*, 2021). A cela s'ajoutent les émissions de GES, causées par le système alimentaire agro-industriel, qui contribuent ainsi au réchauffement climatique. Le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC) montre que les émissions du secteur agricole, en 2021, s'élèvent à 18,4% des émissions nationales (HCC, 2023). Ces émissions sont principalement composées de méthane à hauteur de 55,7% et de protoxyde d'azote à hauteur de 29,4% en 2021, tandis que les émissions de dioxyde de carbone représentent environ 15% des émissions du secteur agricole (*Ibid.*). Dans le détail, c'est le secteur de l'élevage qui émet le plus de gaz à effet de serre à hauteur de 60% des émissions du secteur agricole : le méthane est responsable de 93% des émissions directes du secteur de l'élevage (*Ibid.*). Les cultures représentent près de 27% des émissions du secteur agricole, en très grande majorité sous forme de protoxyde d'azote (90%) (*Ibid.*). Enfin, environ 13% des émissions du secteur agricole sont à relier aux engins, moteurs et chaudières utilisés (*Ibid.*). Du côté de l'alimentation, les produits alimentaires consommés sont à la fois issus de l'agriculture française et de l'importation qui a un impact sur l'empreinte carbone de l'alimentation. A ce titre, en 2019, « l'empreinte

carbone de l'alimentation des Français [...] représente 25% de l'empreinte carbone totale de la France » (*Ibid.*, p. 112).

Ensuite, ce système est à l'origine de l'épuisement des ressources planétaires – perte de biodiversité avec la déforestation massive pour l'élevage et les grandes cultures, épuisement des énergies fossiles utilisées à toutes les étapes du système, dérèglement du cycle de l'eau, destruction des sols – et de la présence de plus en plus importante de résidus chimiques et de résidus plastiques dans les milieux (Bricas, 2021).

Le système alimentaire industriel est également à l'origine de problèmes sanitaires avec l'apparition de résistances microbiennes et de maladies comme l'obésité et peut conduire à une instabilité économique et sociale avec la fluctuation des prix alimentaires, la précarité du travail et la pauvreté (Bricas, 2021).

#### **b. ...affectent nos capacités de production agricole**

Les débordements des activités humaines, ici celles en rapport avec le système alimentaire agro-industriel, affectent rétroactivement les productions agricoles. Ces dernières subissent « les conséquences du réchauffement climatique et les transformations du système Terre » (Valiorgue, 2020, p. 41). Prenons le cas de la raréfaction de la ressource en eau. Cette ressource est sous tension dans un contexte de réchauffement climatique. En effet, face à des sécheresses inédites comme celle de l'année 2022, débutée dès le mois de janvier, avec un déficit pluviométrique jusqu'à 85% en juillet 2022 (HCC, 2023), il faut adapter les territoires à ce phénomène climatique qui va augmenter en intensité au cours des décennies à venir. En effet, en 2050, le taux moyen d'humidité des sols correspondra au niveau « très sec » ou « extrêmement sec » d'aujourd'hui (Les Greniers d'Abondance, 2020, p. 89-90). De plus, le rapport Explore 70, cité dans les travaux de l'association Les Greniers d'Abondance, évoque une « baisse de 10 à 25% de la recharge des nappes phréatiques à l'échelle nationale [...]. Ceci serait notamment dû à une intensification de l'évapotranspiration, au détriment de l'alimentation des nappes » (*Ibid.*, p. 90). A cela, il faut ajouter « une baisse de 10 à 40% du débit moyen des cours d'eau et des étiages plus sévères, plus longs et plus précoces, avec des débits estivaux réduits de 30 à 60% » (*Ibid.*, p. 90). Cette situation hydrique affecte et affectera de manière encore importante les productions agricoles.

Au-delà de la problématique de l'eau, cette situation affecte déjà nos productions agricoles en se traduisant par des baisses des rendements ou la nécessité de diminuer la

taille des cheptels. A ce titre, le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat montre qu'en 2022, « les récoltes céréalières ont nettement baissé en France (-10,5%) » (HCC, 2023, p. 48) : la « production de maïs est la plus faible depuis 1990 sous l'effet de la sécheresse » (*Ibid.*, p. 48). Ces baisses de rendements peuvent également être liées à la perte de biodiversité des sols avec la disparition des vers de terre, par exemple. En effet, leur disparition entraîne « un tassement et un durcissement des sols qui deviennent moins productifs. » (Valiorgue, 2020, p. 45)

Ainsi, les débordements des activités humaines et notamment du système alimentaire agro-industriel affectent nos capacités de production agricole, ce qui constitue un risque pour la sécurité alimentaire tant au niveau mondial que local (Bricas, 2021). C'est pourquoi, le système alimentaire agro-industriel n'est pas résilient face aux conséquences du réchauffement climatique, d'une part, et, d'autre part, face à la raréfaction des énergies d'origine fossile (Kahraman-Clause, Kentzel et Lallemand, 2022)<sup>30</sup>.

Face à ces constats, il s'agit de construire le passage d'un système alimentaire agro-industriel non durable et destructeur de la nature, « en déséquilibre économique, social et écologique » (Swaton, 2020, p. 59), à un système alimentaire « durable et solidaire » (*Ibid.*, p. 22), résilient, respectueux du vivant et des frontières planétaires et créateur « d'emplois et de liens sociaux » (*Ibid.*, p. 59).

### **C. Reprendre la main sur l'agriculture et l'alimentation**

Cet ensemble de constats conduit des acteurs à vouloir reprendre la main sur le système alimentaire. Des initiatives alimentaires et agricoles citoyennes émergent et apparaissent comme autant de voies à approfondir et à expérimenter pour transformer le système alimentaire agro-industriel.

Depuis une vingtaine d'années, la France voit l'essor d'initiatives agricoles et alimentaires alternatives et citoyennes. En effet, l'agriculture et l'alimentation sont de plus en plus réappropriées par les citoyens et les citoyennes (Paturel et Ramel, 2017)

---

<sup>30</sup> La guerre en Ukraine, débutée le 24 février 2022, rappelle que la raréfaction des énergies fossiles – ici le gaz russe – peut également être provoquée « artificiellement » par des conflits géopolitiques. En effet, l'invasion de l'Ukraine, du fait de la diminution des exportations de gaz russe vers l'Europe, a eu un impact sur le « renchérissement du prix de l'énergie » (HCC, 2023, p. 48). Cette situation a conduit à une augmentation du coût de production des engrais de synthèse de plus de 93%, cela ayant pour effet une augmentation des « coûts des productions végétales » (*Ibid.*, p. 48).

comme support de « mise en acte critique » (Hajek, 2021, p. 14) du système alimentaire agro-industriel. Cette réappropriation peut conduire à des revendications politiques comme le retour de l'agriculture dans une « économie de proximité » (*Ibid.*, p. 11). Par ailleurs, cette critique mêle aussi « souci de l'environnement » (Doïdy, 2016, p. 13), souci de soi et des autres, rejoignant ainsi des formes d'engagement centrées sur le *care*. Cette notion « renvoie au fait que des gens s'occupent et se soucient d'autres humains ou non-humains » (Blanc, Paddeu, 2018, p. 11) afin de « maintenir, de continuer ou de réparer [leur] "monde" de telle sorte [qu'ils puissent] y vivre aussi bien que possible » (Tronto, 1993, p. 103 cité dans Ferrarese, 2009, p. 139). De cette manière, ces initiatives agricoles et alimentaires alternatives participent d'un « renouvellement des formes de l'agir politique » (Granchamp et Glatron, 2016, p. 14).

Ces initiatives jouent un « rôle d'initiation » à « la sphère publique » et à la « civilité » (Cérézuelle, 2003, p. 72- 73) des mangeurs qui y participent. En cela, elles participent à amener ces derniers vers le politique. Autrement dit, par l'intermédiaire d'une activité agricole ou alimentaire, les mangeurs et les mangeuses vont participer activement aux affaires de la *polis*, de la cité à l'échelle du territoire de leur vie quotidienne. Ces initiatives agricoles et alimentaires sont en lien avec des formes d'agriculture qui se pratiquent en ville, dans le périurbain (Reynolds, 2021 ; Paddeu, 2021) ou dans des territoires ruraux. Cet engagement à l'échelle du proche se traduit par des formes variées. Ces initiatives, porteuses de pratiques de *care*, peuvent aller de formes d'engagement « ordinaires » (Blanc, Paddeu, 2018, p. 2) jusqu'à des formes de militantisme contestataires.

A ce titre, ces initiatives agricoles et alimentaires citoyennes peuvent donner lieu à des luttes urbaines. Cela peut se traduire par l'opposition à de grands projets d'urbanisation et de bétonisation comme à Aubervilliers. En effet, le collectif de Jardins à Défendre (JAD) s'est opposé à la construction d'un sanatorium devant recouvrir environ dix-neuf parcelles de jardins ouvriers et de potagers à Aubervilliers dans le cadre des Jeux olympiques de 2024. Le collectif de JAD s'appuie sur une stratégie d'occupation des lieux similaire à la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-Des-Landes. Ces zones à défendre - comme le cas d'Aubervilliers - sont « des lieux de résistances » qui expriment « un renforcement de la demande démocratique en matière d'aménagement » (Faburel, 2018, p. 241), ici pour la préservation de parcelles agricoles. Par ailleurs, cette mobilisation

illustre le sentiment de responsabilité des acteurs vis-à-vis d'espaces agricoles qui font partie intégrante de l'espace de vie des habitants des quartiers populaires où ils se trouvent. Le collectif JAD fonde sa mobilisation sur le *care* en cherchant à « maintenir » le « monde » que les jardiniers et jardinières ont construit pour « vivre aussi bien que possible » (Tronto, 2009, p. 143) dans leur lieu de vie.

Ces initiatives peuvent également être des lieux d'engagement plus ordinaire n'impliquant pas d'opposition frontale avec les pouvoirs publics ou avec des entreprises. C'est le cas dans les jardins partagés urbains. Ces derniers permettent un « engagement dans l'espace local » se traduisant par « une attention portée à la “chose commune” à l'échelle de son quartier » (Joly et Lebrou, 2021, p. 268). Les mangeurs sont amenés à participer à « des transformations à bas bruit » (Blanc, Paddeu, 2018, p. 2) à travers leur engagement. Ce type d'initiatives peut alors nourrir « un type d'engagement dans la cité susceptible de concrétiser une forme de démocratie “par le faire” » (Pruvost, 2015, cité par Joly et Lebrou, 2021, p. 259). Nous assistons à une forme de décentrement du politique (Wallenhorst, 2016) qui se traduit par la politisation de pratiques ordinaires de jardinage, très éloignées des formes classiques de mobilisation (comme l'adhésion à un parti politique, un syndicat ou d'autres formes d'action militante).

Face aux limites de ces initiatives agricoles et alimentaires citoyennes pour transformer structurellement le système alimentaire agro-industriel, des idées nouvelles émergent. Parmi ces dernières, un collectif d'acteurs a posé les bases d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation qui est expérimentée dans les territoires.

\*

Maintenant que nous avons posé le cadre socio-historique dans lequel se construit la réflexion sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation, nous allons pouvoir présenter plus en avant notre travail de recherche sur l'initiative d'expérimentation alsacienne.

## Chapitre 2. Introduction au terrain de recherche et éléments de méthodologie

### A. Le contexte territorial de notre recherche

#### 1. Eléments généraux de présentation

Le territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace, composé de 880 communes, est peuplé d'environ 1,9 millions d'habitants sur une surface d'environ 832 500 hectares. Ces caractéristiques en font un territoire deux fois plus dense que le reste de la France métropolitaine. Par sa position géographique, l'Alsace est une région frontalière et constitue un « élément du fossé du Rhin supérieur » (Nonn, 2008, p. 496). Par ailleurs, l'Alsace est un territoire avec une « conscience régionale » (*Ibid.*, p. 496) prégnante où se dessine un fort attachement « aux patrimoines de toute nature : paysages, écosystèmes, sites et ‘monuments’ – écrits, bâtis (civils, religieux, militaires, urbanistiques) symboliques » (*Ibid.*, p. 502).

Historiquement, l'agriculture de la plaine d'Alsace est restée, des siècles durant, « le domaine des petites exploitations, à caractère familial, couvrant entre deux et cinq hectares » (Boehler, 2004, p. 90) avec un « bas niveau technique » (*Ibid.*, p. 91) où les paysans appliquaient « des méthodes de culture proches du jardinage » (*Ibid.*, p. 90). Avec la modernisation agricole, l'agriculture alsacienne a été transformée en profondeur. Présentons maintenant, en quelques mots, sa situation actuelle.

#### 2. La situation actuelle du territoire alsacien sur le plan agricole

##### a. CRATer : un calculateur pour faire l'état des lieux agricole de l'Alsace

Le Calculateur pour une Résilience Alimentaire des Territoires (CRATer) a été développé par l'association Les Greniers d'Abondance (LGA), créée en 2018. Ses activités portent sur les enjeux de la résilience alimentaire.<sup>31</sup> Cet outil permet d'étudier les caractéristiques et les enjeux des systèmes alimentaires sur différentes échelles. Nous allons ainsi l'utiliser pour proposer un rapide portrait de la situation agricole alsacienne.

---

<sup>31</sup> En parallèle de la création de cet outil d'évaluation de la résilience alimentaire de la France métropolitaine, l'association a édité deux rapports : *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle territoriale* (2020), à destination des collectivités territoriales et *Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique* (2022) proposant une réflexion ancrée au niveau des politiques nationales. Leurs travaux ont été soutenus par des acteurs institutionnels comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

### **b. Etat des lieux de l'agriculture alsacienne**

La surface agricole utile (SAU) totale de la Collectivité Européenne d'Alsace correspond à environ 322 600 hectares, soit 40% de la superficie totale du territoire<sup>32</sup>. Par ailleurs, seulement 4% de la SAU totale est labellisée en Agriculture Biologique. L'outil CRATer permet également d'avoir un regard sur la population agricole en Alsace. Sur ce point, nous constatons que la part des actifs agricoles permanents dans la population totale de l'Alsace est de 1,4% en 2010. De plus, 44% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 15% ont plus de 60 ans. Cette situation va conduire à un certain nombre de départs à la retraite dans les années à venir et pose la question du renouvellement de la population agricole alsacienne. Soulignons également qu'entre 1988 et 2010, le territoire alsacien a perdu 47% de ses exploitations agricoles, soit 9 exploitations en moins par semaine. Aujourd'hui, le territoire compte environ 11400 exploitations pour une moyenne de 27 ha par exploitation. Sur le plan des impacts sur la biodiversité, l'indice de Haute Valeur Naturelle<sup>33</sup> des exploitations agricoles alsaciennes présentent un score relativement faible de 9 sur 30.

Ainsi, l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace s'inscrit dans un espace agricole qui, en première lecture, présente certaines vulnérabilités en termes de soutenabilité sociale – avec les départs à la retraite d'actifs agricoles – et environnementale – avec un impact sur la biodiversité important et l'augmentation de la taille des exploitations agricoles. Cela constitue quelques-uns des enjeux que les acteurs de l'expérimentation de mutuelle de l'alimentation auront à traiter.

## **B. L'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace**

### **1. Historique de création de l'association**

Le 18 mai 2020, le Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation publie sa première tribune dans le journal en ligne *Reporterre*. C'est en lisant cette

---

<sup>32</sup> L'outil CRATer propose une répartition de la SAU entre « surfaces productives » et « surfaces peu productives » : ces dernières rassemblant les jachères, les estives et les landes, ainsi que diverses cultures sont exclues des calculs de l'outil. Cette exclusion est fondée sur l'hypothèse que ces surfaces ne participent pas à la production agricole annuelle du territoire.

<sup>33</sup> L'indice de Haute Valeur Naturelle permet de caractériser les systèmes agricoles qui maintiennent un haut niveau de biodiversité. Cet indice se divise en trois dimensions : la variété des cultures présentes sur les fermes, le faible niveau d'intrants, de pesticides et d'engrais chimiques, la présence de haies ou de prairies permanentes qui ont un intérêt agroécologique.

dernière que le porteur de la future association alsacienne découvre cette idée. Il voit en elle :

*« un levier de transformation qui permet de vraiment créer de nouveaux droits sociaux et restructurer l'économie dans le sens de la transition écologique. »*  
(Entretien avec le porteur de l'initiative alsacienne, 9/02/23)

A cela, il faut ajouter le fait que le porteur de l'association alsacienne connaît l'un des cosignataires de la tribune :

*« Il y avait Mathieu Dalmais, avec qui j'étais à l'association Ingénieurs Sans Frontières pendant qu'on était étudiants : lui en tant qu'ingénieur agronome, moi en tant qu'ingénieur généraliste et du coup je me suis dit, c'est l'occasion de reprendre contact. Et c'est comme ça que j'ai raccroché au réseau national de la sécurité sociale de l'alimentation. »* (Entretien avec le porteur de l'initiative alsacienne, 9/02/23)

Face aux nombreuses sollicitations reçues à la suite de la diffusion de cette tribune dans *Reporterre*, le Collectif National a décidé d'organiser des réunions en visioconférence pour permettre aux personnes intéressées d'échanger : le porteur de l'initiative alsacienne était présent lors de ces premières rencontres en distanciel, mais aussi aux suivantes en présentiel<sup>34</sup>.

En septembre 2021, le porteur du projet a commencé à participer à des événements en Alsace où il a notamment rencontré la future présidente de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace (PSSA-A) dont le réseau a été mis à profit pour débiter la prospection sur le territoire alsacien.

L'assemblée générale constitutive de l'association a eu lieu le 3 mai 2022 au local des Petites Cantines à Strasbourg. Cette assemblée générale a réuni dix-sept membres fondateurs de divers horizons associatifs : Les Amis de la Confédération Paysanne, Coopalim, Les Retoqués, VRAC Strasbourg, Alternatiba Strasbourg, Alsace Nature, Conscience et Impact Ecologique, etc. Parmi ces membres, huit ont été élus au conseil d'administration de l'association.

---

<sup>34</sup> La première rencontre du « réseau national des dynamiques locales » émergent ayant eu lieu en janvier 2022 à Orléans.



Par ses statuts, l'association s'inscrit pleinement dans le Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation. En effet, elle vise à promouvoir la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Alsace telle que définie dans le socle commun du collectif. Elle vise également à participer activement aux échanges avec les autres expérimentations de la proposition sur le territoire français.

Depuis l'assemblée générale du 22 juin 2023, l'objet de l'association a connu plusieurs ajouts. Désormais, l'association peut participer à des travaux de recherche tant en son sein que dans d'autres structures sur des projets portant sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

## **2. Les actions de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace**

A l'heure actuelle, l'association s'est développée dans plusieurs directions. Une première direction se traduit par des actions de plaidoyer pour présenter la proposition sur le territoire alsacien. Dans ce cadre, l'association a participé à des événements tels que l'événement « Qu'est-ce qu'on mange ? » (26 juin au 3 juillet 2022) à Strasbourg, le Festival 6 pieds sur terre à Kingersheim, le colloque « Organiser la démocratie alimentaire » (29 septembre au 2 octobre 2022) au Campus de la Fonderie à Mulhouse, des ateliers-débats dans le cadre du Festival AlimenTerre, des projections du documentaire *La Part des Autres* lors de ciné-débats, des table-rondes, etc. Dans le quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, l'association a participé aux portes ouvertes des Jardins de la Montagne Verte en mai 2023, mais aussi à la Fête de la Saint Glinglin – la fête du quartier – organisée par l'association PAR ENchantement, partenaire au cœur de l'expérimentation de mutuelle de l'alimentation.

Une seconde direction consiste à porter la création d'une mutuelle de l'alimentation. Cette activité s'est traduite par la recherche de financements et la rencontre de nombreux acteurs du territoire. A ce titre, la formalisation d'un accord de consortium a été réalisée, incluant de nombreux partenariats, afin de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Banque des territoires, intitulé « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le comité de pilotage du projet de mutuelle de l'alimentation – qui réunit des acteurs du consortium, mais aussi des acteurs ne l'ayant pas signé – sont répartis dans quatre collèges: les collectivités territoriales et l'Etat<sup>35</sup>, les

---

<sup>35</sup> Ville et Eurométropole de Strasbourg, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) Grand Est, Mulhouse Alsace Agglomération, Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

mangeurs et les mangeuses<sup>36</sup>, les acteurs du secteur privé (associations, entreprises, syndicats)<sup>37</sup> et les acteurs du monde académique et de la formation<sup>38</sup>.

Une troisième direction se dessine autour de la création de groupes d'habitants pour expérimenter une démocratie alimentaire préfigurant la gouvernance de la mutuelle. Pour cela, l'association va mettre en place un parcours pour les acteurs de la démocratie alimentaire afin de leur faire gagner en pouvoir d'agir. Cette montée en compétence vise à construire entre les acteurs une connaissance commune des enjeux, des limites et des alternatives des systèmes alimentaires. Cela dans l'optique de leur permettre de définir des critères de conventionnement fondés en connaissance de cause. Ce parcours de montée en compétence s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la compréhension des enjeux du système alimentaire est « essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et introduire des changements » (Paturel et Ndiaye, 2020, p. 22) dans le système agro-alimentaire et les systèmes alimentaires alternatifs.

Enfin, une dernière direction prend la forme d'un programme de recherche en quatre axes :

<b>1<sup>er</sup> axe : Normativité comptable</b>	<b>2<sup>nd</sup> axe : Aménagement du territoire</b>	<b>3<sup>ème</sup> axe : sécurité alimentaire en France</b>	<b>4<sup>ème</sup> axe : Indicateurs de gestion et management de transformation des métiers de la filière alimentaire</b>
Expérimentation du modèle comptable C.A.R.E (Comptabilité Adaptée au Respect de l'Environnement)	Etudier les effets de la mise en place de la démocratie alimentaire sous l'angle du biorégionalisme	Protection sociale et rôle de la paysannerie	Etudier le rôle de la démocratie alimentaire comme levier de transformation du territoire et de ses coopérations

---

du Pays du Sundgau, Collectivité Européenne d'Alsace, Chambre d'Agriculture d'Alsace.

<sup>36</sup> Les personnes physiques et morales.

<sup>37</sup> PAR ENchantement, VRAC Strasbourg, Bio en Grand Est, Caritas, Rhénapap, Le Stück, La Cigogne, Chambre de Consommation d'Alsace, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand Est, Labo des Partenariats qui porte la dynamique Start-Up de Territoire, VYV/ Harmonie Mutuelle, Confédération Paysanne d'Alsace, Colecosol Grand Est, Les Cols Verts Strasbourg, Conscience et Impact Ecologique Grand Est.

<sup>38</sup> Centre de Recherche en Gestion des Organisations (CREGO), Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW), le laboratoire Humans and Management in Society (HuManiS), Cercle des Comptables Environnementaux et Sociaux (CERSES), la Fondation ZOEIN, l'Institut de formation en Comptabilité et Gestion Soutenables (CGS), l'Institut de recherche et d'innovation.

## **C. Cadre méthodologique de notre recherche**

### **1. Une démarche méthodologique globale : la recherche-intervention**

Pour mener notre travail d'enquête sur cette expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, nous allons nous inscrire dans une démarche de recherche-intervention. Cette optique méthodologique permettra à la fois d'analyser notre terrain d'étude et d'accompagner les acteurs du projet de mutuelle de l'alimentation dans sa construction. Nous allons considérer notre recherche-intervention comme un « cadre général dans lequel peuvent s'inscrire de nombreuses pratiques de recherche en sciences de gestion » (David, 2012a, p. 241). Dès lors, notre recherche-intervention associera « des phases d'observation [...], des phases de conception “en chambre” de modèles et outils de gestion » (*Ibid.*, p. 258), ainsi que des phases de « recherche-action » (*Ibid.*, p. 258).

#### **a. Phases d'observation**

En l'état actuel de notre réflexion, notre terrain exploratoire nous a permis d'être au contact de l'association PSSA-A, ainsi que des acteurs du comité de pilotage du projet de mutuelle de l'alimentation et des membres du Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation. A ce titre, nous avons réalisé une quinzaine d'observations participantes et quatre observations non-participantes.

#### **b. Phases de conception de modèles et d'outils de gestion**

Deuxièmement, notre effort de conception d'outils de gestion vise à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de l'expérimentation alsacienne de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. A ce stade de notre réflexion, notre définition de l'outil de gestion sera large afin de ne pas restreindre d'emblée notre regard sur le sujet. A ce titre, nous allons partir de la définition proposée par Eve Chiapello et Patrick Gilbert :

*« Les outils qui nous intéressent englobent ainsi aussi bien des procédures de travail, des systèmes de classement, des formules de calcul, des méthodes de décision, des schémas d'organisation, que des bases de données, des interfaces automatisées ou des progiciels de gestion » (Chiapello et Gilbert, 2016, p. 178)*

Les outils que nous proposerons auront ainsi un impact direct sur l'opérationnalisation de la démocratie alimentaire et de la mutuelle de l'alimentation. Leur conception est donc un acte à fort enjeu pour les porteurs du projet.

#### **c. Phases de recherche-action**

Troisièmement, les phases de recherche-action se traduiront par des temps de « travail en groupe » (David, 2012a, p. 258) pour favoriser un « apprentissage croisé »

(*Ibid.*, p. 259) grâce aux apports du chercheur-intervenant et ceux des acteurs du projet. Ce « processus d'apprentissage » (*Ibid.*, p. 259) vise à « coproduire des connaissances » (*Ibid.*, p. 252) et coconcevoir « avec le chercheur à la fois l'outil et l'organisation futurs » (David, 2012b, p. 138) de la démocratie alimentaire et de la mutuelle de l'alimentation. Ces temps de travail en groupe pourront, par ailleurs, se fonder sur un travail de médiation scientifique et des outils d'éducation populaire. Ces temps de travail en commun s'appuieront sur la participation volontaire des habitants des trois territoires sur lequel nous allons intervenir dont des exploitants agricoles qui pourront apporter leurs savoirs.

## **2. La posture du chercheur dans une recherche-intervention en sciences de gestion**

### **a. Auto-analyse de mes intérêts pour mener cette recherche**

*« Un homme, c'est toujours un conteur d'histoires, il vit entouré de ses histoires et des histoires d'autrui, il voit tout ce qui lui arrive à travers elles ; et il cherche à vivre sa vie comme s'il la racontait. » (Jean-Paul Sartre, La nausée, p. 64)*

Etudiant en Master 2 d'Economie Sociale et Solidaire dans le parcours Développement Durable des Territoires à l'Université de Haute-Alsace, j'ai un parcours qui m'a conduit d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Lettres et Sciences Sociales à l'obtention de deux diplômes de licences. Un en sciences sociales à l'Université de Strasbourg et l'autre en philosophie à l'Université de Paris-Nanterre. Durant ces deux licences pluridisciplinaires, obtenues en 2019 et 2020, j'avais pour objectif de m'orienter vers un master de recherches en sciences sociales pour tendre vers une thèse. La pandémie de la Covid-19 est venue, comme pour de nombreuses personnes, ébranler un chemin qui semblait tout tracer. En 2020, à l'issue du premier confinement, j'ai décidé de prendre une année de césure sur le mode de la parenthèse, de l'expérimentation. Cette année a été décisive dans mes centres d'intérêts tant personnels que théoriques. Je ne les dissocie pas les uns des autres tant mes engagements personnels se dessinent dans les orientations théoriques que je prends depuis plusieurs années. Durant les étés 2020 et 2021, j'ai eu l'occasion de vivre dans des fermes agroécologiques, dans des écovillages, de m'immerger dans des mondes que je ne connaissais pas. Nourri de ces expériences, mon intérêt pour les enjeux des systèmes alimentaires, leurs histoires, leurs modèles, et leurs conséquences me conduisit un temps à penser que la voie à suivre était celle de devenir

moi-même paysan<sup>39</sup>. Cette envie de devenir maraîcher avait déjà commencé à m'effleurer l'esprit, en juin 2019, lors d'un premier séjour en *woofing*, chez un couple de trentenaires, avec deux enfants. Je me retrouvais dans leur trajectoire de vie : tous les deux diplômés du supérieur, l'une de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, l'autre ingénieur : ils avaient décidé un jour de changer complètement de vie. Ce changement radical de vie était le fruit de leur compréhension des conséquences futures des crises écologiques. C'est auprès d'eux que j'ai découvert la permaculture mise en pratique et que j'ai appris que le concept venait d'Australie. Mon intérêt d'alors pour la permaculture et les pratiques agricoles alternatives s'est vu renforcé lors de ma rencontre avec un jeune couple de collègues, durant mon passage, en tant qu'employé polyvalent, dans un magasin bio à Strasbourg. Ensemble, nous parlions souvent de ces sujets. Leur rêve, depuis l'âge de dix-sept ans, était d'avoir une ferme. En juin 2020, ils avaient, par le fruit du hasard, trouvé un terrain avec deux bâtisses, en Haute-Vienne, dans le Périgord Vert. Je suis devenu le parrain de l'une de leur fille, et, depuis, je suis amené à me rendre chez eux chaque été pour leur filer un coup de main.

Néanmoins, lors de mon dernier séjour dans une ferme, en juin 2021, à la ferme du Bœuf, dans l'Allier, j'ai rencontré un maraîcher, la quarantaine, anarchiste, qui pensait en se lançant, qu'il allait pouvoir changer le système en devenant paysan. Les années passant, il avait fait face à la désillusion : il a du s'insérer dans le système marchand capitaliste qu'il récusait. Cette rencontre, je crois pouvoir l'affirmer, a joué un rôle dans l'inflexion de mon envie d'alors de devenir maraîcher. Dans mon carnet de bord de l'époque, j'écrivis à la date du dimanche 11 juillet 2021 :

*« Les seules fermes collectives et seuls écolieux ne suffiront pas pour changer le monde [entendre par là, le système alimentaire agro-industriel capitaliste]. C'est désormais évident pour moi. Ils peuvent changer le mode de vie de celles et ceux qui le vivent, peut susciter l'envie de passer le cap auprès de publics en transition ; adossées les unes aux autres, ces expériences peuvent avoir un impact, certes. Mais il s'agit là d'une voie, pas la seule et, je le crois, pour changer le système, insuffisante. »*

---

<sup>39</sup> Dans mon carnet du 9 juin 2020, lors d'un séjour dans une ferme maraîchère, j'écrivais : « J'ai pris plaisir à mettre les mains dans la terre, à plonger, toutes entières, mes mains jusqu'aux poignets [...]. J'étais bien, j'étais agréablement satisfait du travail accompli, jour après jour [...]. Qu'importe les gestes qui furent les miens, je voyageais, en pensée, dans mes réflexions : je me projetais dans cette vie-là, dans cette vie de paysan. »

D'ailleurs, c'est dans mon carnet de bord tenu à la ferme du Bœuf que je retrouve la première occurrence de l'expression « sécurité sociale alimentaire »<sup>40</sup> dans l'ensemble des carnets que j'ai pu tenir par le passé. Cette idée ne m'était donc pas inconnue, mais je ne saurais dire exactement quand je l'ai découverte. Par la suite, en septembre 2021, j'ai repris mes études et ces expériences ont laissé des traces. Cette dernière rencontre dans l'Allier, et d'autres par la suite, ainsi que des lectures m'ont conduit à envisager non plus ces enjeux à l'échelle individuelle, mais à l'échelle collective dans une logique structurelle et politique.

C'est pourquoi, lorsqu'une connaissance de mon réseau associatif m'invita à assister, le 3 mai 2022, à la création d'une association de plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation en Alsace, je n'ai pas hésité. En tant qu'administrateur de cette association, lorsque, le 25 août 2022, durant une réunion du conseil d'administration, il a été proposé l'idée d'une thèse de doctorat pour suivre l'expérimentation, cela m'a paru être le moment de m'engager dans cette voie.

Il n'est pas impossible que ce regard sur ma trajectoire personnelle soit empreint d'illusion biographique (Bourdieu, 1986). Néanmoins, il me semble que cette manière de se « faire idéologue de sa propre vie » (*Ibid.*, p. 9), de se raconter son soi-passé sous le regard du moi-présent a un intérêt pour le lecteur. En effet, de la même manière que la théorie économique peut avoir une dimension performative en s'inscrivant dans des dispositifs sociotechniques, la théorie du moi-présent tenue sur le moi-passé peut avoir eu un effet performatif qui prend forme dans le choix qui est le mien de m'impliquer dans ce travail de recherche.

#### **b. Enjeux épistémologiques de la posture de chercheur-intervenant**

Cela nous amène à évoquer la position spécifique du chercheur-intervenant. Cette posture dont nous devons encore approfondir la construction est, en l'état actuel, le fruit de lectures théoriques sur le sujet et d'échanges avec des acteurs en prise avec leur réalité du terrain. Cette posture qui est la nôtre nous conduit à être « inclus dans le dispositif de recherche » (David, 2012a, p. 253). Cette position est « plus complexe sur les plans

---

<sup>40</sup> Le jeudi 8 juillet 2021, j'écrivis au matin, parmi d'autres idées à défendre : « Défendre la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire ».

éthique, méthodologique et épistémologique » (*Ibid.*, p. 242) que dans une recherche standard.

Or, nous l'avons dit, nous sommes impliqués bénévolement au sein de l'association porteuse du projet de mutuelle de l'alimentation. Cela nous conduit à devoir mener une réflexion sur notre position au sein de ce dispositif de recherche. D'abord, nous avons décidé symboliquement de ne pas renouveler notre mandat au conseil d'administration de l'association PSSA-A. Pour autant, même si nous devons « faire un effort du côté de l'objectivation » (Amat, 2016, p. 508), nous souhaitons le faire « sans renier ses attachements » (*Ibid.*, p. 508) qui sont les nôtres.

Comment faire alors pour trouver un juste équilibre entre le rapport au terrain et le rapport au monde académique ? Comment faire pour se situer à la frontière entre ces deux mondes ? Une voie semble se dessiner à travers nos échanges avec des acteurs du quartier de Koengishoffen. Selon eux, nous devrions « trainer avec les habitants »<sup>41</sup> qui participeront à l'expérimentation tout en n'arrivant pas sur le terrain comme un « vaisseau spatial », avec des outils déjà calibrés, atterrissant sur une autre planète pour récolter des mesures et qui retourne, une fois la récolte réalisée, dans son monde<sup>42</sup>.

Néanmoins, il nous faudra tout de même réussir à satisfaire aux exigences scientifiques du monde académique. Pour ce faire, il s'agirait, pour nous accompagner dans l'écriture de notre recherche de « s'inventer un collectif de contre-lecteurs [...] [pour] travailler en commun la pâte commune de l'écriture » (Latour, 2014, p. 309). Ce collectif nous aiderait à mettre à distance nos travaux grâce à un dispositif qui se concrétiserait par des rencontres entre chercheurs extérieurs à notre terrain pour apporter des éléments d'objectivation et de confrontation à la théorie.

La satisfaction de ces exigences ne doit pas pour autant nous positionner dans une posture descendante vis-à-vis des acteurs du terrain. En l'état actuel de notre réflexion, il nous semble qu'envisager la posture du chercheur-intervenant comme médiateur (Le Méhauté, 2022) semble intéressante. En effet, cette posture permettrait d'être dans une position de tiers n'étant pas impliqué dans de possibles controverses entre les acteurs de

---

<sup>41</sup> Ce sont les mots du salarié référent de l'expérimentation de démocratie alimentaire au sein de PAR ENchantement, partenaire du projet de PSSA-A.

<sup>42</sup> Nous empruntons cette métaphore du vaisseau spatial pour parler du chercheur et du laboratoire de recherche à un acteur du quartier de Koenigshoffen qui, par ses critiques constructives, a contribué à notre réflexion sur la posture à tenir dans le cadre de notre recherche.

l'expérimentation. Notre position de « neutralité » vis-à-vis des différentes organisations en présence ferait de nous un acteur auquel les autres acteurs seraient prêts à faire confiance pour tenter de faire évoluer la situation de controverse vers une résolution de cette dernière.

### **3. Déroulement de la recherche exploratoire**

#### **a. Evolution de la recherche depuis le début de notre réflexion sur le sujet**

Dans les premiers temps de cette recherche exploratoire, nous avons envisagé plusieurs pistes à explorer. D'abord, nous avons cherché à définir des problèmes sociaux et environnementaux auxquels la sécurité sociale de l'alimentation cherche à répondre : précarité alimentaire, inégalité d'accès à une alimentation durable de qualité et choisie, les injustices alimentaires, l'opacité de la gouvernance du système alimentaire, les conséquences néfastes sur la santé et l'environnement du système alimentaire agro-industriel, etc. Plusieurs questions ont alors émergé : en quoi le dispositif de la sécurité sociale de l'alimentation peut-il transformer les déterminants socio-économiques de la précarité alimentaire ? Comment cela se traduirait-il dans les pratiques alimentaires des individus ? Les raisons des acteurs pour justifier de leurs pratiques alimentaires auront-elles évolué avec le dispositif de la sécurité sociale de l'alimentation ? Par la suite, nous avons envisagé de poursuivre notre recherche sous l'angle du lien social. En effet, au premier semestre du Master 2, nous avons eu un cours intitulé « Contrat social et territoire » qui proposait un regard sur les travaux du sociologue Serge Paugam sur le lien social. Ce cours nous a conduit à reformuler nos premières questions sous cet angle : en quoi la sécurité sociale de l'alimentation peut participer d'une refondation du contrat social dans une approche territoriale de l'alimentation ? La sécurité sociale de l'alimentation pourrait-elle être vectrice d'un renforcement des liens sociaux ?

Durant cette période, nous avons envisagé d'autres pistes. D'abord, nous avons voulu, un temps, étudier la sécurité sociale de l'alimentation comme une utopie réelle (Olin Wright, 2020), en élargissant l'étude à la comptabilité écologique C.A.R.E et au Revenu de Transition Ecologique (Swaton, 2020). L'idée aurait été d'étudier ces trois innovations comme des utopies réelles en étudiant leurs synergies potentielles. En parallèle, à la fin octobre 2022, une réunion avec les acteurs de l'expérimentation locale au sujet de la construction d'un diagnostic agricole nous a conduit vers une autre idée. Plutôt que de partir de la sécurité sociale et de son histoire et des développements possibles de la sécurité sociale de l'alimentation, nous envisagions alors de partir des acteurs du système



alimentaire pour étudier la réception de la proposition. Cela aurait pu se traduire par la réalisation d'entretiens avec des acteurs de différentes composantes des systèmes alimentaires pour analyser les freins potentiels à la mise en œuvre de la sécurité sociale de l'alimentation. Il aurait fallu étudier les régimes de justification (Boltanski et Thévenot, 1991) mobilisés par les acteurs pour se positionner sur la proposition.

Dans la foulée de cette dernière idée, nous avons eu un intérêt pour l'étude de la sécurité sociale de l'alimentation sous l'angle de la sociologie pragmatique de l'argumentation de Francis Chateauraynaud avec son ouvrage *Argumenter dans un champ de force* (2011). Cet ouvrage invite à suivre les trajectoires des arguments. Nous nous sommes demandés en quoi le fait de parler de « sécurité sociale » et de l'adosser à l'alimentation était une innovation argumentative et si cela était le fruit de controverses entre acteurs du Collectif National. Cet angle conduisait à se demander quelles sont les références intellectuelles des acteurs afin de saisir les cadrages de la proposition<sup>43</sup>. Cette sociologie nous aurait donc permis de saisir deux aspects. D'une part, il s'agissait de comprendre la genèse de l'idée. D'autre part, nous souhaitions proposer une typologie des positions au sein du collectif et du réseau pour construire un état des lieux des argumentaires en présence pour parler de sécurité sociale de l'alimentation, au-delà du socle commun. Or, en décembre, à la suite d'un courriel envoyé au collectif national, nous n'avons eu qu'une seule réponse qui a donné lieu à un entretien le 24 décembre, mais cela n'était pas suffisant pour poursuivre. Néanmoins, cela nous a permis d'obtenir des éléments de compréhension sur le fonctionnement du Collectif National.

A partir de la fin décembre, plusieurs éléments nous ont conduit à poursuivre notre travail en nous intéressant particulièrement à l'expérimentation locale sous forme de mutuelle de l'alimentation. Au niveau théorique, il nous semblait pertinent de nous appuyer sur la théorie de l'acteur-réseau en l'articulant avec la sociologie argumentative de Francis Chateauraynaud. Il s'agissait de voir comment le processus de construction du projet de mutuelle « se déploie à travers des événements contingents et désordonnés » (Chateauraynaud, 2011, p. 17) en prenant en considération le fait que les acteurs « agissent dans des cadres sociaux préétablis qui pèsent sur l'espace des possibles, et en

---

<sup>43</sup> Au regard des éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous aurions pu mener une telle étude portant sur les controverses entre les acteurs au sujet de la formulation de l'expression « Sécurité Sociale de l'Alimentation », mais aussi au sujet de la formulation du « Socle Commun » de la proposition.

particulier sur leurs visions du passé, du présent et de l'avenir » (*Ibid.*, p. 17-18). Avec cela, il s'agissait d'étudier l'émergence du projet de mutuelle comme le produit « d'un travail politique » (*Ibid.*, p. 18) mené par les porteurs du projet. Cette idée de « travail politique », il nous semblait pouvoir l'associer à un article qui s'intéresse au « rôle des entrepreneurs dans le changement social et institutionnel » (Bergeron, Castel et Nouguez, 2013, p. 263). Cet article proposait le concept d'« entrepreneur-frontière » défini « tout à la fois comme acteur à la frontière d'univers cloisonnés, objet-frontière et garde-frontière » (*Ibid.*, p. 263). Ce concept nous a paru particulièrement intéressant à la vue de la position de l'association à l'interface entre une multitude d'acteurs, reliés ou déconnectés, à des échelles différentes. Par la suite, notre première réunion avec nos futurs encadrants de thèse, Sébastien Mainhagu et Sophie Michel, nous a conduit à explorer la littérature sur la démocratie alimentaire afin de pouvoir intégrer notre recherche dans les orientations de leur projet Interreg en préparation. La rédaction d'un projet de thèse pour la mi-mars, puis d'une seconde version pour le mois de juillet nous a conduit à approfondir différentes littératures dont certaines sont le cœur théorique de ce mémoire de recherche : littérature sur les communs sociaux, sur une autre gestion, sur les *Grand Challenges*, sur la théorie de l'acteur-réseau, sur les agencements marchands, etc. Ainsi, c'est à partir de cette période que nous avons commencé à questionner le projet de mutuelle de l'alimentation sous l'angle de la théorie de l'acteur-réseau et de la théorie des agencements marchands. Nous reviendrons en détail sur ce cadrage théorique dans le chapitre suivant.

#### **b. Accès au terrain**

L'accès au terrain de recherche est facilité par notre statut de bénévole au sein de l'association PSSA-A. En effet, cela a facilité l'accès aux documents internes de la structure. De plus, notre position au sein de l'association nous a permis de participer aux week-ends de rencontre du Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation en octobre 2022 à Mulhouse et en février 2023 à Peyrolles-en-Provence.

L'accès au terrain est également facilité du fait de notre intégration au réseau associatif strasbourgeois par le biais de notre alternance en M2 ESS au sein de l'association Conscience et Impact Ecologique. En effet, cela a facilité la prise de contact avec certains acteurs déjà connus pour des entretiens.

A cela, il faut ajouter la mise en contact avec d'autres acteurs du territoire par l'intermédiaire d'un salarié de la monnaie locale du Bas-Rhin, Le Stück. Ce dernier nous

a mis notamment en lien avec deux acteurs intéressants à rencontrer pour mener à bien notre travail de recherche de doctorat avec les habitants du quartier de Koengishoffen, notamment en matière de posture à tenir.

#### 4. Collecte et analyse des données du terrain exploratoire

##### a. Collecte des données

###### i. Collecte des données issues de la littérature

Notre travail de lecture s'est accompagné d'un outil de travail simple mais efficace pour comparer et associer les sources des travaux mobilisés. Cet outil est un tableau avec deux colonnes et autant de lignes que nécessaire. Une première colonne « Extractions » a été utilisée pour les extraits de texte avec, entre parenthèses, les indications bibliographiques. Une deuxième colonne « Intérêts de l'extrait pour la recherche » a été utilisée pour dégager la thématique de l'extrait, rédiger un éventuel commentaire voire un premier jet de paragraphe.

###### ii. Collecte des données du terrain exploratoire

Les tableau ci-dessous résumant l'ensemble des matériaux collectés lors de notre terrain exploratoire. L'ensemble de ces matériaux ne seront pas mobilisés dans le cadre de ce travail et pourront être mobilisés lors de notre thèse de doctorat.

	Type de matériau	Nombre	Durée totale
<b>Entretiens</b>	Entretiens semi-directifs	12	8,6 heures environ
	Entretiens discussion libre	3	7 heures
<b>Observations non participantes</b>	Réunion avec un acteur associatif	1	1h30
	Réunion de formation autour de la SSA	1	2h
	Table-ronde avec un maraîcher	1	1h30
	Réunion inter-caritative	1	1h
<b>Observations participantes</b>	Week-end de rencontre du « Réseau national des dynamiques locales de la Sécurité Sociale de l'Alimentation »	1	14 heures environ (en raison de 7h/jour en moyenne)
	Week-end Atelier Paysan	1	14 h (en raison de 7h/jour en moyenne)

	Week-end rencontre « « Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation » & « Réseau national des dynamiques locales de la Sécurité Sociale de l'Alimentation » <sup>44</sup>	1	22 h (2 jours à 7h: 2 ½ journées)
	Liste des CA de PSSA-A	Information manquante	/
	Réunion avec les porteurs du projet - diagnostic agricole pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Banque des Territoires	1	1 h
	Ciné-débat Munster	1	2 h
	Ciné-débat Strasbourg	1	2 h
	Ciné-débat Wingen-sur-Moder	1	2 h
	Rencontre avec des acteurs du Collectif contre la précarité Strasbourg-Eurométropole	1	2 h
	Fête de la Saint Glinglin (fête de quartier de Koenigshoffen, Strasbourg)	1	4 h
<b>Carnets de bord</b>		4	Environ 800 pages
<b>Documents internes à l'association</b>	Documents de présentation de l'AMI de la Banque des Territoires ; documents de présentation de l'association ; documents du dossier de demande de subvention à l'AMI.		

<sup>44</sup> A partir de ce week-end de rencontre de la fin février 2023, le collectif et le réseau ont fusionné pour ne former qu'un seul et unique collectif national. Cette fusion s'est notamment traduite par la mise en place d'une plateforme d'échanges (Framateam) permettant aux membres de travailler ensemble de manière asynchrone. Par ailleurs, les listes d'envoi de mails des deux réseaux ont fusionné.

<b>Echanges internes</b>	Messages sur la plateforme interne de l'association.	+10	
--------------------------	--	-----	--

- Entretiens semi-directifs

<b>Fonction de l'acteur interrogée</b>	<b>Organisation</b>	<b>Commentaire</b>	<b>Date de réalisation, durée de l'entretien, mode d'échange (tél, visioconférence, présentiel)</b>
Bénévole 1	Réseau Salariat	Entretien semi-directif enregistré	24/12/22, 49 min, présentiel
Bénévole 2	Réseau Salariat	Entretien semi-directif enregistré	24/12/22, 49 min, présentiel
Chargé de développement (bénévole)	PSSA - A	Entretien semi-directif enregistré	9/02/23, 66 min, présentiel
Administratrice	Groupe VYV/ Harmonie Mutuelle	Entretien semi-directif enregistré	31/05/23, 79 min, visioconférence
Responsable ESS et Innovation sociale Responsable formation des élus	Groupe VYV/ Harmonie Mutuelle	Entretien semi-directif enregistré	31/05/23, 79 min, visioconférence
Bénévole	La Cigogne	Entretien semi-directif enregistré	22/05/23, 52 min, présentiel
Chargé de mission Transition alimentaire	DRAAF Grand Est	Entretien semi-directif enregistré	27/06/23, 55 min, visioconférence
Chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale	Eurométropole de Strasbourg	Entretien semi-directif enregistré	28/04/23, 59 min, visioconférence
Chargée de mission PAT	PETR du Pays du Sundgau	Entretien semi-directif enregistré	30/05/23, 60 min, visioconférence
Cheffe de projet "développement durable, agriculture et alimentation" à la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture Service Foncier	Collectivité européenne d'Alsace	Entretien semi-directif enregistré	30/06/23, 27 min, visioconférence
Chargée de mission Bio et Territoires	Bio en Grand Est	Entretien semi-directif enregistré	28/06/23, 68 min, visioconférence

Chargée de mission Restauration Collective & Commercialisation / Formatrice	Bio en Grand Est	Entretien semi- directif enregistré	28/06/23, 68 min, visioconférence
Elu	Ville de Strasbourg	Entretien sous forme de discussion	20/07/23, 40 min, présentiel
Artiste/ Data Scientist	Maison Rose	Entretien sous forme de discussion	17/07/23, 4 heures environ, présentiel 19/07/23, 2 heures, présentiel
Référent Salarié SSA	PAR ENchantement	Entretien sous forme de discussion	3/05/23, 20 min, présentiel

Nos entretiens exploratoires ont pris principalement la forme d'entretiens semi-directif et d'entretien libre sous forme de discussions. Il est à noter que la construction de notre grille d'entretien par thématique s'est appuyée sur l'analyse des thématiques abordées lors du conseil d'administration de l'association PSSA-A du 20 décembre 2022. Nous avons décidé de nous appuyer sur les thématiques abordées lors de cette réunion pour être au plus proche des sujets de préoccupation du moment des membres de PSSA-A.

#### **b. Analyse des données**

Un outil central que nous avons mobilisé dans l'analyse de ces matériaux de terrain et théorique est le tableau que nous avons présenté plus haut (§ 3.a.i de ce chapitre). En effet, ce tableau permet, dans la colonne de gauche, d'avoir les éléments théoriques éventuellement mobilisables pour l'analyse du matériau de terrain. La colonne de droite, quant à elle, permet d'associer directement un élément théorique avec un élément issu du terrain. Cela se traduit, parfois, par une simple note qui renvoie à l'usage de tel élément théorique dans tel chapitre ; à d'autres endroits, la colonne de droite sert aussi à rédiger des premiers jets de paragraphes. Ce dernier point suppose d'avoir en tête un bon nombre de connaissances sur le terrain étudié. Cela est passé par la lecture de documents internes à l'association, mais aussi par la création d'une grille de codage des entretiens. Dans cette grille à trois colonnes, nous avons d'abord noté les questions posées aux personnes avec qui nous avons eu des entretiens (colonne de gauche) ; ensuite, les passages retranscrits de chaque répondant à la question (colonne centrale) : la juxtaposition les uns sous les

autres de retranscriptions issues d'entretiens différents a facilité la comparaison ; enfin, les liens que nous pouvions faire entre la théorie – qui nous renvoie au document précédent – et les retranscriptions (colonne de droite). Ainsi, c'est par un mouvement de va-et-vient entre ces deux documents – grille de codage des entretiens et grille d'extraction – que nous avons construit notre analyse exploratoire des matériaux de terrain fondée sur notre grille de lecture théorique. Cependant, il s'est avéré à la rédaction des chapitres 4 et 5 qu'en l'état actuel, nous avons plutôt privilégié l'analyse de documents, plutôt que des entretiens, à l'exception de nos entretiens avec le porteur de projet de la mutuelle, l'association Bio en Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et le Groupe VYV/ Harmonie Mutuelle. Enfin, des échanges de messages sur la plateforme interne de l'association ont eu lieu dans les derniers temps de la rédaction du mémoire pour obtenir des précisions essentielles pour clôturer notre propos.

## **Chapitre 3. Contexte théorique de la recherche : la théorie de l'acteur-réseau et ses prolongements**

### **A. De la théorie de l'acteur-réseau...**

#### **1. Présentation générale**

La grille de lecture de l'acteur-réseau a été proposée par le Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI). Fondé en 1967, le CSI a vu ses travaux produire une littérature importante en sciences sociales et œuvrer au renouvellement de l'approche des innovations et des techniques. Dans le cadre de notre étude, le projet de mutuelle de l'alimentation est un projet de territoire qu'il est possible d'étudier comme un « réseau socio-territorial » (Lequin, 2018, p.42) de traduction.

#### **2. Le processus de traduction et ses étapes**

##### **a. La notion de traduction**

Dans la théorie de l'acteur-réseau, la traduction peut être définie comme une « forme de recomposition d'un message, d'un fait, d'une information » (Bernoux, Amblard, Herreros et Livian, 2005, p. 136) sous une autre forme et/ou dans un langage différent afin de relier des entités de mondes hétérogènes effectuant des activités diverses et variées. De plus, la traduction est un processus composé de plusieurs étapes qui peuvent se chevaucher : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation d'alliés (Callon, 1986a ; Callon, 1986b ; Vinck, 1995).

##### **b. La problématisation**

La problématisation est une phase du processus de traduction qui se décline en deux étapes : l'entre-définition des acteurs et la définition d'un point de passage obligé (PPO). La première étape consiste à définir en quoi des acteurs sont « concernés par un même problème » (Lequin, 2018, p. 58) afin d'identifier parmi eux lesquels pourraient intégrer et élargir le réseau. La deuxième étape consiste en la définition d'un PPO, qui est reconnu « comme un objectif commun [...] autour duquel les parties prenantes se retrouvent et convergent » (*Ibid.*, p. 58). Un PPO peut être un lieu physique ou un énoncé qui se révèle être [...] incontournable » (Bernoux, Amblard, Herreros et Livian, 2005, p. 158).

##### **c. L'intéressement**

Ensuite, la phase d'intéressement des acteurs passe au préalable par une interprétation de leurs intérêts à agir, une identification de leurs besoins et des freins



potentiels à l'intéressement. Ce travail permettra de déterminer les dispositifs d'intéressement qui favorisent l' enrôlement des acteurs dans la chaîne de traduction pour les faire converger.

#### **d. L' enrôlement**

Si l'intéressement de ces acteurs est réussi, alors on pourra considérer qu'ils sont enrôlés dans le projet. Dans la théorie de l'acteur-réseau, l' enrôlement se définit comme l'affectation « aux membres du réseau [d'] un rôle précis, [d'] une tâche, [d'] une mission qui en fait des acteurs essentiels » (*Ibid.*, p. 163), mobilisables pour la réussite de l'innovation.

#### **e. Les portes paroles**

En plus de ce processus en quatre phases, la théorie de l'acteur-réseau propose d'autres concepts qui permettent d'affiner la conceptualisation de la traduction. D'abord, au sein du réseau en constitution autour du projet de mutuelle de l'alimentation, chaque entité humaine ou non humaine va définir un ou plusieurs porte-paroles qui vont se retrouver dans les espaces de délibération du réseau. L'acteur-traducteur devra « s'assurer de la légitimité » (*Ibid.*, p. 159) de ces porte-paroles.

#### **f. La production d'intermédiaires**

Ensuite, tout au long du processus de traduction, des intermédiaires vont être produits et vont circuler entre les entités du réseau pour produire une « connaissance commune » (*Ibid.*, p. 153) qui est une « connaissance partielle et circonstanciée permettant une convergence provisoire » (*Ibid.*, p. 153) des entités. En cela, cette connaissance commune favorise les liens entre les entités et *in fine* la solidité du réseau (*Ibid.*).

#### **g. La convergence des acteurs du réseau**

Par ailleurs, pour que le processus de traduction soit une réussite – autrement dit, que le réseau d'acteurs soit constitué et mobilisé vers la réussite du projet –, il faut que le réseau se solidifie (Lequin, 2018) afin de durer dans le temps : cela passe par la convergence des acteurs et l'irréversibilisation du réseau. D'une part, la convergence est « liée à l'alignement des entités » (*Ibid.*, p. 61) et « dépend de la coordination » (*Ibid.*, p. 61) des acteurs du réseau. D'autre part, l'irréversibilité du réseau d'acteurs est une forme « ultime » de solidification du réseau (*Ibid.*). Autrement dit, « le réseau atteint un stade où il est par la suite impossible de revenir en arrière » (*Ibid.*, p. 61). La construction de

l'irréversibilité du réseau passe par l'augmentation du nombre d'acteurs enrôlés dans le réseau, ce qui conduit à une complexification du réseau et à l'instauration de confiance et de transparence au sein du réseau (*Ibid.*).

### **3. Les outils de gestion au regard de la théorie de l'acteur-réseau**

La littérature fondée sur l'acteur-réseau est également riche pour analyser et construire des outils de gestion. Dans cette théorie, les outils de gestion sont analysés comme des « dispositifs sociotechniques » (Chiapello et Gilbert, 2013). Ils sont composés d'agencements humains et non-humains et sont considérés dans l'analyse comme de véritables acteurs : « les dispositifs font des choses » (Callon *et al.*, 2007, p. 2 cité dans Chiapello et Gilbert, 2013, p. 145) en induisant certaines manières d'agir pour les acteurs humains (Chiapello et Gilbert, 2013). Cette capacité d'orientation des manières d'agir et de faire conduit à parler de « performance » (*Ibid.*, p. 146). Par ailleurs, les travaux fondant leur analyse des outils de gestion sur la grille de l'acteur-réseau ont pu montrer que pour que l'« outil de gestion réussisse à s'implanter, des adaptations multilatérales et une recherche de compromis impliquant les humains et les non-humains sont nécessaires » (*Ibid.*, p. 147). Cette analyse aura son importance lorsqu'il s'agira de proposer l'expérimentation d'outils de gestion au sein de la mutuelle afin de rendre opérationnel la démocratie alimentaire. Des temps d'ajustements et de co-construction seront nécessaires pour enrôler et mobiliser les acteurs.

### **4. La prise en compte des entités naturelles dans la théorie de l'acteur-réseau**

La mobilisation de la théorie de l'acteur-réseau pour notre recherche semble également pertinente car elle inclut dans l'analyse les entités naturelles, non-humaines. En effet, notre recherche s'inscrit au cœur des systèmes alimentaires. Par conséquent, les « productions issues du vivant » (Le Velly, 2021, p.45-46) sont au cœur de la démocratie alimentaire et de la mutuelle de l'alimentation. D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte les entités naturelles comestibles car domestiquées, mais également des entités naturelles comme les bactéries, les virus, les insectes ou toute entité naturelle considérée comme « nuisible ». L'ensemble de ces entités sont au cœur des controverses des systèmes alimentaires, et, à une plus petite échelle, de la démocratie alimentaire.

En sciences de gestion, la recherche sur « l'action des entités naturelles [...] [est] une thématique tout juste émergente » (Le Velly, 2021, p.51) avec la notion de « biomatérialité » au sujet des productions agricoles.

## **B. ... à la théorie des agencements marchands**

### **1. Comprendre les agencements marchands pour pouvoir les changer**

Le prolongement de la théorie de l'acteur-réseau dans une littérature consacrée aux agencements marchands (Callon *et al.*, 2013 ; Callon, 2017) semble également intéressant à mobiliser pour notre recherche. En effet, un agencement marchand est un « collectif hybride fait d'entités humaines, naturelles et matérielles » (Le Velly, 2021, p. 45) dont « l'objectif ultime [...] est l'instauration constamment renouvelée de transactions bilatérales » (Callon, 2017, p. 237). Or, la création d'une mutuelle de l'alimentation vise à transformer les systèmes alimentaires en transformant les transactions bilatérales entre acteurs du système alimentaire. Dès lors, en paraphrasant le sous-titre de l'ouvrage de Michel Callon (Callon, 2017), cette littérature, en permettant d'analyser les systèmes alimentaires comme des agencements marchands (Le Velly, 2017), peut nous aider à comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer. Comme l'explique Michel Callon :

*« C'est afin de pouvoir se lancer avec une chance de succès dans le recadrage et la transformation des agencements marchands, qu'il faut avoir préalablement tracé les rhizomes qui leur apportent la sève dont ils ont besoin »* (Callon, 2013a, p. 435)

Dès lors, nous souhaitons mobiliser cette littérature dans une démarche « d'ingénierie de nouveaux agencements » (Le Velly, 2017, p. 168-169). Selon nous, la création d'une mutuelle de l'alimentation pourrait produire des innovations marchandes. Ces dernières peuvent être définies comme des « processus de transformation et de reconfiguration des marchés » (Callon, 2010, p. 227 cité dans Le Velly, 2021, p. 44) qui vont créer « dans un même mouvement l'offre, la demande et le marché » (*Ibid.*, p. 46).

Enfin, nous faisons l'hypothèse que la compréhension des systèmes alimentaires, analysés comme agencements marchands, peut « offrir des prises » (Callon, 2013a, p. 433) aux acteurs et actrices de la démocratie alimentaire pour répondre au « seul problème qui se pose [dans les systèmes alimentaires qui est] de savoir où, sur quoi et avec qui intervenir » (*Ibid.*, p. 436) pour les transformer dans l'optique d'une transition écologique.

### **2. La théorie des agencements marchands en sciences de gestion**

Selon nous, cette littérature s'inscrit parfaitement dans une définition des sciences de gestion entendues comme la « discipline scientifique [qui] s'intéresse aux dispositifs ou

agencements et à leur performance. Elle analyse la conception, la mise en œuvre, le fonctionnement » (Dumez, 2014, p. 67 cité dans Helfrich, 2022, p. 124) des dispositifs et agencements. Or, la littérature sur les agencements marchands cherche à « offrir des prises » (Callon, 2013a, p. 433) pour « intervenir dans la conception de ces agencements, dans leur fonctionnement, dans la résolution des problèmes qu'ils posent et dans l'orientation des effets qu'ils produisent » (*Ibid.*, p. 433).

Par ailleurs, nous faisons le constat avec le sociologue Ronan Le Velly – qui a publié un article dans la *Revue française de gestion* en 2021 – que les travaux sur les agencements marchands sont peu mobilisés en sciences de gestion (Le Velly, 2021), alors même qu'ils ont un certain nombre d'implications en matière de gestion. Ce constat l'amène à proposer une boîte à outils dont nous pourrions nous inspirer tant d'un point de vue théorique qu'opérationnel. Cette boîte à outils est composée de huit cadrages, autrement dit des « processus qui constituent et donnent leur forme aux marchés » (Callon, 1998 cité dans Le Velly, 2021, p. 47)<sup>45</sup>. Dans le cadre de ce mémoire de recherche, il ne s'agit pas de présenter en détail ces huit cadrages. Nous allons principalement fonder notre analyse sur les processus de qualification des biens, sur la notion de *qualcul* et d'agences *qualculatrices*, ainsi que sur le processus de formulation des prix (Callon, 2017).

### **3. Le processus de qualification des biens et services**

D'abord, le processus de (re)qualification des productions issues du vivant sera au cœur de l'activité de conventionnement de la démocratie alimentaire. Les délibérations porteront sur la définition des « qualités » à intégrer à une charte de conventionnement. De plus, dans le cadre de ce mémoire, nous verrons que le projet de mutuelle de l'alimentation se situe dans cette phase de (re)qualification. En effet, le projet de mutuelle est une offre de service en cours de conception. Autrement dit, le projet est en cours de formulation et ses qualifications ne sont pas encore totalement stabilisées et définitives.

---

<sup>45</sup> Les huit cadrages proposés par Le Velly sont les suivants : la qualification des marchandises, la configuration des acteurs, la formation de la rencontre marchande, la formation des prix, la réalisation des attachements et détachements, l'établissement des normes, la représentation du marché et, enfin, la contestation des cadrages (Le Velly, 2021). Dans son ouvrage, *L'emprise des marchés. Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer* (2017), Michel Callon propose initialement cinq grands cadrages : la *passiva(c)tion marchande* des biens, les agences et leurs équipements *qualculatoires*, l'organisation des rencontres marchandes, les attachements/ détachements, la formulation des prix.

#### 4. Les agences et leurs outils de *qualcul*

##### a. La notion de *qualcul*

La notion de *qualcul* est un néologisme proposé par le sociologue Franck Cochoy (Callon, 2017). Le *qualcul* désigne :

« les différentes opérations matérielles et cognitives, quantitatives et qualitatives, par lesquelles les agents [...] évaluent les biens, mais il indique également que l'évaluation [...] transforme et requalifie les biens, participant pleinement au processus de leur production. » (Callon, 2017, p. 175)

D'abord, cette définition du *qualcul* est intéressante car elle condense plusieurs éléments importants. En effet, la notion de *qualcul* permet d'englober les opérations – classer, découper, hiérarchiser, déplacer, chiffrer, mettre un score, etc. – au fondement des évaluations qualitatives et/ ou quantitatives des agences. Autrement dit, la notion de *qualcul* permet de gommer les discontinuités entre les opérations qualitatives et les opérations quantitatives. Cette définition met également en avant le rôle joué par ces opérations de *qualcul* dans l'évaluation se trouvant au cœur du processus de qualification, particulièrement visible lors de la conception des biens et services. Nous pouvons ajouter à cette définition que l'évaluation « désigne l'ensemble des opérations [...] par lesquelles une valeur est associée à un bien » (Callon, 2013b, p. 266). Autrement dit, évaluer, « c'est *qualculer*, *qualculer* c'est requalifier, requalifier c'est produire » (Callon, 2017, p. 175), mais *qualculer* c'est aussi attribuer une valeur.

Ensuite, le calcul est « un processus en trois étapes » (*Ibid.*, p. 171). La première étape consiste en l'identification des entités à prendre en compte dans le *qualcul*<sup>46</sup> (*Ibid.*). La seconde consiste en la création d'un espace de *qualcul*. Ce dernier est un espace dans lequel les entités sont mises en mouvement par des opérations de manipulation matérielle – déplacements, découpages, juxtapositions, etc. – et de transformations – comme la reformulation des entités (*Ibid.*). Ces manipulations rendent possible l'association et la comparaison des entités entre elles en créant des classements, des listes, en hiérarchisant, voire en chiffrant ces comparaisons (*Ibid.*). Enfin, en dernière étape, ces opérations produisent un résultat sous la forme d'une nouvelle entité.

---

<sup>46</sup> La définition générale de la notion de calcul proposée par Michel Callon englobe les dimensions qualitatives et quantitatives. Nous utiliserons donc par la suite le néologisme *qualcul* pour mettre en avant ces deux dimensions comme il le fait dans la suite de son ouvrage.

### **b. La notion d'agence *qualculatrice***

Dans le cadre de notre travail, la notion d' « agence *qualculatrice* » (*Ibid.*) semble intéressante pour l'analyse du projet de mutuelle de l'alimentation. Michel Callon propose le terme d' « agence » plutôt que celui d' « agent » afin de mettre en avant la « dimension collective et hétérogène du *qualcul* » (*Ibid.*, p. 175). En effet, les agences *qualculatrices* sont des « collectifs composés d'éléments techniques, d'algorithmes, d'êtres humains qui coopèrent » (*Ibid.*, p. 175). Autrement dit, l'agence *qualculatrice* est un ensemble d'humains et de non-humains qui « coopèrent pour faire agir l'agence » (*Ibid.*, p. 175). Cette notion vaut évidemment pour des organisations collectives comme des entreprises, des associations, des mutuelles, des administrations, des syndicats, etc., mais aussi pour des personnes physiques (*Ibid.*) comme les mangeurs, les agriculteurs, les caissiers, les commerciaux, etc.

En matière d'analyse, nous pouvons considérer la mutuelle de l'alimentation comme une agence *qualculatrice* en cours de formulation. Cette mutuelle sera une coopération d'humains et d'outils de *qualcul* produisant des nouveaux cadrages intégrant les préoccupations écologiques et sociales. Soulignons que ces nouveaux cadrages produiront inmanquablement des débordements, soit « des éléments hors du cadre » (Le Velly, 2021, p. 51). Or, ces éléments hors du cadrage pourront constituer le terreau d'effets induits indésirables du fait d'une prise de décision, certes fondée sur une connaissance commune, mais toujours incomplète du fait d'incertitudes liées au contexte de bouleversements écologiques de notre époque. Par ailleurs, l'association PSSA-A peut également être analysée comme une agence *qualculatrice* dont l'objectif est de formuler un projet de création d'une nouvelle agence *qualculatrice* : la mutuelle de l'alimentation.

### **c. Les outils de gestion au regard de la théorie des agencements marchands<sup>47</sup>**

La « conception des nouveaux équipements *qualculatoires* [...] [est] un enjeu stratégique » (Callon, 2017, p. 207) pour une ingénierie de nouveaux agencements marchands et se trouve au cœur de notre démarche de recherche-intervention. En effet, ces outils de *qualcul* « participent activement [...] à la constitution des classifications et à la mise en forme des classements » (*Ibid.*, p. 156). Ce faisant, ils participent aux

---

<sup>47</sup> Dans la partie 2 de ce mémoire, nous reviendrons plus en détail sur la notion d'outil de *qualcul*.

processus de qualification et de requalification des biens (*Ibid.*). Autrement dit, les outils de *qualcul* sont au cœur de la transformation des biens.

### **5. La formulation des prix**

Dans le cadre notre travail, la notion de formulation des prix joue également un rôle central. Avant de préciser ce rôle dans notre étude de cas, définissons cette notion. La formulation des prix désigne « l'ensemble des opérations qui, à partir d'une série de prix  $P_i$  existants, fournissent le prix  $P_j$  auquel s'opère une transaction donnée :  $P_j = f(P_i)$  » (*Ibid.*, p. 334). L'intérêt pour notre étude est que la formulation des prix « inclut le travail d'élaboration et de mise à l'épreuve de la formule  $f(x_i)$  » (*Ibid.*, p. 334) qui « mélange des opérations [de *qualcul*, autrement dit, des opérations] qualitatives (non numériques) et quantitatives (numériques) » (*Ibid.*, p. 334). Dès lors, l'objet de notre travail, dans le chapitre 5 sera d'analyser le travail de formulation du projet de mutuelle, fruit d'opérations de *qualculs* distribués entre des agences *qualculatrices* donnant lieu à la formulation d'un prix : le montant d'une subvention demandée à une agence de financement. Notre travail se fondera sur l'analyse de la réponse par l'association PSSA-A à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Banque des Territoires.

**DEUXIÈME PARTIE. Formuler le projet de mutuelle de  
l'alimentation et ses outils**



## **Chapitre 4. Formuler le projet de mutuelle de l'alimentation pour mobiliser des acteurs moteurs de sa réalisation**

*« On veut pas faire des trucs avec des bouts de ficelle » (Initiateur de l'expérimentation alsacienne, 10/03/2023)*

La formulation du projet de mutuelle est rendue nécessaire pour l'association PSSA-A pour viser l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation d'agences du territoire alsacien – et au-delà, du territoire national pour certaines d'entre elles<sup>48</sup> – dans le projet de mutuelle de l'alimentation pour le concrétiser. Ces actions supposent de pouvoir formuler le projet pour le présenter à ces agences.

Ce chapitre se fonde sur l'idée que la mutuelle de l'alimentation est une agence *qualculatrice* en devenir. Autrement dit, en l'état actuel, la mutuelle n'est qu'un projet : les acteurs se projettent dans la construction de cette agence. De fait, ce projet – comme tout bien ou service en cours de conception (ou de formulation) – est inscrit dans un processus distribué de qualification et de requalification (Callon, 2017).

### **A. Choisir le nom et le contenu du projet**

#### **1. Formuler le nom du projet : un choix stabilisé et partiellement préformaté par le Socle Commun**

A la suite de son intégration au réseau national des dynamiques locales, l'initiateur de l'expérimentation alsacienne a cadré la formulation de son projet en lien étroit avec la proposition de sécurité sociale de l'alimentation. A ce titre, le « Socle Commun du Collectif National Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation » constitue un formulaire que les dynamiques locales se doivent de respecter. Dès lors, ce formulaire préformate la formulation de l'initiative alsacienne de sécurité sociale de l'alimentation. Ce pré-formatage se traduit sous la forme de « mutuelle de l'alimentation ». Il semblerait que le choix de cette traduction-reformulation s'appuie sur le lien fait par l'initiateur du projet alsacien entre l'histoire des mutuelles et l'histoire de la sécurité sociale :

---

<sup>48</sup> Nous pensons notamment au CERSES et à l'Institut de Formation en Comptabilité et Gestion Soutenables (CGS), basés à Paris.

*« Historiquement il a existé des mutuelles de santé longtemps avant qu'il existe la sécurité sociale et ça a été un peu un bac à sable du système de solidarité en France » (Extrait d'un entretien avec l'initiateur de l'association PSSA-A, 9/02/2023)*

Pour autant, la diversité des formes prises par les dynamiques d'expérimentations à l'échelle nationale montre que la désignation « mutuelle de l'alimentation » n'est pas la seule possible et ne va pas mécaniquement de soi. Dès lors, se pose la question de savoir comment et pourquoi les porteurs de projet alsaciens ont décidé de stabiliser la formulation du projet sous cette désignation et de s'y tenir. Un premier élément de réponse pour savoir comment a été stabilisée cette désignation se trouve dans nos observations du conseil d'administration du 20 décembre 2022. En effet, ce dernier a donné lieu à des échanges sur le titre à donner à l'accord de consortium et, en particulier, sur la désignation du projet. Plusieurs désignations ont été posées sur la table dont celle de « dispositif local inspiré de la sécurité sociale de l'alimentation ». Le choix de la formulation « mutuelle de l'alimentation » est fondé sur plusieurs arguments. D'abord, le terme « mutuelle » est clair pour une grande variété d'acteurs et n'ouvre pas le même imaginaire que la sécurité sociale qui, elle, véhiculerait depuis sa création, du fait du discours libéral et néolibéral, des imaginaires « toxiques », « arrêtés » et « figés »<sup>49</sup>. Ensuite, la formulation « mutuelle » a été choisie au détriment de l'expression « caisse locale d'alimentation » car cette dernière ne parlerait qu'aux acteurs ayant des connaissances sur la sécurité sociale. Enfin, un argument pratique a également pesé dans la balance pour choisir la formulation « mutuelle » : la formulation de l'adresse mail contient les termes « mutuelle » et « alimentation ». Il s'agit là d'un argument visant la cohérence entre les formulations pour éviter de perdre les agences à intéresser et enrôler dans le projet. Notre entretien avec l'initiateur du projet abonde dans ce sens :

*« Au fil des échanges, ça [le choix de la désignation « mutuelle de l'alimentation »] a régulièrement paru cohérent avec les interlocuteurs qu'on avait. » (Extrait d'un entretien avec l'initiateur de l'association PSSA-A, 9/02/2023)*

---

<sup>49</sup> Ce sont les termes utilisés par la présidente de l'association lors du conseil d'administration du 20 décembre 2022.

Un second élément de réponse est à trouver dans les échanges qu'ont eu les porteurs du projet avec des acteurs du monde mutualiste qui ont confirmé les porteurs dans leur choix de formulation :

*« J'ai aussi eu des contacts avec des mutuelles de santé d'Harmonie Mutuelle et on a aussi [...] discuté avec Jean-Louis Bancel du Crédit Coopératif qui est très impliqué dans le monde mutualiste qui nous a fortement encouragé à travailler sur le modèle de mutuelle »* (Extrait d'un entretien avec l'initiateur de l'association PSSA-A, 9/02/2023)

*« Je lui ai dit en fait vous êtes sur un modèle qui est vraiment celui d'une mutuelle »* (Extrait d'un entretien avec deux acteurs du groupe VYV/ Harmonie Mutuelle, 31/05/2023)

Ainsi, il apparaît que le choix de la formulation « mutuelle de l'alimentation » a été d'abord préformaté par le Socle Commun de la sécurité sociale de l'alimentation. Puis, ce choix a été stabilisé lors d'échanges qui apparaissent comme des épreuves de formulation durant lesquelles la formulation du projet peut se retrouver renversée au détriment d'une autre formulation. Or, le choix d'une formulation est un enjeu stratégique en vue des implications potentielles qu'une formulation A ou B peut avoir sur la forme globale prise par le projet. Nous allons voir cela dans la suite de notre propos.

## **2. La formulation « mutuelle » : le choix d'une qualification juridiquement contraignante**

La formulation du projet sous forme de « mutuelle » de l'alimentation est une qualification de laquelle découle un point de passage obligé : le respect de dispositions formulées dans le Code de la Mutualité. Autrement dit, cette formulation va conduire les porteurs du projet à l'enrichir de qualifications juridiques – des « mots et des réseaux sémantiques » (Callon, 2017, p. 169) – associées à la catégorie juridique de « mutuelle ».

En effet, sur le plan juridique, l'usage du terme « mutuelle » implique le respect d'inscriptions, de formulations contraignantes juridiquement qui constituent des points de passage obligés. A ce titre, il est intéressant d'étudier un formulaire juridique présent dans les documents internes de l'association. Ce formulaire, provenant de la base de

données juridiques Lamyline<sup>50</sup>, nous renseigne sur les « dispositions communes à l'ensemble des mutuelles, unions et fédérations ». Ce formulaire montre clairement les implications du choix de formuler le projet de l'association sous l'appellation « mutuelle » de l'alimentation :

*« le terme "mutuelle" est une information importante pour les assurés dans la mesure où il résulte de cette qualification l'application du Code de la Mutualité par opposition au Code de la sécurité sociale ou encore au Code des assurances dans les autres cas » (nous soulignons)*

Le formulaire développe ensuite les points de passage obligés juridiques qu'induit l'usage de la formule de « mutuelle ». En voici une sélection : les principes de tarification spécifiques, l'objet des mutuelles, les dispositions de l'Assemblée constitutive d'une mutuelle, les adhésions, les droits et obligations des participants, le contenu obligatoire des statuts de la mutuelle, la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration, etc.

Ainsi, la formulation du projet sous forme de « mutuelle » de l'alimentation n'est pas sans conséquence sur le plan juridique. Elle implique de respecter un certain nombre de points de passages obligés qui vont structurer les formes prises par la mutuelle de l'alimentation.

### **3. Formuler le contenu du projet : un choix partiellement préformaté par l'expérience des autres initiatives**

La formulation du contenu du projet de mutuelle de l'alimentation est préformatée, quant à elle, par les échanges d'expériences avec les autres initiatives de la sécurité sociale de l'alimentation en France. En effet, certaines d'entre elles sont déjà plus avancées dans la réalisation de leur projet, expérimentent déjà des formes de démocratie alimentaire et de caisse locale d'alimentation. En cela, elles constituent des sources d'inspiration pour la formulation du projet alsacien :

*« Je pense que sur l'idée finale de comment pourrait fonctionner la mutuelle d'alimentation en Alsace, j'ai pas beaucoup bougé. Par contre sur le processus pour y arriver: quels partenaires impliquer, quels processus de co-construction avec les habitants pour gérer le détail de comment on va cotiser, quels commerces, quels*

---

<sup>50</sup> <https://www.lamyline.fr/Content/Search.aspx>

*produits on choisit, etc. Là, par contre, il y a pas mal de choses que finalement petit à petit on a repris de ce qui se fait dans d'autres initiatives. »* (Extrait d'un entretien avec l'initiateur de l'association PSSA-A, 9/02/2023)

Ainsi, cet exemple illustre en quoi la participation au réseau national d'expérimentations de la sécurité sociale de l'alimentation influence la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation en Alsace.

## **B. Problématiser le projet de mutuelle de l'alimentation**

En parallèle du choix du nom du projet, l'association PSSA-A a formulé la problématisation initiant la chaîne de traduction du projet de mutuelle de l'alimentation. Cette problématisation a conduit à la « formulation d'une question, d'une interrogation, susceptible de produire la convergence des acteurs concernés » (Bernoux, Amblard, Herreros et Livian, 2005, p. 156-157). Ce faisant, l'association cherche à mettre en mouvement un réseau qui va chercher à apporter une réponse collective à une question d'ordre général. Dans le cas que nous allons étudier, cette question générale peut se formuler de la manière suivante : *comment répondre démocratiquement aux enjeux associés aux limites et défaillances du système agro-alimentaire industriel<sup>51</sup> tout en favorisant des transformations des systèmes alimentaires intégrant la soutenabilité écologique, sociale et économique des activités ?<sup>52</sup>*

Dans le cas de notre enquête, le point de passage obligé général qui fait l'objet d'une convergence des entités du réseau est la création d'une mutuelle de l'alimentation fondée sur une démarche de démocratie alimentaire pour répondre à cette problématisation. Ce point de passage obligé est clairement formulé dans l'objet de l'accord de consortium du projet de mutuelle de l'alimentation :

*« L'objet du présent Accord est de fédérer les structures parties prenantes du projet de Mutuelle de l'Alimentation en Alsace, avec les objectifs partagés : de réunir les conditions nécessaires à la création d'une Mutuelle de l'Alimentation en Alsace [...]. »*

---

<sup>51</sup> Voir chapitre 1, section B.

<sup>52</sup> Nous avons formulé cette problématisation en nous fondant sur un document de présentation de synthèse du projet qui explique ses objectifs. Par ailleurs, nos échanges réguliers avec les porteurs du projet, ainsi que la relecture de cette proposition de problématisation par la présidente de l'association ont contribué à la formulation présentée ici.

En parallèle de la problématisation du projet de mutuelle de l'alimentation, l'association PSSA-A mène un travail d'intéressement des acteurs autour du projet.

### **C. Enrôler les acteurs pour créer un réseau moteur de la formulation du projet**

La puissance *qualculatrice* de PSSA-A est faible comparativement à d'autres agences *qualculatrices* qui interviennent dans les systèmes alimentaires. Dans cette situation, l'association PSSA-A ne peut pas espérer peser grandement sur les cadrages des agencements marchands agro-alimentaires alsaciens avec son projet de mutuelle de l'alimentation. Pour faire face à cette situation, PSSA-A cherche dans la période en cours les moyens d'augmenter sa puissance *qualculatrice* pour formuler un projet de mutuelle solide. Pour ce faire, disposant de peu de moyens financiers propres pour se doter d'outils de *qualcul*, l'association cherche à « mobiliser les *qualculs* réalisés par d'autres agences » (Callon, 2017, p. 202).

Son travail d'enrôlement d'autres agences dans un comité de pilotage et dans un accord de consortium s'inscrit dans cette démarche. En effet, ce travail traduit le fait que, seule, elle ne serait pas en capacité de porter la création d'une mutuelle de l'alimentation. Autrement dit, la réalisation de cette mutuelle dépasse les capacités *qualculatoires* et financières actuelles de l'association. Pour faire face à cette situation, l'association enrôle des agences *qualculatrices* qui mutualiseront leur puissance de *qualcul* pour la formulation plus détaillée du projet de mutuelle. Cela se retrouve notamment dans un document élaboré par l'association PSSA-A où huit groupes de travail<sup>53</sup> ont été formulés entre ces agences *qualculatrices*. Ces groupes de travail constitueront des espaces de *qualcul* où « un nombre fini d'entités » (*Ibid.*, p. 171) seront prises en compte, « identifiés et détachés » (*Ibid.*, p. 171). Ces espaces de *qualcul* vont participer de la formulation du projet de mutuelle en produisant des outils de *qualcul* et des qualifications nouvelles – voire potentiellement concurrentes – qui devront être soumises à délibération du réseau d'acteurs. Prenons pour exemple deux groupes de travail : le groupe de travail sur les moyens de paiement et l'infrastructure numérique (4) et le groupe de recherche contributive (8). Dans ce dernier, nous retrouvons notre projet de thèse qui consiste en

---

<sup>53</sup> Ces huit groupes de travail sont les suivants : (1) mobilisation sur les territoires, (2) modèle économique, (3) structuration juridique, (4) moyens de paiement et infrastructure numérique, (5) critères de conventionnement et réseau de points de vente, (6) gouvernance démocratique de la Mutuelle, (7) médias – MOOC – Patrimonialisation – Education populaire, (8) démarches de recherche contributive.

l'élaboration d'« *indicateurs de gestion et management de transformation des métiers de la filière alimentaire depuis la production jusqu'à la distribution en passant par la transformation* »<sup>54</sup>.

Autrement dit, ce projet de thèse – qui s'inscrit dans un programme de recherche plus large au sein de ce groupe de travail – participe de la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation en proposant la conception d'outils de *qualcul*<sup>55</sup>. Dans le groupe de travail (4), il s'agira pour les agences de ce groupe – La Cigogne, Le Stück, groupe VYV/Harmonie Mutuelle, etc. – de *qualculer*, dans leur espace de *qualcul*,

« *les différentes options matérielles possibles pour le moyen de paiement sur mesure nécessaire au fonctionnement de la Mutuelle (crédité automatiquement tous les mois, contrôle des montants non-consommés, valide uniquement dans les points de ventes conventionnés)* »<sup>56</sup>.

Ces deux exemples illustrent en quoi les agences participant de l'acteur-réseau initié par PSSA-A vont mobiliser leurs équipements *qualculatoires* dans la formulation du projet de mutuelle.

De plus, les agences *qualculatrices* de ces groupes de travail ne font pas seulement converger leur puissance de *qualcul*. Elles apportent avec elles – constituant chacune un acteur-réseau – des collectifs hybrides d'entités humaines et non-humaines, des compétences, des relations situées sur leur territoire d'action qui pourraient être enrôlés et mobilisés dans la formulation du projet de mutuelle et dans sa consolidation dans la durée. Bio en Grand Est, par exemple, est un acteur-réseau dont les membres sont majoritairement des producteurs en agriculture biologique, l'agence dispose également de compétences en matière de soutien à la transition d'agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique ; le CERSES, quant à lui, apporte un modèle expérimental de comptabilité écologique permettant de compter et de valoriser des capitaux naturels et humains ouvrant la voie à de nouvelles relations sur le territoire; les associations de monnaies locales viennent avec leurs réseaux d'acteurs agrémentés et leurs moyens de

---

<sup>54</sup> Extrait de l'annexe 4 – Groupes de travail de l'accord de consortium.

<sup>55</sup> Le chapitre 6 de ce mémoire propose des premiers éléments de réflexion à ce sujet.

<sup>56</sup> Extrait de l'annexe 4 – Groupes de travail de l'accord de consortium.

paiement; les associations d'éducation populaire apportent des dispositifs de sensibilisation intégrant l'éducation populaire, etc.

Ainsi, avec l'allongement du réseau d'acteurs, par la création d'un comité de pilotage et d'un accord de consortium, l'association PSSA-A peuple son projet de mutuelle de l'alimentation d'entités multiples et variées dont la composition donne une épaisseur à la formulation du projet. Avant d'être réellement mobilisée et mise en mouvement, cette épaisseur est avant tout une épaisseur textuelle, inscrite dans la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation.

### **Conclusion du chapitre**

Ce chapitre montre que le travail de formulation du projet de mutuelle de l'alimentation est stratégique pour l'enrôlement d'acteurs dans le projet. Ce travail passe d'abord par le choix d'une désignation – « mutuelle » – claire et cohérente pour les acteurs à enrôler et mobiliser. Ensuite, la formulation du projet, préformatée par le Socle Commun de la sécurité sociale de l'alimentation, se poursuit par la problématisation réalisée par l'association PSSA-A qui permet de définir les points de convergence à partir desquels peut se réaliser l'enrôlement et la mobilisation d'acteurs. Enfin, nous avons vu que, une fois enrôlés, les acteurs s'inscrivent dans la formulation du projet. Ainsi, leur enrôlement donne de l'épaisseur à la formulation du projet.

\*

Dans le chapitre qui suit, nous analysons le cas d'un travail spécifique d'enrôlement. En effet, l'association cherche à enrôler des agences de financement dans l'acteur-réseau du projet de mutuelle. Dans ce cas spécifique, l'association doit mener un travail de formulation du projet qui se traduit par la formulation d'un prix : le montant de la subvention demandée à l'agence. Il s'agira pour l'association d'être en capacité d'ajuster la formulation du projet aux exigences de l'agence de financement. Ici encore, l'enjeu de formulation du projet apparaît comme un enjeu stratégique pour l'association.



## **Chapitre 5. La formulation du projet de mutuelle de l'alimentation : un enjeu stratégique pour mobiliser les acteurs financiers**

La formulation du projet de mutuelle est rendue nécessaire pour l'association PSSA-A pour l'obtention de financements. Ces derniers sont à rechercher auprès d'agences qu'il s'agit de mobiliser afin de réaliser la transaction que constitue l'obtention d'une subvention. Dans ce cas, la formulation du projet de mutuelle dans un dossier de demande de financements se traduit en particulier par la formulation d'un prix : le montant du financement demandé. Nous allons étudier le cas de la demande de subvention de l'association auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de son AMI. Ce cas constitue un cas particulier de travail d'enrôlement d'une agence dans le réseau du projet.

La demande de subvention de l'association PSSA-A à la Banque des Territoires peut être analysée comme une transaction marchande bilatérale entre un vendeur – le porteur de projet de la mutuelle qui « vend son projet » – et un acheteur – la Banque des Territoires – qui pourrait accepter de financer le projet. Se pose alors la question de savoir comment l'association PSSA-A met le plus possible les chances de son côté pour que la transaction ait effectivement lieu. L'atteinte de cet objectif passe pour l'association par l'intéressement du comité d'instruction de l'AMI pour l'enrôler dans le réseau d'acteurs du projet afin de mobiliser un intermédiaire essentiel au projet: les financements.

Une multitude d'agences et d'entités entre également dans la formulation de la réponse à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». En effet, outre l'association PSSA-A et la Banque des Territoires par le biais de son comité d'instruction – qui, d'ailleurs, fait appel à des acteurs externes –, nous trouvons également dans la liste des entités prenant part à cette demande de subvention une entité intermédiaire centrale : les documents de présentation de l'AMI qui formulent un ensemble de PPO pour les porteurs de projet. A ces acteurs s'ajoutent les agences enrôlées dans l'accord de consortium<sup>57</sup> du projet de mutuelle.

---

<sup>57</sup> Précisons ici qu'est défini dans l'objet de l'accord de consortium le fait « *de rechercher collectivement les financements nécessaires* » au projet de mutuelle de l'alimentation.

Ces éléments que nous allons développer dans ce chapitre vont montrer que le travail de formulation du projet de mutuelle est au cœur de l’octroiement (ou non) d’une subvention par la Banque des Territoires à l’association PSSA-A.

## **A. L’AMI de la Banque des Territoires : un outil de structuration et d’évaluation central dans la formulation du projet de mutuelle de l’alimentation**

### **1. Le cadrage institutionnel de la Banque des Territoires et de son AMI**

La Banque des Territoires est une structure créée le 30 mai 2018 par la Caisse des Dépôts, un établissement public financier créée par l’article 110 de la loi du 28 avril 1816<sup>58</sup>. La Banque des Territoires dispose d’« un réseau de 35 implantations dont 16 directions régionales »<sup>59</sup> et vise à accompagner les acteurs dans les territoires par des actions de conseils et en finançant des projets d’intérêt général.

L’Appel à Manifestation d’Intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires vise à soutenir une trentaine de projets territoriaux en lien avec les transitions agricoles et alimentaires. Financé par le Secrétariat général pour l’investissement (SGPI) dans le cadre du plan d’investissement France 2030, l’AMI est doté d’une enveloppe de 152 millions d’euros<sup>60</sup>.

### **2. La Banque des Territoires : une agence *qualculatrice* imposant ses outils de *qualcul***

La Banque des Territoires est une agence dont nous pouvons facilement supposer à la vue de son ancrage institutionnel qu’elle dispose d’une puissance *qualculatrice* lui permettant d’imposer des points de passage obligés et des outils de *qualcul* à d’autres agences. C’est pourquoi, dès que des porteurs de projets – qui sont des agences *qualculatrices* – comme l’association PSSA-A s’engagent dans la voie d’une demande de subvention dans le cadre d’un AMI publié par la Banque des Territoires, cet AMI devient un formulaire incontournable. En effet, il dessine des points de passage obligés structurant la formulation des projets proposés à l’AMI. Par exemple, les formulaires de l’AMI imposent la rédaction d’un formulaire d’accord de consortium<sup>61</sup> aux porteurs de projet :

---

<sup>58</sup> <https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/notre-histoire>

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Rapport du comité de sélection, « Première et deuxièmes vagues de l’appel à manifestation d’intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », avril 2023.

<sup>61</sup> Un consortium est, selon la définition du dictionnaire Larousse en ligne, une « association d’entreprises [ou d’organisations avec des statuts juridiques variées comme dans le cas présent] constituée dans le but de réaliser un projet commun [ici, la création d’une mutuelle de l’alimentation] ». Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/consortium/18446>

« Un accord de consortium (ou la constitution d'une structure ad hoc) n'est pas exigé au moment du dépôt de la candidature à l'AMI, mais devient obligatoire dans un délai maximum de six mois à compter de la désignation des lauréats de l'AMI. »<sup>62</sup> (nous soulignons)

Par ailleurs, un autre formulaire de l'AMI impose un ensemble de PPO plus précis en définissant un certain nombre de points que doit traiter l'accord :

« [...] La gouvernance ; La durée du Consortium ; [...] Modalités d'évolution du Consortium : règles détaillées concernant les conditions et modalités d'accueil de nouveaux membres ou modalités de départ (défaillance, exclusion ou départ volontaire) [...]. »<sup>63</sup>

Dès lors, la formulation de ces PPO explique pourquoi le porteur de projet a formulé un accord de consortium.

Ainsi, cet exemple parmi d'autres, illustre le fait que la Banque des Territoires est une agence qui peut imposer ses outils, ses formulaires aux porteurs de projets qui décident de répondre à un de leur AMI. Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste la formulation de cet accord de consortium.

## **B. La formulation distribuée d'un dispositif d' enrôlement : l'accord de consortium**

### **1. L'accord de consortium : un formulaire d' enrôlement contractuel d'autres agences**

A travers la formulation d'un accord de consortium, l'association PSSA-A cherche à créer « des alliances avec d'autres agences » (Callon, 2017, p. 204). Cet accord de consortium est un intermédiaire qui permet de relier les agences et leurs porte-paroles au sein d'un acteur-réseau ayant pour objet la formulation et la création de la mutuelle. Cet intermédiaire est également le formulaire définissant le rôle de chaque agence dans le réseau durant la durée du projet. Dès lors, cet accord de consortium constitue un dispositif d' enrôlement central dans le projet de mutuelle de l'alimentation. Ainsi, une fois cet accord de consortium signé par un ensemble de porte-paroles, l'association

---

<sup>62</sup> Extrait du cahier des charges de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

<sup>63</sup> Extrait du règlement général financier de la vague 3 de l'AMI.

PSSA-A pourra, en théorie, impliquer l'ensemble des entités enrôlées dans l'accord pour les mobiliser dans la formulation et la réalisation du projet.

## **2. Les collectivités territoriales : des acteurs centraux de la formulation de l'accord de consortium**

Certaines agences ont participé à la formulation de l'accord de consortium. C'est le cas des collectivités territoriales intéressées, mais dont l'enrôlement contractuel n'était pas acté. Leur enrôlement dépendait de certaines formulations :

*« Il s'agissait surtout [...] que le texte ne soit pas trop engageant pour les collectivités, j'ai l'impression. J'avais surtout un besoin de valider que la signature serait possible juridiquement pour les collectivités »* (Message envoyé par le porteur de projet le 10/09/2023) (nous soulignons)

Prenons un exemple de cette participation. Les documents de travail de l'association PSSA-A dans lesquels est formulé le projet de mutuelle de l'alimentation sont des documents partagés avec l'ensemble des membres de l'association, mais aussi pour certains d'entre eux, plus spécifiques, avec des acteurs externes à l'association.

C'est le cas du document de travail de formulation de l'accord de consortium – un *Google Sheets* – qui a été partagé avec les collectivités territoriales intéressées. Par ce partage de document – ce dernier étant un espace de *qualcul* –, les agences *qualculatrices*, que sont les collectivités territoriales intéressées, ont pu effectuer des propositions de reformulations. Ces agences *qualculent* le formulaire de l'accord de consortium en s'appuyant sur les « informations précalculées fournies par » (*Ibid.*, p. 197) PSSA-A dans le formulaire. En effet, les agents des collectivités territoriales sont invités à évaluer et à juger de la pertinence des inscriptions textuelles prises en compte dans la rédaction de l'accord par l'association. Dès lors, par la possibilité de commenter les formulations proposées par l'association PSSA-A, ils ont l'occasion de proposer des reformulations, de proposer des suppressions de passages du texte, proposer d'associer, de juxtaposer telle et telle entité textuelle, d'en ajouter de nouvelles, etc. Ces commentaires, s'ils sont pris en compte dans la reformulation, participent d'une requalification de l'accord de consortium. Ce travail distribué de reformulation au sein de l'espace de *qualcul* du document vise à produire un formulaire qui soit acceptable par les collectivités

intéressées. Voici une sélection de commentaires qui invitent à reformuler certains passages :

*« Est-ce que ces moyens nécessaires se traduisent automatiquement par du temps agent à dégager par les structures partenaires ? »* (Commentaire d'une agent du PETR du Pays du Sundgau, 18/01/2023, 14h34)

Ce comment invite le porteur de projet à répondre :

*« formulation allégée pour ne pas être trop engageante »* (Commentaire du chargé de développement, 18/01/2023, 18h01)

Cet exemple illustre la prise en compte par l'association de certaines reformulations proposées par les agents des collectivités pour éviter que l'accord soit trop engageant envers elles.

Par ailleurs, le rôle des collectivités territoriales dans la formulation du projet s'illustre par la mobilisation d'une alliée sur le sujet au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, cette alliée a proposé un modèle d'accord de consortium au porteur de projet de la mutuelle de l'alimentation :

*« Quand j'ai mis le nez dans l'AMI, j'ai cru comprendre que l'implication des collectivités devait se faire à travers un accord de consortium. [...] Ensuite, je lui [le chargé de développement de l'association] ai proposé un modèle d'accord de consortium parce que c'est quelque chose qu'on a déjà pu faire ou quelques fois chez nous à l'Eurométropole, c'est vraiment pas un modèle de partenariat fréquent [...]. Du coup, [...] je lui ai proposé un modèle et d'ailleurs il est parti de ce modèle là pour faire l'accord de consortium actuel »* (Extrait d'un entretien avec une agent de l'Eurométropole de Strasbourg, 28/04/2023)

Ainsi, ces différents exemples illustrent le caractère distribué de la formulation de l'accord de consortium et, en particulier, le rôle joué par les collectivités dans sa reformulation. Notons néanmoins que les propositions formulées dans la version 1 du document par les agents ne semblaient pas modifier de manière profonde la formulation de l'accord réalisée par le porteur de projet.

## **C. Le dossier de demande de subvention à l'AMI : un formulaire de *qualcul* au cœur de la transaction entre l'association et la Banque des Territoires**

### **1. Un formulaire d'exhibition des qualifications et de la valeur monétaire du projet**

Le caractère incontournable du formulaire de l'AMI pour les porteurs de projet rend « incontournable [...] [leur] travail de formulation » (Callon, 2013a, p. 399), travail nécessaire pour « vendre » les projets au comité d'instruction. En effet, ce travail pousse PSSA-A à déplier les qualifications du projet – parmi lesquelles se trouvent les entités enrôlées – et à les reformuler sous la forme d'un prix : le montant de la subvention demandée. Dit autrement, le formulaire de demande de subvention « exhibe les qualités et la valeur monétaire » (Giraudeau, 2013, p. 153) du projet.

Or, cette exhibition des qualités et de la valeur monétaire du projet dans le formulaire est également nécessaire pour permettre au comité d'instruction de l'AMI de *qualculer* le montant de la subvention à octroyer à l'association PSSA-A. Michel Callon l'exprime clairement :

*« Sans formulaire pas de possibilité de mesures de la valeur (du projet) et pas de possibilité d'aboutir à un compromis calculé qui fixe un niveau d'aide financière »* (Callon, 2013b, p. 274)

Le travail de formulation de l'association permet donc au comité d'instruction de *classer* le projet de mutuelle soit dans les projets subventionnables, soit dans les projets exclus du financement selon le *qualcul* de la valeur du projet. Si le projet de mutuelle de l'alimentation est inscrit dans la première catégorie, alors le comité *qualcule* le montant de la subvention à octroyer au projet en fonction d'un certain nombre d'éléments. Cette situation montre que l'intermédiaire que constitue le dossier pour formuler le projet de mutuelle est incontournable pour la réalisation de la transaction marchande bilatérale entre l'association et la Banque des Territoires. Cette transaction n'ayant pas encore eu lieu nous ne disposons pas des éléments qui permettent d'expliquer la décision prise par le comité d'instruction pour le projet de l'association PSSA-A.

### **2. Singulariser la formulation du projet à partir des évaluations de la Banque des Territoires**

Nous l'avons dit, l'association PSSA-A est poussée par le formulaire de l'AMI à se lancer dans un travail de formulation du projet de mutuelle de l'alimentation. Par ce

travail, l'association cherche à montrer au comité d'instruction de l'AMI que la transaction bilatérale qu'elle cherche à produire entre eux « est le résultat d'un travail de singularisation dont [elle] peut détailler et justifier le coût » (Callon, 2013a, p. 399). Cette singularisation est un processus par lequel les qualifications du projet « ont été ajustées au monde de l'acheteur » (Callon et Muniesa, 2013, p. 207), rôle joué ici par le comité d'instruction de l'AMI. Les porteurs de projets peuvent se questionner alors sur les « bonnes manières » de singulariser leur projet. Pour ce faire, PSSA-A intègre, dans son évaluation des « bonnes manières » de singulariser le projet, les évaluations proposées par la Banque des Territoires sur les dossiers des vagues précédentes. Ces évaluations prennent notamment la forme de conseils pour les porteurs de projet de la vague trois de l'AMI. En effet, la publication de ce « rapport du comité de sélection » d'avril 2023 se donne pour objectif :

*« d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de sélection afin de leur permettre de s'engager efficacement dans la préparation de la troisième et dernière vague de sélection. Ils y trouveront une présentation des enjeux et attendus de l'AMI ainsi que des conseils d'ordre général destinés à leur permettre de mieux appréhender la préparation du dépôt de candidatures »<sup>64</sup> (nous soulignons)*

Dès lors, les évaluations du comité d'instruction sur les dossiers des vagues précédentes permet au porteur de projet de mutuelle d'ajuster les entités à mobiliser dans la formulation du dossier de subvention à déposer lors de la dernière vague de septembre 2023 :

*« Sur le rapport du jury de l'AMI, je me suis noté de mettre en avant : la place des citoyens et des assos, les acteurs représentant des visions différentes (chambre agri VS conf paysanne), le milieu rural, la formation (institut CGS), un "chemin d'impact" explicite, l'état de l'art, le modèle éco, la place possible pour la grande distribution et les entreprises de transformation alimentaire. » (Extrait d'un message du porteur de projet sur la plateforme interne de l'association, le 10/09/2023)*

---

<sup>64</sup> Ibid.

Ainsi, ces reformulations visent à singulariser la formulation du projet afin de l'ajuster le plus possible aux exigences de la Banque des Territoires en s'appuyant sur les évaluations de celle-ci.

### **3. Le budget prévisionnel au cœur de la formulation du montant de la subvention demandée**

Passons désormais à la formulation numérique du projet de mutuelle de l'alimentation : le budget prévisionnel. Ce dernier permet de formuler un prix. Celui-ci, dans le cas étudié, correspond au montant de la subvention demandée.

Notons avant d'aller plus loin que le montant de la subvention *demandée* – dit autrement, le prix fixé par le vendeur du projet – ne correspondra pas forcément au montant de la subvention *octroyée* – le prix d' « achat » du projet – et, dans ce cas, ce montant sera sûrement plus faible. Dans ce dernier cas, cela traduirait le fait que PSSA-A n'aurait pas eu une puissance *qualculatrice* suffisante pour singulariser au mieux son projet en comparaison de la singularisation réalisée par les autres porteurs de projet.

En l'état actuel, le budget prévisionnel pour répondre à l'AMI n'a pas encore été définitivement formulé par l'association. Néanmoins, le chargé de développement de l'association nous a transmis des informations sur ce budget qui montrent que le montant de la subvention demandée s'inscrit provisoirement dans une fourchette de 250 000 euros à 300 000 euros pour la première phase du projet du deuxième trimestre 2024 au premier trimestre 2025<sup>65</sup>. La stabilisation de ce montant de subvention est fonction des coûts financiers qui seront associés aux actions suivantes à financer :

- *« Coordonner d'avril 2024 à mars 2025 les groupes de travail prévus dans le consortium.*
- *Couvrir les frais de fonctionnement de ces groupes et le recours à des prestataires en complément.*
- *Assurer la mobilisation, la montée en compétence et l'implication de futurs adhérents à la Mutuelle sur les 3 territoires pilotes.*
- *Soutenir financièrement le prototypage de certains aspects du fonctionnement de la future Mutuelle avec les premiers adhérents.*

---

<sup>65</sup> Un deuxième budget de minimum 4 000 000 d'euros doit être formulé par l'association pour les quatre années suivantes, dans une seconde phase.



- *Animer l'articulation avec les professionnels des systèmes alimentaires locaux (futurs points de vente partenaires, filières avec enjeux de transformation,...)*
- *Amorcer les travaux de recherche liés au projet, notamment les thèses.* »  
(Éléments transmis par le porteur de projet, 19/09/2023)

Rappelons que la formulation des prix correspond à une formule  $f(P_i) = P_j$  où les  $P_i$  sont les prix qui ont conduit à la formulation du prix  $P_j$  (Callon, 2017). Dans notre cas, la série des prix  $P_i$  qui conduisent à la formulation du prix  $P_j$  – le montant de la subvention demandée – correspond au coût financier associé à chacune des actions présentes dans cette liste. Autrement dit, dans le cas présent, le montant de la subvention à formuler sera fonction d'une « série de prix » (*Ibid.*, p. 334) qui reste encore à formuler. Cet exemple est d'autant plus intéressant en ce qu'il montre la formulation des prix « en train de se faire ». En effet, quand le porteur de projet indique qu'il n'a pas fini le budget prévisionnel, il indique, plus précisément, qu'il n'a pas fini de *reformuler le projet sous sa forme numérique*. En cela, nous sommes au cœur de la définition de la formulation des prix qui « inclut le travail d'élaboration et de mise à l'épreuve de la formule  $f(x_i)$  » (*Ibid.*, p. 334) qui « mélange des opérations qualitatives (non numériques) et quantitatives (numériques) » (*Ibid.*, p. 334).

### **Conclusion du chapitre**

L'apport de ce chapitre repose sur l'analyse du processus qui conduit à la formulation distribuée d'un montant de subvention demandée. Ce processus se traduit par la mobilisation d'acteurs et par la rédaction de formulaires, formatés par des formulaires imposés, qui donnent à voir les qualités du projet au jury d'instruction de la demande de financement. En cela, le formatage de la demande de subvention par l'agence de financement conduit les porteurs de projet à devoir singulariser leur projet pour que ce dernier soit évalué de manière à ce qu'il soit accepté.

\*

Dans le dernier chapitre de ce mémoire, nous allons présenter nos réflexions sur la conception d'outils de gestion, conception qui participe de la formulation du projet de mutuelle en vue de son organisation opérationnelle.

## Chapitre 6. Formuler les outils de gestion de la mutuelle de l'alimentation

*« Il n'y a pas de création ex nihilo, de saut brusque. Toute invention, toute innovation, n'est que la combinaison nouvelle d'éléments préexistants empruntés [...] aux techniques déjà connues » (André-Georges Haudricourt, La Technologie, 1987)*

*« [Bruno Latour] avait écrit un jour à propos de la science, qu'elle était faite de pillage et de bricolage. Il en va de même pour la philosophie » (Callon, 2023)<sup>66</sup>*

De la même manière que pour la science et la philosophie, nous pensons à la suite de Michel Callon et Bruno Latour que la conception d'outils de gestion est une affaire de pillage et de bricolage. En effet, selon André-Georges Haudricourt, l'innovation – ici, en termes d'outils gestionnaires – est une « combinaison nouvelle d'éléments préexistants empruntés » à des outils de gestion existants, en y intégrant des éléments porteurs de nouveaux cadrages (Le Velly, 2021 ; Callon, 2017).

Ce chapitre vise, dès lors, à ouvrir la réflexion sur la conception d'outils de gestion porteurs de recadrages pour transformer les filières et les métiers du système alimentaire alsacien. En cela, notre activité de conception d'outils s'inscrit dans la phase de conception et de formulation du projet de mutuelle de l'alimentation. D'une certaine manière, notre travail vise à participer de la montée en puissance *qualculatrice* de l'acteur-réseau qui porte le projet de mutuelle. A ce stade, plusieurs questions se posent : quels sont les objectifs de ces outils ? Comment définir un outil de gestion ? Comment les bricoler ? Selon quels principes ? Selon quelles fonctions et pour quels effets construire ces outils ? Ce chapitre vise à présenter quelques propositions pour répondre à ces questionnements.

---

<sup>66</sup> Cette citation est issue de l'hommage – « Travailler au quotidien avec Bruno Latour (2/2) » – rendu par Michel Callon à Bruno Latour: <https://aoc.media/opinion/2023/02/13/travailler-au-quotidien-avec-bruno-latour-2-2/>

## **A. Concevoir les outils d'une autre gestion : enjeux et définition**

### **1. Des outils de gestion ancrés dans les principes d'une autre gestion**

Nos propositions devront être adaptées au projet de mutuelle de l'alimentation. En effet, la formulation de ces outils doit prendre en compte les spécificités d'une organisation mutualiste qui s'inscrit, de fait, dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Du fait de cette inscription dans l'ESS, la prise en compte des principes d'une autre gestion (Eynaud, Carvalho de França Filho, 2019) vise à faire en sorte que ces outils puissent être le mieux ajustés à la mutuelle de l'alimentation. Pour cela nos propositions d'outils de gestion devront suivre un principe de « cohérence par rapport à des valeurs comme la solidarité, la coopération et la confiance » (*Ibid.*, p. 191-192).

### **2. Une définition générale des outils de gestion**

Rappelons ici la définition large sur laquelle nous nous appuyons dans ce mémoire pour mener une réflexion sur la conception d'outils de gestion :

*« Les outils qui nous intéressent englobent ainsi aussi bien des procédures de travail, des systèmes de classement, des formules de calcul, des méthodes de décision, des schémas d'organisation, que des bases de données, des interfaces automatisées ou des progiciels de gestion » (Chiapello et Gilbert, 2016, p. 178)*

Cette définition permet de souligner la diversité des formes que peut prendre un outil de gestion et permet de ne pas se restreindre à une définition des outils de gestion compris dans leur dimension physique.

## **B. Les objectifs centraux de la conception d'outils de gestion**

### **1. Transformer les cadrages des agencements marchands agro-alimentaires**

L'objectif central auquel doit répondre nos outils de gestion est de participer à la transformation des systèmes alimentaires dans une logique de soutenabilité. La théorie des agencements marchands peut nous apporter des éclairages sur la manière de concevoir ces outils en considération de cet objectif. Rappelons que si le projet de mutuelle de l'alimentation est analysé comme une agence *qualculatrice* en cours de formulation, alors son objectif peut être lu comme un projet de transformation des processus de cadrages (Le Velly, 2021 ; Callon, 2017) des agencements marchands agro-alimentaires. Dès lors,

il s'agit de construire des outils de *qualcul* capables de recadrer les cadrages du système alimentaire. Autrement dit, il s'agit de concevoir des outils de *qualcul* capables d'agir :

*« sur la qualification de produits et peser sur les modalités d'évaluation des acteurs, modifier l'organisation des circuits et les conditions de fixation des prix, casser les attachements existants et en établir de nouveaux, changer les normes et les représentations du marché » (Le Velly, 2021, p. 53)*

Ainsi, transformer le système alimentaire agro-industriel dans une logique de soutenabilité, c'est construire des outils de *qualcul* qui proposent des recadrages des cadres actuels des agencements marchands agro-alimentaires. Ces transformations se traduiront notamment par la transformation des métiers. Faisons un focus sur la transformation du métier d'agriculteur pour saisir de manière plus concrète ce que notre travail de conception d'outils de gestion vise à produire comme déplacements dans les activités des acteurs.

## **2. Focus sur la transformation du métier d'agriculteur**

Pour nous figurer l'objectif de transformation des métiers agro-alimentaires qui est formulé dans le projet de mutuelle, nous pouvons bricoler et formuler ici un récit de transformation du métier d'agriculteur à la suite de la mise en œuvre de la mutuelle de l'alimentation. Ce récit de transformation s'inspire d'un passage du chapitre deux (« La recherche confinée ») de l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, publié initialement en 2001 par Yannick Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes. Dans ce chapitre, les auteurs reviennent sur un récit que propose Bruno Latour des transformations produites sur le métier de médecin par les travaux de Pasteur sur le sérum antidiphtérique (Callon, Lascoumes, Barthe, 2014). Selon nous, ce parallèle entre transformation du métier de médecin et transformation du métier d'agriculteur est d'autant plus intéressant à faire que, comme nous l'avions précisé dans notre introduction générale, une raison pour laquelle la proposition de sécurité sociale de l'alimentation a été formulée fut de permettre une comparaison entre le médecin et l'agriculteur lors d'une assemblée générale de la Confédération paysanne.

Dans le cadre de notre travail de conception d'outils de gestion, notre objectif est de permettre aux acteurs de la mutuelle de transformer les filières et les métiers agricoles.

En cela, comme Pasteur, nous allons en « laboratoire », faire des « découvertes », par des bricolages, des découpages, des transformations qui vont venir bousculer les pratiques habituelles des agriculteurs. Or, pour que ces derniers soient intéressés, pour qu'ils acceptent de s'enrôler et de se mobiliser dans l'utilisation de ces outils, il nous faut traduire « les intérêts et attentes » (Callon, Lascoumes, Barthes, 2014, p. 99) de ces acteurs de « façon positive au lieu de les attaquer frontalement » (*Ibid.*, p. 99). Notre objectif doit être d'enrichir « les compétences et le champ d'action » (*Ibid.*, p. 99) de l'agriculteur, ce qui « par conséquent va l'enrichir » (*Ibid.*, p. 99) financièrement, en lui permettant d'avoir un revenu décent, mais pas seulement. Cet enrichissement peut également se traduire sous la forme d'une valorisation de son identité, de son métier qui peut être la base d'une reconnaissance nouvelle par la société du rôle actif de l'agriculture pour la préservation des conditions d'habitabilité de la Terre.

Nos propositions d'outils de gestion, si l'agriculteur l'accepte, l'amèneront à apporter quelques modifications dans son exploitation agricole. L'agriculteur « doit se former, et il exige donc de se former aux méthodes et savoir-faire » (*Ibid.*, p. 99) introduits par les outils de gestion. Dès lors, chaque agriculteur « s'équipe, et apprend à se servir » (*Ibid.*, p. 99) de nouveaux outils qui appellent de nouvelles pratiques. En définitive, les agriculteurs

*« investissent, se forment, transforment [leur exploitation agricole] et du même coup se transforment, estimant sans doute que la reconfiguration et de leurs compétences, et de leur profession et de leur identité vaut le coup d'être tentée »* (*Ibid.*, p. 99)

« Cette reconfiguration est également profitable » (*Ibid.*, p. 99) aux mangeurs et mangeuses qui bénéficieront, dans leur alimentation, de ces changements de pratiques. Se forme alors autour de la mutuelle de l'alimentation

*« un réseau d'intérêts fortement interdépendants. Comme diraient les théoriciens des jeux : tout change et tout le monde y gagne. Il y a bien des adversaires, des récalcitrants, mais ils sont emportés par le raz-de-marée. [...] Un des mondes possibles se met à exister »* (*Ibid.*, p. 99)

Nous avons ici évoqué uniquement le cas de la transformation du métier d'agriculteur, mais l'objectif de transformation est le même pour les métiers agro-alimentaires de l'ensemble des filières.

En résumé, nous pouvons retenir deux points de ce court récit hypothétique de transformation du métier de l'agriculteur par la création d'une mutuelle de l'alimentation. D'une part, il apparaît que l'introduction de nouveaux outils de gestion dans les activités de l'agriculteur va se traduire par un besoin de formation à de nouvelles pratiques et méthodes. Or, cela demande du temps et des moyens financiers, ce que les agriculteurs n'ont pas toujours. Ce point n'est pas à négliger car il peut peser sur le possible enrôlement et la potentielle mobilisation des agriculteurs dans un projet de transformation comme celui de la mutuelle.

D'autre part, une autre manière de faciliter l'intéressement des agriculteurs et leur mobilisation dans la transformation de leur métier est de les inclure dans la conception de ces nouveaux outils de gestion. Autrement dit, cela démontre l'intérêt de les inclure dans les échanges de la démocratie alimentaire au sein de la mutuelle pour co-concevoir avec nous ces outils. Cela facilitera la traduction de leurs intérêts et leurs attentes. Néanmoins, se pose ici également, la problématique du temps disponible des agriculteurs pour participer à ces échanges.

### **3. Rendre opérationnel la mutuelle et sa démocratie alimentaire**

#### **a. Proposer des schémas organisationnels**

L'enjeu de l'inclusion des agriculteurs dans les échanges au sein de la démocratie alimentaire de la mutuelle soulève l'enjeu de proposer des schémas organisationnels – qui, rappelons-le, sont des outils de gestion – favorisant au mieux l'inclusion de toutes les parties prenantes, en particulier des personnes habituellement éloignées de ce type de dispositif de participation et de délibération.

Pour proposer des schémas organisationnels inclusifs et participatifs, nous pourrions nous inspirer de plusieurs littératures : celle sur les communs<sup>67</sup>, sur le délibéralisme<sup>68</sup>, sur les *Grand Challenges*<sup>69</sup>, sur les forums hybrides<sup>70</sup> ou encore sur la médiation environnementale<sup>71</sup>, etc. Nous n'avons pas pu explorer ici, du fait de notre contrainte temporelle, l'ensemble des apports de ces littératures pour notre travail de conception d'outils de gestion. Néanmoins, elles sauront enrichir notre réflexion lors de notre travail de thèse de doctorat.

Nous allons dès lors poursuivre la réflexion de ce mémoire en nous intéressant à un autre objectif que doit prendre en compte notre travail : les outils de gestion proposés doivent favoriser le pouvoir d'agir des parties prenantes de la démocratie alimentaire au sein de la mutuelle.

#### **b. Favoriser le pouvoir d'agir des parties prenantes de la démocratie alimentaire**

Dans ce travail, nous nous intéressons au « pouvoir d'agir » sous l'angle de la notion de puissance de *qualcul* (Callon, 2017) et de la notion de « pouvoir de valorisation » (Eymard-Duverney, 2012 cité dans Barraud de Lagerie, Bidet, Nouguez, 2013, p. 325).

---

<sup>67</sup> Nous pensons notamment aux références suivantes : David Bollier et Silke Helfrich, *Le pouvoir subversif des communs*, éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2022. Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2010. Sur les communs sociaux, voir par exemple : Pierre Sauvêtre, *Les « communs sociaux » : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire. Recherche sur quelques critères idéal-typiques des « communs sociaux »*, 2018. Philippe Eynaud, « Les nouveaux enjeux de la gouvernance des associations », *RECMA*, vol. 351, no. 1, 2019, pp. 45-55. Quentin Mortier, « De la 'gouvernance' aux 'communs' », *La Revue Nouvelle*, vol. 4, no. 4, 2019, pp. 60-64.

<sup>68</sup> Ici, il peut être fait référence à : Eric Dacheux et Daniel Goujon, *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, Editions érès, Toulouse, 2020. Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, vol. 63, no. 1, 2009, pp. 28-38. Sur l'expression démocratique sous de nouveaux formats par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication, voir : Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Lavoisier, Paris, 2011.

<sup>69</sup> La littérature sur les *Grand Challenges* propose de créer une architecture participative dans les organisations pour faire face aux enjeux socio-environnementaux: Fabrizio Ferraro, Dror Etzion, Joel Gehman, « Tackling Grand Challenges pragmatically : robust action revisited », *Organization Studies*, vol. 36, n° 3, 2015, p. 363-390.

<sup>70</sup> Ici voir : Yannick Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Le Seuil, 2014.

<sup>71</sup> Ici voir : Nicolas Le Méhauté, *Médiations environnementale. pour construire un monde commun*, Érès, 2022.

D'une part, la formulation d'outils de *qualcul* vise à participer de l'accroissement de la puissance de *qualcul* de la mutuelle, ce qui passe par un accroissement de la puissance de *qualcul* de chaque participant<sup>72</sup> de la démocratie alimentaire. Il s'agit de permettre à cette dernière de « devenir plus active en termes de qualification et de singularisation » (Callon et Muniesa, 2013, p. 216) en matière de conventionnement. Avant d'en arriver au stade du conventionnement, les participants auront à suivre un parcours de plusieurs mois durant lesquels ils vont suivre des temps de formation sous diverses formes – table-rondes avec des agriculteurs, temps d'éducation populaire, ateliers, focus group, etc. Ce parcours qui vise à favoriser la prise de décision en connaissance de cause des enjeux des systèmes alimentaires peut être analysé comme un parcours qui vise l'augmentation de la puissance de *qualcul* des participants. De plus, de la même manière que le document de travail de de l'accord de consortium<sup>73</sup> constitue un espace de *qualcul* (Callon, 2017) où chaque agence partie prenante mobilise sa puissance *qualculatrice*, la démocratie alimentaire peut être analysée comme un espace de *qualcul* (*Ibid.*, 2017). Cet espace favorise alors la mise en commun des connaissances des participants, de leur faculté de juger et de calculer pour produire un résultat. Ce résultat prend la forme de la création de critères de conventionnement.

Avant d'aller plus loin sur la question du conventionnement, notons que le parcours que nous évoquons ici vise également à construire des pouvoirs de valorisation (Eymard-Duvernay, 2012 cité dans Barraud de Lagerie, Bidet, Nouguez, 2013) qui sont des « pouvoirs de dire ce qui vaut » (*Ibid.*, p. 325). Autrement dit, la démocratie alimentaire est un espace de *qualcul* de la valeur : telle pratique agricole est-elle *meilleure* pour l'environnement *en comparaison* de telle autre ? Comment définir ce qui est *bon* pour notre santé ? Comment définir le prix *juste* pour les agriculteurs ? Comment définir la *qualité* d'un produit alimentaire ? Quels sont les *bons* critères de conventionnement pour favoriser des pratiques soutenables ? La soutenabilité est-elle *suffisamment importante* à *prendre en compte* pour manger *bien* ? Ces questions typiques qui pourront se poser lors des délibérations traduisent une activité de *qualcul* de mise en valeur, dans les critères de conventionnement, de telle ou telle entité: il s'agit de classer,

---

<sup>72</sup> Rappelons que dans la théorie des agencements marchands, les personnes physiques sont également analysées comme des agences *qualculatrices*.

<sup>73</sup> Voir partie 2, chapitre 4, B, b.



comparer, hiérarchiser, chiffrer, etc. Une fois ce *qualcul* effectué en résulte un produit sous forme de charte de conventionnement qui traduit la valorisation de telle ou telle pratique, de telle ou telle produit, de telle ou telle qualité, etc.

Ainsi, notre travail vise à co-concevoir avec les participants les outils qui vont participer de leur puissance de *qualcul* et de leur pouvoir de valorisation.

**c. Accompagner l'élaboration des critères de conventionnement et de leurs effets sur les acteurs**

*i. Accompagner l'élaboration des chartes de conventionnement*

Notre travail consistera également à accompagner l'élaboration de chartes de conventionnement issues des décisions de la démocratie alimentaire. Ces chartes peuvent être décrites et analysées comme des outils de *qualcul* (Callon, 2017) qui produisent des points de passage obligé (PPO) (Bernoux, Amblard, Herreros et Livian, 2005) et qui s'inscriront dans le « processus de qualification et de singularisation des produits » (Callon et Muniesa, 2013, p. 215). En effet, ces chartes feront *a priori* « agir dans certaines directions » (Le Velly, 2021, p. 45) en créant des PPO. Nous supposons ainsi qu'elles sont des vecteurs de transformation des pratiques agricoles et alimentaires. Par ailleurs, qui dit point de passage obligé, dit aussi recherche de stratégies de contournement ou de rejet par certaines entités. Ces phénomènes de rejet ou de contournement seront également à étudier car ils seront la traduction de controverses entre les acteurs<sup>74</sup>. De plus, la signature d'une charte de conventionnement avec des acteurs de l'agro-alimentaire permettra de rallonger le réseau en les enrôlant et en les mobilisant dans la mutuelle de l'alimentation.

Dans le détail, une charte de conventionnement sera constituée de critères. Ces derniers sont des inscriptions fixant des qualités, de manière provisoire, qui sont la traduction de principes, de valeurs et de prises de décisions qui sont celles des décisionnaires de la démocratie alimentaire. Ces qualifications valorisent dès lors certaines pratiques au détriment d'autres.

*ii. Accompagner la prise en charge des effets des chartes sur les acteurs*

Nous faisons l'hypothèse que ces critères peuvent produire une forme de « dévalorisation » ou de « disqualification » des acteurs non conventionnés. Se posera

---

<sup>74</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ces effets de second rang (Chiapello et Gilbert, 2016) dans la section suivante.

alors la question de la prise en charge de cet enjeu : comment faire face pour la mutuelle de l'alimentation à cette situation ? Nous avons élaboré une piste de réflexion à ce sujet.

Il s'agirait, par exemple, que les acteurs souhaitant être conventionnés, mais ne correspondant pas aux critères de la charte, s'engagent sur une période donnée à entamer un processus de changement de leurs pratiques pour tendre vers les critères de conventionnement. Par ailleurs, à court terme, cet engagement au changement pourrait être soutenu par la mutuelle de l'alimentation sous la forme de valorisations multiples qui viendraient mettre en lumière les acteurs agricoles en transition pour montrer à d'autres que cela est possible. Se pose alors la question des dispositifs de valorisation à mettre en œuvre. Comment donner de la valeur aux acteurs en transition ?

A court terme, il pourrait être envisagé une forme de mise en valeur par la communication auprès des partenaires, des adhérents, sur les réseaux sociaux, sur la newsletter de la mutuelle, lors des événements en soutien, etc. A moyen terme, la valorisation du parcours de transition de l'acteur peut passer par un soutien financier de la mutuelle pour faire des investissements en matériels et en intrants biologiques. Les budgets de la mutuelle alloués à ces investissements pourraient être octroyés pour des investissements qui devront respecter à la fois les critères de conventionnement et des critères spécifiques définis également par la démocratie alimentaire<sup>75</sup>.

#### **4. Concevoir des outils de gestion prenant en compte les non-humains**

Enfin, la conception d'outils de gestion prenant en compte la place des non-humains est également une voie à explorer dans notre travail. La question se posera de savoir comment représenter par des porte-paroles les non-humains dans le cadre de la démocratie alimentaire. Il s'agira, dès lors, de réfléchir à des manières de donner de la voix aux sans voix que constituent les non-humains (vivants ou non) qui, dans le cas de l'agriculture et de l'alimentation, sont centraux et sont au fondement même de notre survie.

---

<sup>75</sup> Ce raisonnement est fondé sur l'hypothèse d'une démocratie alimentaire qui prendrait des décisions en connaissance de cause des enjeux de durabilité des systèmes alimentaires.

## **C. Concevoir l' « agence » (Chiapello et Gilbert, 2016) des outils de gestion de la mutuelle de l'alimentation**

Maintenant que nous avons inscrit notre travail de conception dans le cadre d'une autre gestion (Eynaud, Carvalho de França Filho, 2019), que nous avons posé une définition large des outils de gestion pour ne pas restreindre notre réflexion et que les objectifs à inscrire dans ces outils sont posés, il est temps de s'arrêter sur la construction de l'« agence » (Chiapello et Gilbert, 2016) de ces outils. Ce concept d'agence des outils de gestion vise à « rendre compte du fait que les outils exercent une action, qu'ils sont dotés d'une capacité à agir sur le monde, sur les êtres, à les influencer » (*Ibid.*, p. 178). Dès lors, comment construire cette capacité d'action qui permet aux outils de gestion d'influencer le cours des actions ? Pour y voir plus clair, nous allons déplier la grille d'analyse proposée par Eve Chiapello et Patrick Gilbert.

### **1. Les fonctions des outils de gestion**

Les deux auteurs distinguent trois fonctions des outils de gestion : la fonction épistémique, la fonction pragmatique et la fonction politique (Chiapello et Gilbert, 2016). Succinctement, la première fonction pose que les outils de gestion sont des outils de connaissance (*Ibid.*). La seconde signifie que les outils de gestion participent à l'action et à la décision (*Ibid.*). La dernière montre que les outils de gestion exercent une influence sur les entités qui peut se traduire par de la domination ou du contrôle (*Ibid.*). Ces fonctions ne sont pas indépendantes et à chacune d'entre elles sont liés des effets (*Ibid.*).

### **2. Les effets des outils de gestion**

#### **a. Effets de premier ordre et de second ordre : présentation générale**

Les deux auteurs distinguent deux grands types d'effets sur le monde liés à l'action des outils de gestion : les effets de premier ordre et les effets de second ordre (Chiapello et Gilbert, 2016).

Les effets de premier ordre sont liés aux façons dont les cours d'action et les situations sont directement affectés par la présence de l'outil de gestion dans ces dernières (Chiapello et Gilbert, 2016).

Les effets de second ordre « sont liés à la réactivité des personnes aux effets de premier ordre » (*Ibid.*, p. 180). La manifestation d'un effet de second ordre suppose « que les humains réagissent aux actions des non-humains et se laissent (ou pas) faire » (*Ibid.*, p. 182-183).

### **b. Effets de premier ordre et de second ordre : présentation détaillée**

Pour favoriser la compréhension de ces deux types d'effets, nous allons nous appuyer sur l'exemple d'outils de gestion dont nous savons qu'ils seront au cœur du projet de mutuelle de l'alimentation. Les développements qui suivent sont hypothétiques en l'état actuel et seront à confronter avec les effets réels de ces outils sur les cours d'actions et les acteurs. Par ailleurs, notons que l'ensemble de ces effets sont des effets « potentiels » (*Ibid.*, p. 198) : ils ne sont pas « inéluctablement produits par n'importe quel outil dans n'importe quel contexte d'utilisation » (*Ibid.*, p. 198).

- ***Véridiction***

Les outils de gestion participent « à la fabrication de la vérité » (*Ibid.*, p. 184) en produisant des effets de véridiction. Dans le cadre de notre travail, la construction d'indicateurs de transformation des métiers et des filières, ainsi que l'expérimentation du modèle de comptabilité écologique C.A.R.E participent de la production d'autres « discours de vérité » sur le système alimentaire alsacien. En cela, notre conception d'outils de gestion pourrait modifier le discours de vérité produit sur les métiers et filières agro-alimentaires alsaciens en proposant un nouveau discours.

- ***Valorisation***

La charte de conventionnement permettra de valoriser, selon les critères posés, telle ou telle pratique agricole, telle ou telle produit alimentaire qui *in fine* valorise une certaine image de ces métiers. De la même manière, la comptabilité écologique C.A.R.E est un outil comptable qui valorise la prise en compte des capitaux naturels et des capitaux humains. Cette valorisation peut induire une demande de reconnaissance et *in fine* de valorisation monétaire d'une telle prise en compte.

- ***Structuration***

La charte de conventionnement, nous l'avons déjà dit, définit un ensemble de points de passage obligé qui produisent des effets de structuration des cours d'actions.

- ***Sélection/ Distribution***

Les acteurs qui signeront la charte de conventionnement seront d'une certaine manière sélectionnés pour bénéficier des achats de leurs produits par les adhérents de la mutuelle de l'alimentation. Cette sélection se traduit donc par la possibilité de réalisation de nouvelles transactions bilatérales marchandes (Callon, 2017) et donc d'un transfert d'un bien alimentaire contre une somme monétaire. Dans un certain sens, cela constitue

une forme de distribution cadrée par l’outil de gestion que constitue la charte de conventionnement. Pour le comprendre autrement, prenons la situation inverse. Un acteur qui ne respecte pas les critères de la charte de conventionnement ne sera pas sélectionné pour bénéficier du montant mensuel obtenu par les adhérents de la mutuelle. En cela, ils ne bénéficieront pas de la distribution de cette masse monétaire en leur direction.

- ***Réification***

L’effet de réification de la charte de conventionnement est lié au fait que cet outil a été formulé, reformulé, qualifié, requalifié, dans un espace de *qualcul* qu’est la démocratie alimentaire. Dans cet espace, les participants délibèrent sur leurs jugements, sur leurs évaluations au point d’aboutir à des compromis qui prennent la forme de critères. Ces critères d’apparence objective contiennent en fait les compromis trouvés entre un ensemble de subjectivités, entre un ensemble de représentations, ce qui « a pour conséquence de masquer la nature fondamentalement subjective du monde » (Chiapello & Gilbert, 2016, p. 195).

- ***Légitimation***

La charte de conventionnement peut également produire des effets de légitimation. En effet, en valorisant certaines pratiques, cet outil de gestion leur donnent de la légitimité. Cela pourrait avoir pour effet, à la fois, d’amorcer un processus de dévalorisation et de délégitimation de certaines pratiques non conventionnées par la démocratie alimentaire.

- ***Subjectivation***

Imaginons qu’un agriculteur s’intéresse à la mutuelle de l’alimentation. Il se rend sur son site internet, cherche un peu quelles sont les conditions pour être conventionné et tombe sur la charte de conventionnement. Il lit cette dernière et en la lisant, la charte produit un effet de subjectivation car l’agriculteur évalue ses propres pratiques en fonction des critères de conventionnement.

- ***Manipulation/ contournement/ détournement***

S’il s’avère qu’il ne remplit pas ces critères de conventionnement, l’agriculteur qui a lu la charte, déçu, décide de la rejeter. La charte se met alors à produire un effet de contournement en produisant une forme de rejet. Mais, dans d’autres cas, alors même qu’un acteur est conventionné, par un effet de réactivité, il pourrait être tenté de détourner la charte de conventionnement en la respectant « officiellement », tandis que dans sa

pratique il déborde des critères. Cette situation pourrait s'expliquer de plusieurs manières, mais ce n'est pas l'objet ici de notre propos.

- ***Performativité***

La charte de conventionnement par son effet de structuration de l'action et la définition de points de passage obligé produit des effets performatifs en favorisant la transformation des pratiques agricoles et alimentaires.

- ***Isomorphisme***

Au bout d'un certain temps, plus le nombre d'acteurs conventionnés augmente, plus la tendance des acteurs non conventionnés à conformer leurs pratiques à celles des acteurs conventionnés augmente afin de bénéficier des mêmes avantages. Cette conformation traduit un effet d'isomorphisme au niveau méso. En devenant un outil de légitimation, la charte de conventionnement incite des acteurs non conventionnés à vouloir se légitimer en changeant leurs pratiques ou en les adoptant d'emblée au lancement d'une nouvelle activité.

- ***Domination***

Dans le cas du projet de mutuelle, les outils de gestion à concevoir visent non à produire des effets de domination, mais au contraire à créer des « effets de libération » (Chiapello et Gilbert, 2016, p. 197) dans une visée émancipatrice des acteurs. A titre d'exemple, la mutuelle de l'alimentation pourrait favoriser l'autonomie de décision et d'investissement des agriculteurs.

- ***Confrontation***

Les effets de confrontation sont à mettre en lien avec ceux de manipulation, de contournement et de détournement (*Ibid.*).

### **3. Conception d'une fiche pour appréhender l'agence des outils**

A partir de ces travaux, il est possible de construire une grille de l'agence des outils de gestion. Cette grille pourra servir à la fois de grille d'analyse, de grille de conception et de grille de description de l'agence des outils de gestion. D'abord, elle permettra d'analyser les outils que mettront en place les acteurs du terrain comme la comptabilité écologique à triple capitaux C.A.R.E. Cela permettra ainsi de saisir d'éventuels freins et difficultés pour l'adoption de l'outil qui se traduirait par exemple par un contournement de l'outil de gestion. Ensuite, cette grille pourrait aussi nous être utile en matière de conception d'outils de gestion. En effet, face à un besoin des acteurs du terrain, il sera

possible de proposer un outil en fonction des effets attendus de l'outil. Cela permettra donc de vérifier nos hypothèses en comparant l'écart entre les effets attendus et les effets réels pour ajuster l'analyse de l'outil. Enfin, cette grille pourra aussi servir de fiche descriptive de chaque outil de gestion conçu ou simplement utilisé afin de garder trace de ce qui a fonctionné ou non.

Voici donc la grille que nous proposons pour travailler ces points :

<b>Fiche de l'agence de l'outil de gestion</b>				
<b>Nom de l'outil :</b>				
<b>Type de fonction</b>	<b>Effets propres</b>		<b>Effets de 2<sup>nd</sup> ordre dus à la réactivité des humains</b>	
<b>Fonction épistémique</b>	Type de véridiction		Type de subjectivation possible	
	Type de valorisation		Type de performativité possible	
<b>Fonction pragmatique</b>	Type de structuration		Type de manipulation possible	
	Type de sélection		Type de contournement possible	
	Type de distribution		Type de détournement possible	
	/	/	Type d'isomorphisme possible	
<b>Fonction politique</b>	Type de réification		Type de domination possible	

	Type de légitimation		Type de confrontation possible	
--	-------------------------	--	--------------------------------------	--

### **Conclusion du chapitre**

Dans ce chapitre, nous avons présenté l'état de nos réflexions en matière de formulation d'outils de gestion pour la mutuelle de l'alimentation. Rappelons que ce travail de conception participe de la formulation du projet de mutuelle en le peuplant de nouvelles entités qui sont autant de qualifications donnant de l'épaisseur au projet et participant à sa concrétisation. Autrement dit, ces outils de gestion, qui devront être formulés dans une démarche de co-construction avec les acteurs du terrain de recherche, constituent des entités qui permettent d'organiser la mutuelle et sa démocratie alimentaire pour les rendre pleinement opérationnelles. En cela, la formulation d'outils de gestion constitue un enjeu stratégique pour la concrétisation du projet de mutuelle de l'alimentation.



## Conclusion générale

« c'est à partir du jour où l'on peut concevoir un autre état de choses qu'une lumière neuve tombe sur nos peines et sur nos souffrances et que nous décidons qu'elles sont insupportables » (Jean-Paul Sartre, 1998, *L'être et le néant*, IV, 1 : « Etre et faire : la liberté », p. 479)<sup>76</sup>

Le 13 septembre 2023, une étude a montré que la sixième limite planétaire, celle de l'eau douce, a été franchie<sup>77</sup>. Ce nouveau dépassement est une énième manifestation de l'urgence écologique à laquelle nous devons collectivement faire face. C'est pourquoi, il faut nous doter des moyens collectifs et structurels de répondre à cette situation. La proposition d'une sécurité sociale de l'alimentation, et son expérimentation dans les territoires, si elle s'avère avoir les effets attendus, constitue un tel moyen structurel de transformation des systèmes alimentaires et du système de protection sociale.

Notre travail, dont nous venons de poser les premiers jalons dans ce mémoire, se propose de contribuer à la formulation de ce moyen par le suivi de l'expérimentation alsacienne de la sécurité sociale de l'alimentation. Notre étude exploratoire a permis de mettre en avant plusieurs éléments qui s'inscrivent dans le processus de formulation du projet de mutuelle de l'alimentation.

Premièrement, la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation par l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace est formatée par son ancrage dans le Collectif National du même nom. En effet, nous avons vu que cette formulation était à la fois influencée dans la désignation du projet par le respect des principes définissant la sécurité sociale de l'alimentation, mais aussi dans son contenu par l'inspiration des autres expérimentations en France.

---

<sup>76</sup> Jean-Paul Sartre, *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Gallimard, Collection Tel, Paris, 1998.

<sup>77</sup> Katherine Richardson *et al.*, « Earth beyond six of nine planetary boundaries ». *Sci.Adv.* 9, eadh2458, 2023. DOI:[10.1126/sciadv.adh2458](https://doi.org/10.1126/sciadv.adh2458). Le média en ligne Bon Pote propose une analyse accessible, en langue française, de cette étude : <https://bonpote.com/la-6eme-limite-planetaire-est-officiellement-depasee/> (consulté en ligne le 18/09/2023)

Deuxièmement, ce mémoire a pu montrer que le travail de formulation du projet de mutuelle de l'alimentation est stratégique pour l'enrôlement d'acteurs. En effet, il est apparu que le choix d'une désignation – « mutuelle » – claire et cohérente est important pour enrôler et mobiliser les acteurs. De plus, le choix du nom du projet passe par des épreuves de formulation qui stabilisent – ou qui, inversement, auraient pu renverser – la formulation proposée par le fondateur de l'association. Théoriquement, nous pensons que toute formulation faiblement stabilisée peut passer par ce type d'épreuve : le cas du travail de formulation distribuée de l'accord de consortium semble en être un autre exemple, de même que l'épreuve de formulation de la demande de subvention à la Banque des Territoires. Ensuite, la formulation du projet apparaît également stratégique pour créer un réseau d'acteurs en ce qu'elle suppose de définir les points de convergence à partir desquels peut se réaliser celui-ci. Un autre apport de ce mémoire à ce sujet est que, une fois enrôlés, les acteurs s'inscrivent dans la formulation du projet : leur enrôlement participe de l'épaisseur textuelle de celui-ci.

Troisièmement, un autre apport essentiel de ce mémoire repose sur l'analyse du processus qui conduit à la formulation distribuée d'un montant de subvention demandée. Ce processus se traduit par la mobilisation d'acteurs et par la rédaction de formulaires, formatés par des formulaires imposés, qui donnent à voir les qualités du projet au jury d'instruction de la demande de financement. Il apparaît ainsi que le formatage de la demande de subvention par l'agence de financement conduit les porteurs de projet à devoir singulariser leur projet pour que ce dernier soit évalué de manière à ce qu'il soit accepté.

Quatrièmement, ce mémoire a été l'occasion de présenter l'état de nos réflexions en matière de formulation d'outils de gestion pour la mutuelle de l'alimentation. Ce travail de conception est un enjeu stratégique pour l'association du fait que ces outils participeront de la formulation du projet de mutuelle en le peuplant de nouvelles entités. Autrement dit, ces outils de gestion participent de l'organisation opérationnelle en devenir de la mutuelle.

Ces premiers apports issus de notre terrain exploratoire demandent à être approfondis. En effet, du fait de notre contrainte temporelle et des faibles moyens à notre disposition pour mener à bien ce travail exploratoire, ces apports sont limités. Néanmoins, ils ouvrent des perspectives de recherches intéressantes.

## **Perspectives pour le sujet de recherche**

Trois pistes de recherche semblent intéressantes à présenter du fait des enjeux essentiels qu'elles soulèvent pour la création d'une mutuelle de l'alimentation en Alsace et, plus largement, d'une sécurité sociale de l'alimentation en France.

Une première perspective de recherche prend forme dans notre projet de thèse de doctorat en sciences de gestion. Ce projet de thèse s'inscrit dans deux cadres principaux : le programme de recherche de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace et le programme Interreg VI Rhin Supérieur, porté par le Consortium Eucor. Cette thèse a pour objet de proposer des outils de gestion qui offrent un regard sur la transformation des métiers de la filière alimentaire. Cette transformation serait le fruit du conventionnement démocratique des acteurs de l'agro-alimentaire ou des produits alimentaires. Il s'agira donc également d'analyser et d'accompagner l'organisation démocratique des groupes de travail sur le conventionnement et les modes de cotisation en prêtant un regard attentif à l'intégration de la parole des « invisibles ». Cette recherche vise ainsi à fournir un ensemble de recommandations sur les nouveaux cadrages produits durant la durée de notre thèse : conventionnement, modes de cotisation, organisation démocratique participative, outils de gestion, etc.

Une seconde perspective de recherche se dessine autour des questionnements évoqués dans le chapitre deux de ce mémoire<sup>78</sup>. Une question en particulier pourrait être approfondie : en quoi la sécurité sociale de l'alimentation peut-elle influencer les déterminants socio-économiques de la précarité alimentaire ? Comment cela se traduirait-il dans les pratiques alimentaires des individus ?

Enfin, nous tenons à proposer une dernière perspective de recherche ayant une dimension macroéconomique. En effet, notre sujet de recherche ouvre une autre question intéressante que nous n'avons pas abordé : l'enjeu de la création d'un modèle économique viable pour financer une sécurité sociale de l'alimentation – et plus largement, une sécurité sociale écologique – dans une époque de bouleversements environnementaux. A ce titre, deux lectures ont nourri une ébauche de réflexion à ce sujet. En effet, la lecture croisée de deux ouvrages rédigés par des économistes – l'un portant sur la genèse des

---

<sup>78</sup> Chapitre 2, III, C, 1. « Evolution de la recherche depuis le début de notre réflexion sur le sujet ».

institutions de la Sécurité Sociale en 1946<sup>79</sup>, l'autre portant sur l'économie de la décroissance<sup>80</sup> – nous a conduit à des réflexions macroéconomiques au sujet de la sécurité sociale de l'alimentation. Nous savons ne pas pouvoir traiter de cette réflexion ni dans ce mémoire, ni dans notre future thèse. C'est pourquoi, il nous semblait intéressant pour terminer ce mémoire de pouvoir les partager avec les lecteurs de ce propos. Ces deux ouvrages nous ont conduit à nous questionner sur la compatibilité entre une économie de décroissance et les institutions de la Sécurité Sociale et *in fine* avec la sécurité sociale de l'alimentation. Cela amène à plusieurs questions essentielles pour définir un modèle économique soutenable économiquement et écologiquement : la sécurité sociale est-elle indissociable du paradigme de la croissance ? De plus, pourrions-nous construire une sécurité sociale écologique dans le contexte d'une économie en transition décroissantiste vers une société post-croissance (Parrique, 2022) ? Enfin, quels seraient les modes de financement des institutions renouvelées de la Sécurité Sociale dans une économie en décroissance ? Ces questions, parmi d'autres questions essentielles à traiter, offrent des perspectives de recherches nécessaires à ouvrir pour préparer un avenir écologiquement et socialement soutenable. Refuser de les mettre au travail de la réflexion, c'est accepter passivement de perdre l'avenir. Rien de plus.

---

<sup>79</sup> Da Silva, N. (2022). *La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, La Fabrique éditions, Paris.

<sup>80</sup> Parrique, T. (2022). *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*, Editions du Seuil, Paris.

## Bibliographie générale

### Littérature académique

- Amat, A. (2016). *Le changement climatique de la simulation aux modes d'existence : étude de trajectoires climatiques de villes et d'entreprises en Alsace*. Université de Strasbourg.
- Barraud de Lagerie, P., Bidet, A., Nouguez, E. (2013). « Ce que mesurer veut dire : disputes autour de la quantification et de la valuation en sociologie » in F. Vatin (Dir.), *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, Presses universitaires du Midi.
- Bergeron, H., Castel, P. & Nouguez, É. (2013). « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière: genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité ». *Revue française de sociologie*, 54, pp. 263-302. <https://doi.org/10.3917/rfs.542.0263>
- Bernoux, P., Amblard, H., Herreros, G., Livian, Y.-F. (2005). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations* (3e éd.), Paris, Seuil.
- Blanc, N. , Paddeu, F. (2018). « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ». *Revue interdisciplinaire des Sciences sociales*, EspacesTemps.net. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02185381/document> consulté le 03/02/2022.
- Boehler, J.-M. (2004). *La terre, le ciel et les hommes à l'époque moderne. Des réalités de la plaine d'Alsace aux horizons européens*, Publications de la Société savante d'Alsace, Collection « Recherches et documents », tome 73, Strasbourg.
- Bonzi, B. (2019). *Faim de Droits. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Bonzi, B. (2021). « Comment l'aide alimentaire est utile à la politique alimentaire ». *Vie sociale*, 36, pp. 49-62. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0049>
- Bourdieu, P. (1986). « L'illusion biographique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, pp. 69-72.
- Bricas, N. (2021). « Les limites des systèmes alimentaires industrialisés », in N., Bricas, D., Conaré, M., Walser, (dir.), *Une écologie de l'alimentation*. Versailles, éditions Quae, pp. 107-121
- Bricas, N., Conaré, D., Walser, M. (2021). « L'industrialisation de l'offre alimentaire », in N., Bricas, D., Conaré, M., Walser, (dir.), *Une écologie de l'alimentation*. Versailles, éditions Quae., pp. 81-93

- Callon, M. (1986a). « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année Sociologique*, n°36, pp.169–208.
- Callon, M. (1986b). “The Sociology of an Actor-Network: The Case of the Electric Vehicle” in M., Callon, J., Law, A., Rip, (eds) *Mapping the Dynamics of Science and Technology*. Palgrave Macmillan, London. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-07408-2\\_2](https://doi.org/10.1007/978-1-349-07408-2_2)
- Callon, M., & Muniesa, F. (2013). « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul » in M., Callon *et al.*, *Sociologie des agencements marchands : Textes choisis*. Presses des Mines. doi :10.4000/books.pressesmines.203
- Callon, M. (2013a). « Qu’est-ce qu’un agencement marchand ? » in M., Callon *et al.*, *Sociologie des agencements marchands : Textes choisis*. Presses des Mines. doi :10.4000/books.pressesmines.2036
- Callon, M. (2013b). « La formulation marchande des biens » in F. Vatin (Dir.), *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*. Presses universitaires du Midi.
- Callon, M., Lascoumes, P. & Barthe, Y. (2014). « 2. La recherche confinée » in Y. Barthe, M. Callon & P. Lascoumes (Dir.), *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique* (pp. 61-104). Paris, Le Seuil.
- Callon, M. (2017). *L'emprise des marchés: Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*. La Découverte, Paris. <https://doi.org/10.3917/dec.callo.2017.01>
- Cérézuelle, D. (2003). « Les jardins familiaux, lieux d’initiation à la civilité ». *Communications, Bienfaisante nature*, no. 74, pp.65-83.
- Chateauraynaud, F. (2011) *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Éditions Petra, Paris.
- Chiapello, È. & Gilbert, P. (2013). *Sociologie des outils de gestion: Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.chiap.2013.01>
- Chiapello, È. & Gilbert, P. (2016). « L' "agence" des outils de gestion » in *Théories des organisations: nouveaux tournants* (ouvrage collectif), édition Economica.
- Chiffolleau, Y., Paturel, D., Biénabe, E., Millet-Amrani, S., Akermann, G., (UMR Innovation, Inra), « La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? », in *GIS Démocratie et Participation, Actes du Colloque “Les*

*expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques*”, Saint-Denis, 26-28 janvier 2017, DOI: <https://doi.org/10.35007/gdp.5k0y-dp14>, URL : <https://www.participation-et-democratie.fr/la-construction-sociale-de-la-democratie-alimentaire-quels-enjeux-pour-la-recherche>

Da Silva, N. (2022). *La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, La Fabrique éditions, Paris.

David, A., (2012a). « La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? » in A., David, A., Hatchuel & R., Laufer, *Les Nouvelles fondations des sciences de gestion*, p. 241-264.

David, A., (2012b). « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées » in A., David, A., Hatchuel & R., Laufer, *Les Nouvelles fondations des sciences de gestion*, p. 111-142.

Daviron, B. (2021). « Aux origines de l’agriculture industrielle » in N., Bricas, D., Conaré, M., Walser, (dir.), *Une écologie de l’alimentation*, Versailles, éditions Quae, pp. 69-79.

Doidy, E. (2016). « La guerre, la terre, le care ». *Revue des sciences sociales*, no. 55, pp. 60-67. <https://journals.openedition.org/revss/1990>

Eynaud, P. & Carvalho de França Filho, G. (2019). « À la recherche d’une autre gestion » in P. Eynaud & G. Carvalho de França Filho (Dir.), *Solidarité et organisation : penser une autre gestion* (pp. 161-210). Toulouse: Érès.

Faburel, G. (2018). *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre*. Le Passager clandestin, Paris.

Ferrarese, E. (2009). « Vivre à la merci: Le care et les trois figures de la vulnérabilité dans les théories politiques contemporaines », *Multitudes*, pp. 37-38, 132-141. <https://doi.org/10.3917/mult.037.0132>

Fouilleux, E. & Michel, L. (dir.) (2020). *Quand l’alimentation se fait politique(s)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Giraudeau, M. (2013). « Formuler les projets d’entreprise » in F. Vatin (Dir.) *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, Presses universitaires du Midi.

Granchamp, L., Glatron, S. (2016). « Tous écocitoyens ? Réenchantement du quotidien et décentrement du politique ». *Revue des Sciences sociales*, Presses Universitaires de Strasbourg, no. 55, pp.10-17.

- Hajek, I. (2021). « Récup', glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ? ». *Géocarrefour*, no. 95, 2021.
- Helfrich, V. (2022). « L'expérimentation en sciences de gestion » in : éd., *L'expérimentation dans les sciences* (pp. 121-135). Paris: Éditions Matériologiques.
- Joly, R., Lebrun, V. (2021). « Les ressorts politiques du jardinage urbain en quartier populaire » in L., Granchamp & S., Glatron (Dir.), *Militantismes et potagers*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, pp. 259-274.
- Lamine, C. & Chiffolleau, Y. (2012). « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *Pour*, vol. 215-216, no. 3-4, pp. 85-92.
- Latour, B. (2014). « l'influence est un risque » in C., Tollis, L., Créton-Cazenave, B., Aublet, *L'effet Latour. Ses modes d'existence dans les travaux doctoraux*, Paris, Éditions Glyphé.
- Le Méhauté, N. (2022). *Médiations environnementale: pour construire un monde commun*. Érès.
- Lequin, J. (2018). *Quelles interactions dynamiques entre systèmes alimentaires du milieu (SYAM) et proximités territoriales ? : communautés de valeurs, communautés d'intérêts et communautés de pratiques*, Economies et finances, Université Rennes 2.
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Le Velly, R. (2021). « L'innovation marchande à la lumière de la théorie de l'acteur-réseau: État de l'art et implications managériales ». *Revue française de gestion*, 301, 43-59. <https://doi.org/10.3166/rfg.2021.00593>
- Nonn, H. (2008). *L'Alsace et ses territoires*, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Paddeu, F. (2021). *Sous les pavés, la terre*, Édition Anthropocène Seuil.
- Parrique, T. (2022). *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*, Editions du Seuil, Paris.
- Paturol, D. & Ramel, M. (2017). « Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable ». *Revue française d'éthique appliquée*, no. 4, pp. 49- 60.
- Paturol, D. & Carimentrand, A. (2018). « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? ». *Revue de l'organisation responsable*, 13, pp. 43-54. <https://doi.org/10.3917/or.131.0043>



- Paturol, D., & Ndiaye, P., (2020). « Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable », Dominique Paturol éd., *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social, pp. 17-46.
- Reynolds, K. (2021). « Construire la justice sociale par l'éducation à l'agriculture urbaine » in L., Granchamp & S., Glatron (Dir.), *Militantismes et potagers*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, pp. 259-274.
- Sartre, J.-P (1998), *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Gallimard, Collection Tel, Paris.
- Sartre, J.-P. (2019). *La nausée*, Gallimard, Folio, Paris.
- Scherer, P. & Bricas, N. (2021). « Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? », in N., Bricas, D., Conaré, M., Walser, (dir.), *Une écologie de l'alimentation*. Versailles, éditions Quae, 2021, pp. 205-216.
- Swaton, S. (2020). *Revenu de transition écologique : mode d'emploi*. Presses Universitaires de France.
- Valat, B. (1999). « La Mutualité et le développement de la Sécurité sociale au XX<sup>e</sup> siècle : les aventures de la liberté » in M., Dreyfus, B., Gibaud & A., Gueslin (Dir.), *Démocratie, solidarité et mutualité. Autour de la loi de 1898*, Paris, Economica.
- Valiorgue, B. (2020). *Refonder l'agriculture à l'heure de l'Anthropocène*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « En anthropocène ».
- Vinck, D. (1995). *Sociologie des sciences*, Armand Colin, Paris.
- Wallenhorst, N. (2016). « Citoyenneté existentielle et reconfiguration politique. Les pratiques écologiques de deux jeunes professionnels ». *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, no. 55, pp.116-123.
- Wintz, M. (2011). « Un demi-siècle d'agriculture. De modèles en ruptures », in D., Van Dam, M., Streith et J., Nizet (dir.), *L'agriculture bio en devenir. Le cas alsacien*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, pp. 19-34.

### **Littérature grise**

- Banque des Territoires (avril 2023). « Première et deuxièmes vagues de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

Callon, M. (2023). « Travailler au quotidien avec Bruno Latour (2/2) »  
<https://aoc.media/opinion/2023/02/13/travailler-au-quotidien-avec-bruno-latour-2-2/>

Collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation , *Encore des patates !?*, 2021.

DREES, Insee. (2021). Communiqué de presse : « Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020 ». Consultable en ligne :  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse/aide-alimentaire-une-hausse-prononcee-des-volumes-distribues-par-les>

Émilie Radé & Olivier Léon - DREES - Études et Résultats - février 2022 - n° 1218 - Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021.

Haut Conseil pour le Climat (2023). Rapport annuel 2023, « Acter l'urgence, engager les moyens ».

Kahraman-Clause, Zeynep, Kentzel, Marion, Lallemand, Félix, « L'agriculture et l'alimentation », in The Shift Project, *Climat, crises : Le plan de transformation de l'économie française*, Paris, éditions Odile Jacob, Coll. « Economie », 2022, pp. 79-92

Les Greniers d'Abondance, Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires (CRATer).  
[Application disponible en ligne : <https://crater.resiliencealimentaire.org>].

Les Greniers d'Abondance (2020). *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*

Nagyos, C (1999). Dossier « Maïs superstar », *Les saisons d'Alsace*, n°4, 1999.

Oxfam France (2023). Rapport « Agriculture : les inégalités sont dans le pré ».

### **Sitographie**

<https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/notre-histoire> (consulté en ligne le 16/09/2023)

<https://bonpote.com/la-6eme-limite-planetaire-est-officiellement-depassee/> (consulté en ligne le 18/09/2023)

<https://www.lamyline.fr/Content/Search.aspx> (Consulté en ligne le 15/09/2023)

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/03/montpellier-experimente-une-caisse-alimentaire-citoyenne\\_6160408\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/03/montpellier-experimente-une-caisse-alimentaire-citoyenne_6160408_3244.html) (consulté en ligne le 11 mars 2023, 12h00)

<https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>  
(Consulté en ligne le 15/09/2023)

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/consortium/18446> (Consulté en ligne le 15/09/2023)

## **Index des sigles**

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
CERSES : Cercle des Comptables environnementaux et sociaux  
CGS : Comptabilité et Gestion Soutenables  
CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural  
CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles  
CRATer : Calculateur pour une résilience alimentaire des territoires  
CREGO : Centre de Recherche en Gestion des Organisations  
CSI : Centre de sociologie de l'innovation  
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
DRESS : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
FHNW : Fachhochschule Nordwestschweiz  
GES : Gaz à effet de serre  
HCC : Haut Conseil pour le Climat  
HuMaNiS : Humans and Management in Society  
ISF-Agrista : Ingénieurs Sans Frontières-Agrista  
JAD : Jardins à Défendre  
LGA : Les Greniers d'Abondance  
Miramap : Mouvement inter-régional des Amap  
PSSA-A : Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace  
PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
PPO : Point de passage obligé  
SAU : Surface agricole utile  
SIAA : système d'information sur l'aide alimentaire  
ZAD : Zone à Défendre

## Résumé

Ce mémoire de recherche élabore une réflexion en six chapitres sur la base du suivi de l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace, ancrée dans le Collectif National du même nom. Ce mémoire vise à comprendre comment se déroule la formulation du projet de mutuelle de l'alimentation par l'association Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation – Alsace. Il questionne les influences qui participent du formatage de la formulation du projet ouvrant sur une réflexion montrant que celle-ci constitue un enjeu stratégique pour mobiliser des acteurs dans la réalisation du projet. Un cas particulier est présenté, celui de la tentative de mobilisation d'un financeur : la Banque des Territoires. Enfin, ce mémoire propose l'amorce d'une réflexion, en dernier lieu, sur la conception d'outils de gestion, conception qui participe de la formulation du projet en vue de son organisation opérationnelle. Pour mener à bien cette réflexion, les grilles théoriques de l'acteur-réseau et des agencements marchands ont été mobilisées.

**Mots clés :** sécurité sociale de l'alimentation, mutuelle de l'alimentation, acteur-réseau, agencements marchands, agence *qualculatrice*, formulation des prix, accord de consortium, demande de financement, outils de gestion.